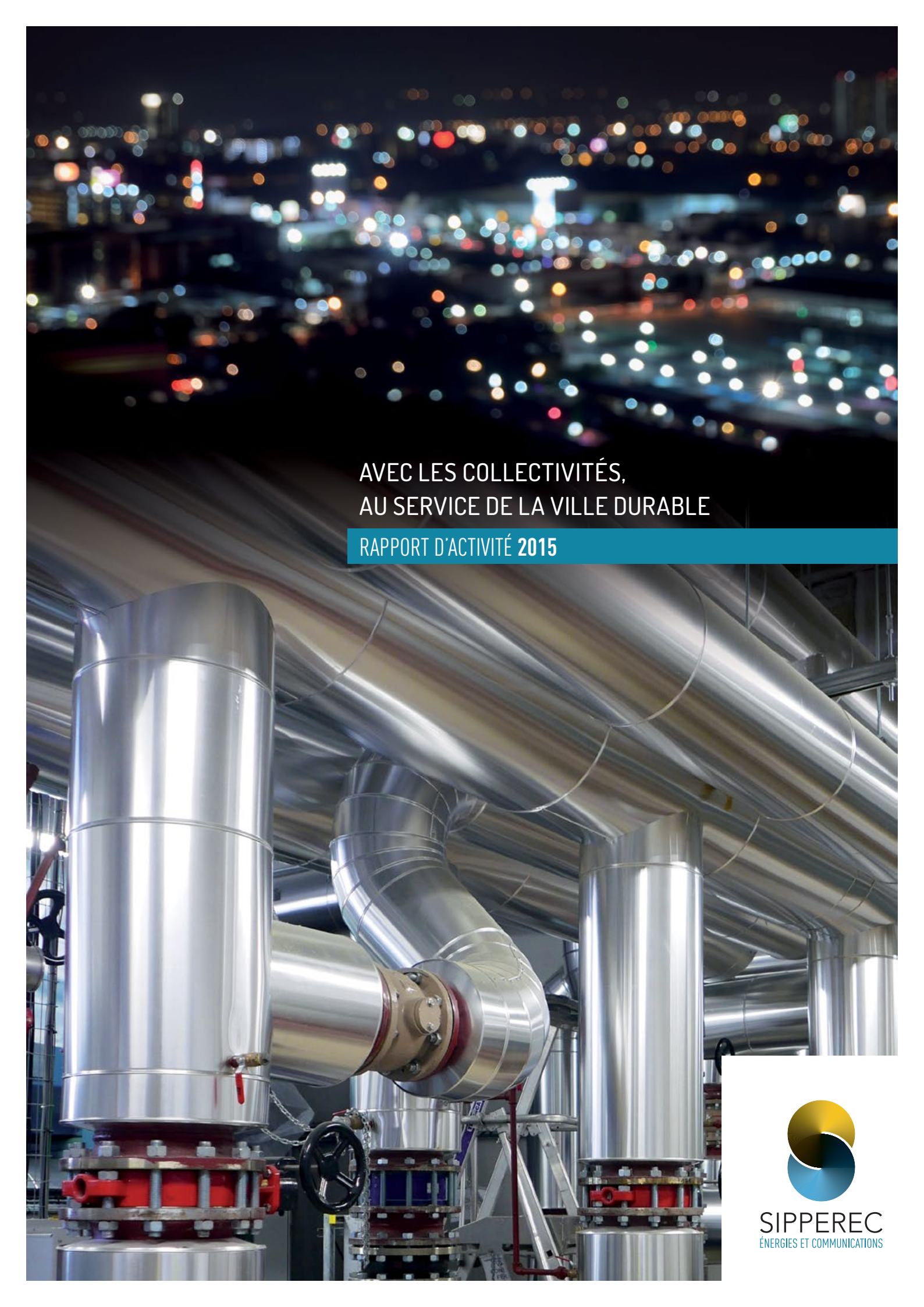




AVEC LES COLLECTIVITÉS,
AU SERVICE DE LA VILLE DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

SOMMAIRE

5. LE SIPPEREC

- 6. Le SIPPEREC au service des collectivités
- 8. L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC
- 10. Ville connectée
- 11. Une communication au service des adhérents
- 12. Les temps forts du SIPPEREC

15. ÉNERGIES

- 16. L'actualité de l'énergie
- 20. Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité
- 26. La distribution d'électricité
- 34. La fourniture d'électricité
- 42. Produire localement des énergies renouvelables, c'est agir en faveur de la transition énergétique
- 54. Des outils dédiés à la transition énergétique
- 56. Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

59. COMMUNICATIONS

- 60. L'actualité des communications électroniques
- 64. Aménager le territoire en très haut débit
- 66. Les réseaux câblés
- 70. Le réseau IRISÉ
- 71. Le réseau OPALYS
- 72. Le réseau SÉQUANTIC
- 74. Le réseau THD EUROP'ESSONNE
- 76. Des services pour accompagner les collectivités
- 77. Le groupement de commandes services de communications électroniques
- 78. Le groupement de commandes systèmes d'information géographique et données

80. LISTE DES DÉLÉGUÉS

ÉDITO



Jacques J.P. MARTIN,
Président du SIPPEREC,
Maire de Nogent-sur-Marne,
Président du territoire ParisEstMarne&Bois

UN NOUVEL ACCORD POUR DE NOUVELLES AMBITIONS !

Le SIPPEREC vient de donner un tournant essentiel à son contrat de concession d'électricité avec EDF et ENEDIS. Un nouvel accord, approuvé au printemps 2016, prolonge le contrat jusqu'en 2029. Il va permettre de conclure l'important chantier de l'enfouissement des réseaux aériens, d'entamer celui de la rénovation des colonnes montantes et de soutenir les efforts des communes adhérentes en faveur de la transition énergétique avec un fonds dédié pour financer de nombreuses opérations innovantes : rénovation thermique des bâtiments, installation de bornes de charge, achats de véhicules électriques, éclairage public « basse consommation »...

L'adhésion de la Région Île-de-France à la compétence énergies renouvelables est une autre étape importante afin de poursuivre le développement du solaire photovoltaïque et valoriser les sources de production locale d'énergie.

Il convient aussi de souligner l'apport désormais très significatif de notre syndicat à la production de chaleur renouvelable. La géothermie est devenue une réalité avec bientôt trois réseaux en activité. Plus de 40 000 foyers franciliens bénéficieront de cette énergie renouvelable.

Autre chantier d'avenir, le développement de la ville connectée. Le SIPPEREC s'emploie à proposer aux communes, au travers de ses groupements de commandes, des prestations nouvelles qui garantissent l'autonomie et la liberté de décision des collectivités.

Nous pouvons être légitimement fiers du travail accompli, porté depuis plus de vingt ans par l'équipe du SIPPEREC dirigée par Étienne Andreux, qui vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Je tiens à le remercier pour sa capacité d'anticipation et d'innovation au service de nos collectivités et toute l'énergie qu'il a consacré au développement du SIPPEREC et du service public. Sans lui et les différents élus qui se sont succédés depuis 1995, le syndicat n'aurait pu acquérir la dimension qui est la sienne aujourd'hui.

PARTENAIRE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LES ÉNERGIES ET LES COMMUNICATIONS

- 8 Le SIPPEREC au service des collectivités
- 10 L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC
- 12 Ville connectée
- 13 Une communication au service des adhérents
- 15 Les temps forts du SIPPEREC

**112****adhérents
dont :****83**adhérents à
la compétence
électricité**71**adhérents à
la compétence
énergies
renouvelables**90**adhérents à
la compétence
télécom

An aerial photograph of a city landscape. In the foreground, there are several large white industrial storage tanks. Behind them, a river flows through a green area. Further back, there are various buildings, including residential houses and larger commercial or industrial structures. A highway with multiple lanes is visible in the middle ground. The overall scene is a mix of urban development and natural elements. A large, semi-transparent yellow banner is positioned at the bottom of the image, containing the title 'LE SIPPEREC' in bold, black, sans-serif capital letters.

LE SIPPEREC

Énergies et Communications sont des services publics essentiels pour la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Dans ces secteurs ouverts à la concurrence, les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer pour garantir un service public local de qualité, ouvert à tous, dans un souci d'aménagement du territoire et de développement durable.

Créé en 1924 pour assurer la distribution d'électricité, le SIPPEREC a élargi progressivement son champ d'action aux **énergies renouvelables** et aux **communications électroniques** pour aider les collectivités à relever les défis de la transition énergétique et du numérique.

Un territoire en mouvement

Chaque année, le SIPPEREC accueille de nouvelles collectivités intéressées par son expertise.

LE SIPPEREC AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

UNE EXPERTISE ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE DU TERRITOIRE

Le SIPPEREC accompagne, conseille et assiste les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques dans les domaines des énergies et des communications. Le cadre intercommunal permet une plus grande efficacité et un aménagement solidaire du territoire.

UN ACTEUR PUBLIC MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES ET DES COMMUNICATIONS SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Le syndicat gère 24 contrats de concession pour les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité mais aussi pour le développement du très haut débit et de la géothermie. Il contrôle l'activité des entreprises concessionnaires pour garantir le bon exercice de ces services publics, leur développement et leur modernisation.

Le syndicat dispose d'un patrimoine de réseaux diversifié (réseaux électriques, fibres optiques, réseaux de chaleur...) pour répondre aux besoins du territoire.

UNE OFFRE DE SERVICE DE QUALITÉ PROPOSÉE AUX COLLECTIVITÉS POUR :

- **soutenir l'investissement des collectivités** grâce aux subventions du fonds de partenariat lié au contrat de concession d'électricité qui permettent de financer les travaux d'enfouissement et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public ;
- **assurer leurs recettes avec le contrôle et la perception de différentes taxes** notamment les redevances d'occupation du domaine public, dûes par les opérateurs de télécommunications et ENEDIS, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mais également la collecte et la vente des Certificats d'économies d'énergies ;
- **maîtriser leurs budgets et satisfaire leurs besoins propres** en électricité, maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques, données et systèmes d'information géographique, avec trois groupements de commandes mais aussi avec le contrôle des propositions techniques et financières émises par ENEDIS lors du raccordement de tout nouveau bâtiment ;
- **aménager leur territoire**, avec la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et la rénovation des colonnes montantes, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et les réseaux de chaleur, mais aussi la gestion des fourreaux de télécommunications.

UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

À travers son action et ses services aux collectivités, le SIPPEREC vise à garantir aux habitants un service public local de qualité.

Objectifs :

- **garantir l'accès de tous au service public** de la distribution et de la fourniture d'électricité, protéger les consommateurs, et en particulier les plus vulnérables ;
- **permettre l'accès au très haut débit pour tous** ;
- **maîtriser les coûts et les factures** de chauffage en logement collectif, sur le moyen et le long termes, grâce aux réseaux de chaleur utilisant les énergies renouvelables, dans un contexte de volatilité des prix des énergies fossiles.

112

ADHÉRENTS AU SIPPEREC

24

CONTRATS DE CONCESSION :

3 DSP* en électricité dont une pour les 82 villes adhérentes à la compétence électricité et deux pour Villiers-sur-Marne
4 DSP en géothermie
13 DSP pour les réseaux câblés
4 DSP pour les réseaux de fibre optique

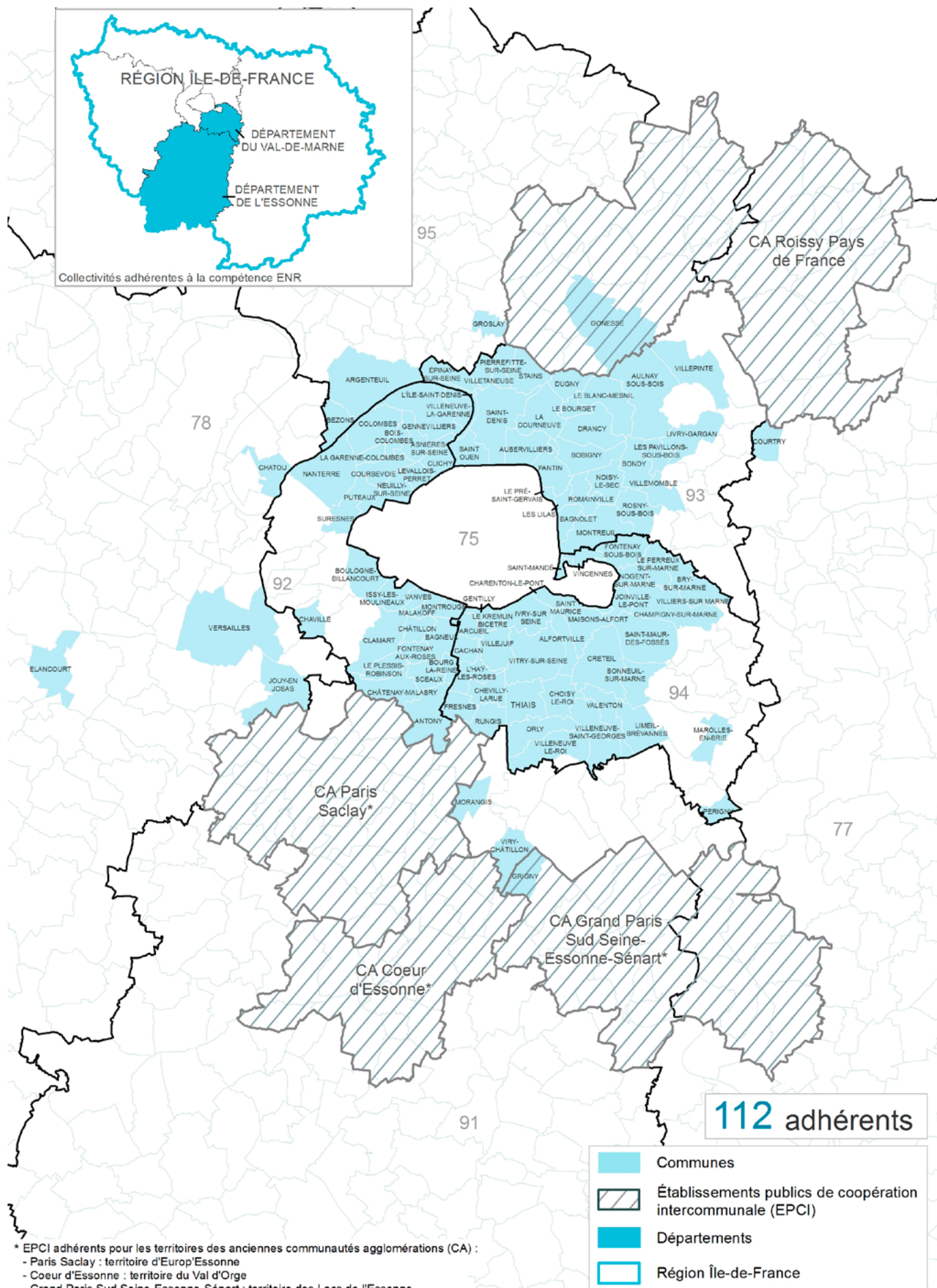


GROUPEMENTS DE COMMANDES

Énergie : 545 adhérents
Télécoms : 283 adhérents
Systèmes d'information géographique et données : 57 adhérents

GLOSSAIRE

*DSP : Délégation de service public



L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SIPPEREC



Jacques J.P. MARTIN,
Président,
Maire de Nogent-sur-Marne,
Président du territoire ParisEstMarne&Bois



Christian FAUTRÉ,
Premier Vice-président,
Premier Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne



Jacques BOUVARD,
2^e Vice-président,
Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois,
Président de la SEM SIPE nR



Sylvine THOMASSIN,
3^e Vice-présidente,
Maire de Bondy



Bertrand VOISINE,
4^e Vice-président,
Maire-adjoint de Vanves



Daniel BREUILLER,
5^e Vice-président,
Maire d'Arcueil



Patrice CALMEJANE,
6^e Vice-président,
Maire de Villemomble



Gaylord LE CHEQUER,
7^e Vice-président,
Maire-adjoint de Montreuil



Thérèse LEROUX,
8^e Vice-présidente,
Maire de Villiers-sur-Orge,
Vice-présidente de Cœur d'Essonne agglomération,
Présidente de la SEER Grigny Viry



Serge FRANCESCHI,
9^e Vice-président,
Maire-adjoint d'Alfortville



Stéphane SALINI,
10^e Vice-président,
Conseiller municipal de Drancy,
Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France



Gilles GAUCHE-CAZALIS,
11^e Vice-président,
Maire-adjoint de Nanterre



Bernard GAHNASSIA,
12^e Vice-président,
Maire-adjoint de Puteaux



Fatah AGGOUNE,
13^e Vice-président,
Maire-adjoint de Gentilly



Thierry BARNOYER,
14^e Vice-président,
Maire-adjoint de Maisons-Alfort



Samuel BESNARD,
Membre du Bureau,
Maire-adjoint de Cachan



Emmanuel GILLES DE LA LONDE,
Membre du Bureau,
Maire-adjoint de Bry-sur-Marne,
Conseiller départemental du Val-de-Marne



Philippe RIO,
Membre du Bureau,
Maire de Grigny



Jean-Pierre RIOTTON,
Membre du Bureau,
Conseiller municipal de Sceaux



Étienne ANDREUX,
Directeur général
jusqu'en juillet 2016



Laurent GEORGES,
Directeur général

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU SYNDICAT

La plus grande partie des ressources du syndicat provient des contrats de concession. Le SIPPEREC ne perçoit pas de recettes fiscales, et les villes adhérentes n'apportent pas de cotisations. Les prestations spécifiques (groupements de commandes, conventions...) sont rémunérées par les collectivités bénéficiaires.

En ce qui concerne EDF-ERDF, il s'agit du versement de redevances (dénommées R1* et R2*) et du financement du fonds de partenariat adossé au contrat de concession. Quant aux entreprises concessionnaires des délégations de service public (DSP) de communications électroniques ou de géothermie, elles acquittent des redevances pour frais de contrôle.

En 2015, les recettes du SIPPEREC se sont élevées à 228 millions d'euros, dont 101 millions de recettes d'investissement.

Quant aux dépenses du syndicat, elles s'élèvent à 224 millions d'euros, dont 121 millions pour les dépenses d'investissement.

Au cours de l'année 2015, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a représenté un montant de 51,1 millions d'euros versés aux collectivités après collecte par le syndicat.

L'enfouissement des réseaux constitue le second poste de dépenses par ordre d'importance, suivi par les subventions apportées aux villes. Celles-ci permettent de financer des travaux liés à l'électricité, notamment à l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, activité qui

poursuit sa progression. L'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque a pris une importance significative puisque **64 centrales photovoltaïques** sont en exploitation fin 2015. Enfin, la réalisation des contrôles techniques et financiers des concessions, pour s'assurer du respect des cahiers des charges de concession et de l'exactitude des informations communiquées par les concessionnaires, représente un autre poste de dépenses important pour le SIPPEREC.

GLOSSAIRE

***R1** : Redevance dite de fonctionnement

***R2** : Redevance dite d'investissement

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le SIPPEREC intègre le développement durable dans ses processus et l'accomplissement de ses missions. Il a mis en œuvre la dématérialisation des marchés. Les entreprises peuvent ainsi consulter en ligne les procédures d'achats publics et remettre leurs offres par voie électronique.

Après des élus, le SIPPEREC a également entamé une **démarche de dématérialisation** des dossiers du Bureau, du Comité et des commissions. L'ensemble des informations pour les communes adhérentes est disponible sur le site extranet du syndicat pour réduire les envois papier.

Une démarche interne au SIPPEREC a été initiée pour inciter le personnel du syndicat à développer une **politique d'achat éco responsable** : papier recyclé, choix d'un imprimeur labellisé, modes d'exécution des travaux. La valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, et l'utilisation de matériel économe en énergie ont été intégrées dans le cadre du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.

Pour sa gestion propre, le syndicat a défini des **indicateurs environnementaux** relatifs à la consommation de papier, au coût de l'énergie utilisée par les locaux ou lors des déplacements dans les villes adhérentes.

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DU SIPPEREC

Le SIPPEREC a mis en place dès 2006 un système d'information géographique (SIG) pour ses besoins propres. Il contient les données relatives aux réseaux de distribution d'électricité, de chaleur et de télécommunications.

Ouvert aux adhérents du SIPPEREC et accessible depuis son site Internet, le SIG est un outil essentiel pour la communication avec les villes et les concessionnaires. Le SIPPEREC propose d'intégrer tous les résultats des diagnostics amiante faits par les collectivités adhérentes dans ce SIG.



59 communes
ont signé la convention
d'accès aux données
SIG du SIPPEREC

LES TEMPS FORTS DU SIPPEREC

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION

À l'issue de 18 mois de négociations, le SIPPEREC a prolongé pour dix ans le contrat de concession avec ENEDIS et EDF. Ce contrat intègre des actions nouvelles (transition énergétique, rénovation des colonnes montantes, bornes de recharge et véhicules propres) et préserve les aides visant à réduire la précarité énergétique ainsi que les finances des villes adhérentes.



Yannick DUPORT, Directeur commercial Île-de-France d'EDF, Jacques J.P. MARTIN, Président du SIPPEREC et Stéphan PAGES, Directeur Régional d'ENEDIS Île-de-France Est, ont signé le jeudi 14 avril 2016 au siège de l'Association des Maires de France, un avenant au contrat de concession de la distribution et de la fourniture d'électricité, en présence d'Henri LAFONTAINE, Directeur Exécutif du Groupe EDF et de Philippe MONLOUBOU, Président du directoire d'ENEDIS.

VILLE CONNECTÉE

Le syndicat développe activement une politique de la « ville connectée », avec de nombreuses réunions d'information, qui s'appuie largement sur les marchés de ses différents groupements de commandes. En juin 2016, le SIPPEREC a présenté un plan d'actions pour apporter aux collectivités de la cohérence et de la visibilité à ce concept de ville connectée. Objectifs : mettre à disposition une vision stratégique, des méthodes et des outils.



NOUVELLES ADHÉSIONS

Aulnay-sous-Bois, Gonesse et Villiers-sur-Marne ont rejoint les communes du SIPPEREC, qui compte désormais 112 adhérents. S'y ajoutent les nombreuses adhésions à ses groupements de commandes. Au total, les missions du SIPPEREC concernent presque 7 millions d'habitants en Île-de-France.

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE : NOUVEL ADHÉRENT AU SIPPEREC

En juin 2016, la Région Île-de-France a adhéré à la compétence énergies renouvelables. Le SIPPEREC est désormais en mesure d'exploiter les centrales photovoltaïques existantes sur les lycées pour le compte de la Région et de lui proposer des missions d'accompagnement technique et administratif pour les projets photovoltaïques à venir.

LE SIPPEREC ASSURE LA PRÉSIDENTIE DU SYNCOM

Le SYNCOM est une association créée en 1994 à l'initiative du SIGEIF, du SEDIF et du SIPPEREC qui fournit à ses 79 communes adhérentes un service d'aide à la gestion des chantiers réalisés par ENEDIS, GrDF et VEOLIA Eau (www.syncom.fr). C'est un espace de dialogue privilégié entre collectivités et délégataires d'eau, de gaz et d'électricité. La présidence, « tournante » entre les trois syndicats, est assurée actuellement par Bernard Gahnassia, Vice-président du SIPPEREC.

SUCCÈS DES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Le développement des groupements de commandes se poursuit et témoigne l'intérêt suscité par l'achat mutualisé, garant de prix optimisés et d'un suivi de qualité. Avec la fin des tarifs réglementés de vente dans l'électricité, le SIPPEREC coordonne désormais les achats de plus de 545 acteurs publics. Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques compte 283 adhérents, et celui sur le SIG & données 57.

PREMIERS BÂTIMENTS RACCORDÉS À LA GÉOTHERMIE

À Arcueil-Gentilly, le réseau de chaleur géothermique est désormais en service depuis novembre 2015. Les travaux se poursuivent à Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil ainsi qu'à Bagneux et Châtillon dont les réseaux vont être mis en service à l'automne 2016. Bientôt 40 000 foyers bénéficieront de cette énergie renouvelable.

LE TRÈS HAUT DÉBIT AVANCE

Qu'il soit délivré par la fibre optique des réseaux SIPPEREC (Opalys, Europ'Essonne et SÉQUANTIC) ou par les réseaux câblés, l'accès au très haut débit se généralise auprès des particuliers et des entreprises franciliennes, notamment les PME-PMI, avec des offres portées par de nombreux opérateurs et des tarifs adaptés à tous les besoins.

ADHÉSIONS À MAXIMILIEN ET À L'APUR

Le syndicat adhère désormais à Maximilien, un groupement d'intérêt public (GIP) qui permet de rationaliser les achats publics et leur dématérialisation. Le SIPPEREC a également rejoint l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), afin de pouvoir contribuer aux orientations de la politique urbaine, à l'échelle de Paris, de sa métropole et de la Région Île-de-France.

LA COOPÉRATION ENTRE SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS S'ACCÉLÈRE

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS L'ÉNERGIE

Le SIPPEREC a signé le 15 avril 2015 un accord cadre dans le domaine de la coopération internationale avec le SIAAP, le SYCTOM, le SEDIF, le SIGEIF et l'EPTB Seine Grand Lac visant à favoriser le partage de son savoir-faire à l'échelle internationale. Leur expérience dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de l'énergie constitue un atout précieux pour d'autres collectivités et ONG à travers le monde, qui souhaitent développer des projets de coopération et d'action fondés sur l'échange des savoir-faire pour l'amélioration de l'accès des populations à ces services essentiels.

UNE COMMUNICATION COMMUNE

En marge du sommet des nations unies pour le Climat (COP 21), le SIPPEREC, le SIAAP, le SYCTOM, le SEDIF, le SIGEIF et l'EPTB Seine Grands lacs se sont rassemblés autour d'un stand commun, présentant leur engagement pour lutter contre le réchauffement climatique. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une coopération régulière, centrée autour de l'avenir du territoire métropolitain. Ces grands syndicats sont également présents à des événements régionaux (salon de l'AMIF) et ont développé une communication commune sous l'appellation « Les services publics urbains du Grand Paris ».



Jean-Jacques Guillet, Président du SIGEIF, Belaïde Bedreddine, Président du SIAAP, Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC, Hervé Marseille, Président du SYCTOM, André Santini, Président du SEDIF et Frédéric Molossi, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs lors de la COP 21.

PARTENARIATS AVEC LE SIAAP ET LE SYCTOM

Des conventions de coopération ont été mises en place avec ces deux syndicats pour favoriser le développement d'actions en faveur de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.



FOCUS

Loi NOTRe : redéfinition de la carte territoriale

La loi NOTRe a modifié la carte communale des adhérents du SIPPEREC au 1^{er} janvier 2016 avec notamment la dissolution de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne et l'intégration de la communauté de communes du Pays Briard dans l'EPT 11. De nouvelles adhésions ont été faites (Grand Paris Sud-Seine Essonne Sénart, Paris Saclay, Cœur d'Essonne, Roissy Pays de France), succédant à celles des structures qu'elles ont remplacées.

Aux termes de débats parlementaires soutenus, la loi NOTRe a maintenu inchangées les compétences dévolues au SIPPEREC. Il est cependant à noter que la Métropole du Grand Paris exercera des compétences de planification, notamment en élaborant des schémas directeurs en matière de distribution d'énergie et de communications électroniques.



Les grands syndicats d'Île-de-France s'unissent autour d'une communication commune.

VILLE CONNECTÉE



Open data, smart city... : le rôle croissant de la gestion des données dans les politiques publiques a conduit le SIPPEREC à créer et développer un pôle de compétences « ville connectée » placé sous le contrôle d'une commission d'élus dédiée. Le SIPPEREC organise régulièrement des matinées thématiques afin de cerner les enjeux et partager les expériences innovantes de cette nouvelle politique de la ville. Progressivement, dans le cadre des groupements de commandes, des services adaptés et évolutifs sont proposés aux collectivités.

ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES ET OUTILS MUTUALISÉS

En 2014, le SIPPEREC a entamé un cycle de rencontres destinées à définir une politique de la ville connectée. L'étude conduite auprès des villes adhérentes a montré de nombreuses attentes. Les collectivités y voient un moyen d'optimiser l'organisation interne et les services rendus à la population, tout en rationalisant les dépenses publiques. Plusieurs freins ont été identifiés : manque de connaissances, données insuffisamment exploitées, dispersion des moyens, logique de transversalité difficile à mettre en œuvre...

En 2015, trois matinées ont été organisées, dédiées à des partages d'expériences ou de projets. Elles ont rassemblé plus d'une centaine de participants. Les comptes-rendus sont téléchargeables sur le site Internet www.sipperec.fr

Pour aider les collectivités à bâtir une politique de ville connectée, le SIPPEREC propose de mutualiser les outils et services qui favorisent synergies et économies d'échelle, en respectant l'autonomie de chaque adhérent. Dans ce cadre, les groupements de commandes s'avèrent particulièrement efficaces et générateurs d'importants gains financiers.

COLLECTER, ANALYSER ET GÉRER LES DONNÉES

Le SIPPEREC a déjà mis en place des outils qui permettent aux collectivités « de faire de la ville connectée sans le savoir » par le biais des marchés des groupements de commandes. De nouveaux outils vont être créés pour aller plus loin.

Les objectifs :

- mettre à disposition des adhérents un outil complet (pour restituer des données et permettre des analyses croisées tout en mutualisant les moyens existants) ;
- faciliter le recueil des données contractuelles ;
- accompagner les adhérents pour encadrer le contrôle qualité de ces données ;
- permettre à ces derniers de répondre à moindre coût aux obligations de mise à disposition des données ;
- créer les conditions d'une exploitation mutualisée.

Un marché « données » va être créé au sein du groupement de commandes services de communications électroniques pour héberger une plateforme qui permet l'intégration de données générales et de données métiers pour chaque adhérent.



COMMISSION « VILLE CONNECTÉE »

COMPOSÉE DE :

Samuel BESNARD, Membre du Bureau, Délégué de Cachan
Jackie BOULAY, Délégué de Châtillon
Anne-Marie BOURDINAUD, Conseillère municipale de Sucy-en-Brie
Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Daouda KEITA, Délégué de Bagnolet
Patrice KONIECZNY, Délégué d'Épinay-sur-Seine
Ghania LATEB, Déléguée du Kremlin-Bicêtre
Philippe LE GORGEU, Délégué de Bois-Colombes
Maryse LEMMET, Déléguée d'Antony

Patrick LEROY, Délégué de Rungis
Nathalie NICODEME-SARADJIAN, Déléguée de Chaville
Patrick RATTER, Délégué de Valenton
Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau, Délégué de Sceaux
Philippe ROBERT, Délégué du Bourget
Pierre-Yves ROBIN, Délégué de Cachan
Philippe SAJHAU, Délégué de Nogent-sur-Marne
Arnold VOILLEMEN, Délégué de Livry-Gargan
Romain ZAVALLONE, Délégué d'Ivry-sur-Seine

UNE COMMUNICATION AU SERVICE DES ADHÉRENTS

LE SIPPEREC S'ATTACHE À METTRE EN ŒUVRE UNE VÉRITABLE "COMMUNICATION DE SERVICE PUBLIC"

SES OBJECTIFS SONT :

- de permettre aux adhérents de mieux appréhender des informations techniques, réglementaires ou les évolutions technologiques ;
- d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de sensibilisation des populations à la maîtrise des dépenses énergétiques ;
- de rendre compte de ses missions d'autorité concédante ;
- de défendre l'intérêt des collectivités locales auprès des pouvoirs publics et des autorités de régulation.

UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) ASSOCIE LES REPRÉSENTANTS D'USAGERS

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est une instance obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Le SIPPEREC organise annuellement cette commission, qui regroupe des représentants des associations UFC-Que Choisir Île-de-France, Familles de France, Confédération Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) Île-de-France, Confédération nationale du logement et Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92).

La CCSPL examine chaque année le rapport de chacun des délégataires et est consultée pour avis avant tout projet de délégation de service public. Elle est aussi régulièrement informée des actualités et des rapports d'experts dans les domaines la concernant.



DES OUTILS ET DES ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC met à disposition des collectivités un ensemble d'outils et leur propose régulièrement des initiatives pour mieux les informer et les accompagner au quotidien :

- **L'ESSENTIEL**, les fiches pratiques présentant les activités du SIPPEREC, les petits-déjeuners d'information, les sites Internet et extranet, les inaugurations et les visites de terrain.
- Des guides sont également proposés aux usagers : le guide et l'exposition ELEC'ONOMY pour sensibiliser les familles à la maîtrise de leurs consommations d'électricité et le guide « Vos droits en matière d'accès à l'électricité », distribué aux collectivités et aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) pour aider les professionnels à accompagner les personnes en situation de précarité énergétique.
- L'extranet a été conçu afin de faciliter les échanges d'informations entre les collectivités. Ses fonctionnalités répondent ainsi aux besoins des adhérents. Les documents sont accessibles par compétences et groupements de commandes en fonction des adhésions. Les villes peuvent directement accéder à leurs informations propres sur la « fiche collectivité ». Enfin, une rubrique spécifique permet d'accéder aux documents administratifs du SIPPEREC. De nouvelles fonctionnalités sont à l'étude pour permettre la dématérialisation des échanges entre le syndicat et les adhérents.

L'intégralité des supports de communication et des communiqués de presse est téléchargeable sur le site Internet : www.sipperec.fr



FAIRE DES COLLECTIVITÉS DES ACTEURS À PART ENTIÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

- 18 L'actualité de l'énergie
- 22 Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité
- 44 Produire localement des énergies renouvelables, c'est agir en faveur de la transition énergétique
- 56 Des outils dédiés à la transition énergétique
- 58 Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie



83
adhérents à
la compétence
électricité



Concession de
distribution d'électricité

15 778 km
de réseaux électriques

1 793 103
usagers raccordés



Concession de
fourniture d'électricité

1 521 151
clients

12,7 TWh
consommés



71
adhérents à
la compétence
développement
des énergies
renouvelables



4
délégations
de service public
pour la construction
et l'exploitation de
réseaux de chaleur
géothermique



64
centrales solaires
photovoltaïques



ÉNERGIES

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales.

Les communes se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, départementaux, ou supradépartementaux, comme le SIPPAREC, pour gérer cette compétence. Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients au tarif réglementé sont deux services publics locaux, respectivement concédés à ENEDIS (ex. ERDF) et EDF (Électricité de France).

Le SIPPAREC dispose également de la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables ». Il met à disposition des collectivités son savoir-faire, de l'étude des projets à la réalisation et l'exploitation, pour toute production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables disponibles.

L'ACTUALITÉ DE L'ÉNERGIE

L'année 2015 a été marquée notamment par l'adoption de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.



LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE A ÉTÉ ADOPTÉE

Si les discussions ont surtout porté sur les perspectives d'évolution de l'énergie nucléaire, la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour une croissance verte comprend aussi de nombreuses dispositions moins médiatiques, dont certaines intéressent directement les collectivités territoriales. En juin 2016, environ la moitié des décrets d'application avaient été publiés.

UN NOUVEAU MIX ÉNERGÉTIQUE PLUS « VERT »

Le texte fixe de grands objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (moins 40 % en 2030 par rapport à 1990), de la consommation énergétique finale (moins 50 % d'ici 2050 par rapport à 2012), de réduction des énergies fossiles (moins 30 % en 2030), de la part du nucléaire dans le mix électrique (plafonnée à 50 % à l'horizon en 2025).

En outre, il est prévu que la part des énergies renouvelables dans la consommation finale s'établisse à 32 % en 2030 avec, notamment, **une multiplication par cinq de la quantité de chaleur et de froid renouvelable**. Le soutien aux énergies vertes s'effectuera désormais par **une prime complétant le prix de vente de la production sur le marché d'électricité** (et non plus un tarif d'achat spécifique). Enfin, la loi fixe l'objectif de **500 000 logements rénovés par an**, dont la moitié pour les ménages modestes.

UNE COMMISSION CONSULTATIVE POUR COORDONNER LES INVESTISSEMENTS ÉNERGÉTIQUES

En application de la loi, les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) devaient créer avant le 1^{er} janvier 2016 une commission consultative paritaire avec les EPCI présents sur un même territoire pour faciliter et coordonner les investissements dans le domaine énergétique.

- Les syndicats pourront sur demande élaborer un **Plan climat air énergie territorial** (PCAET) pour ces mêmes EPCI. La planification énergétique est d'ailleurs renforcée pour être intégrée dans les PCAET avec pour objectif de coordonner les différents réseaux publics (électricité, gaz, chaleur).
- Le SIPPEREC a mis en place cette commission qui comprend la Métropole du Grand Paris, dix communautés d'agglomération et six communautés de communes. Chacun de ces EPCI sera représenté par un délégué, le SIPPEREC en désignera dix-sept afin d'assurer la parité de cette commission.

GLOSSAIRE

TURPE : Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

ERDF : Électricité Réseau Distribution France (ENEDIS désormais)

RTE : Réseau de Transport d'Électricité

CRE : Commission de régulation de l'énergie

LE CONTENU DES COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉ FIXÉ PAR LA LOI

La loi détermine également le contenu des comptes rendus annuels d'activité (CRAC) des concessionnaires, qui a été précisé par le décret du 21 avril 2016. **Les CRAC devront être remis à l'autorité concédante avant le 1^{er} juin de chaque année.** Ils comprendront cinq rubriques : l'analyse de la qualité sur service, la politique d'investissement et de maintenance du réseau, les éléments financiers d'exploitation (réseau et fourniture aux tarifs réglementés de vente), la présentation du patrimoine concédé, les évolutions juridiques, économiques, commerciales intéressant la concession, ainsi qu'un inventaire détaillé et localisé des ouvrages, distinguant les biens de retour, les biens de reprise et les biens propres.

NOUVELLE MÉTHODE DE CALCUL DU TURPE

La loi permet l'application d'une **méthode économique pour le calcul du Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE)**, déconnectée des coûts réels supportés par les gestionnaires de réseau. Un **comité du système de la distribution d'électricité** est créé. Il est chargé d'examiner les investissements d'ENEDIS et des autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE). Cela répond à une **demande de la Cour des Comptes** qui plaçait pour une coordination accrue de ces investissements.



DES OUTILS POUR LES RÉSEAUX « INTELLIGENTS »

Plusieurs dispositions (autoconsommation, autoproduction, flexibilité locale, effacement, stockage par hydrogène...) traduisent l'avènement d'outils destinés à des futurs réseaux « intelligents ». Ceux-ci peuvent être déployés à titre expérimental. Il est à déplorer que la définition et la transmission des données collectées par les concessionnaires aux AODE ne soit pas précisée afin de favoriser la mise en œuvre de la transition énergétique.

CRÉATION D'UN CHÈQUE ÉNERGIE POUR LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ ÉNERGETIQUE

La loi entérine le **remplacement des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz par un chèque énergie**, dont la mise en œuvre est définie par le décret du 6 mai 2016. « Attribué sur la base d'un critère fiscal unique, en tenant compte du niveau de revenu et de la composition des ménages, il permet aux ménages bénéficiaires de régler leur facture d'énergie, quel que soit leur moyen de chauffage (électricité, gaz, fioul, bois...). S'ils le souhaitent, les bénéficiaires peuvent également utiliser le chèque pour financer une partie des travaux d'économies d'énergie qu'ils engagent dans leur logement. » Après une phase d'expérimentation dans quatre départements (Ardèche, Aveyron, Côtes-d'Armor et Pas-de-Calais), **le chèque sera généralisé en 2018.** À la différence des tarifs sociaux, sa mise en œuvre ne fera pas l'objet d'un contrôle par les AODE.



À SAVOIR

Les certificats d'économies d'énergie visent aussi la précarité énergétique

La loi crée des Certificats d'économies d'énergie (CEE) dédiés à des opérations de résorption de la précarité énergétique. Entrée en vigueur début 2015, la troisième période des CEE court jusqu'en fin 2017, avec une obligation de 700 TWh cumac. En 2016, l'obligation s'est accrue de 150 TWh cumac, avec l'ajout de CEE dédiés à des opérations de lutte contre la précarité énergétique.

Le marché des CEE est au plus bas. En effet, le niveau des obligations (opérations conduites ou soutenues par les fournisseurs visant à réduire la consommation énergétique) reste trop bas et les fournisseurs s'en acquittent très aisément, ce qui fait baisser le prix des certificats.

Pour appuyer les collectivités dans leurs démarches, le SIPPEREC et le SIGEIF pilotent un dispositif commun, permettant à la fois d'accéder plus rapidement aux seuils nécessaires pour valoriser les certificats, mais également d'en sécuriser l'obtention, par la validation de l'ensemble du dispositif, depuis le choix des travaux jusqu'à la vente des CEE, en passant par la récupération et la vérification des pièces nécessaires au dossier.

PRIX DE MARCHÉ EN FORTE BAISSÉ, INCERTITUDES DANS LE NUCLÉAIRE

Le secteur du nucléaire traverse d'importantes difficultés. 2014 et 2015 resteront des années noires pour Areva, confronté à de lourdes pertes. Et le groupe EDF est fragilisé par le « mur » d'investissements de son parc existant et futur alors que les prix du marché sont au plus bas.

NUCLÉAIRE : LA DIFFICILE ÉQUATION FINANCIÈRE D'EDF

EDF est aujourd'hui confronté à de nombreuses incertitudes. Le groupe a subi une chute du cours de son action de moitié en 2015, avec une capitalisation réduite à 25 milliards d'euros, très loin de celle des années 2007 - 2008. En effet, peu après sa privatisation, le groupe affichait la plus forte capitalisation boursière de la place de Paris. En décembre 2015, EDF est sorti du CAC 40.

EDF fait en effet face à un impressionnant « mur » d'investissements dans les décennies à venir : grand carénage du parc nucléaire français, évalué à 55 milliards d'euros, construction de l'EPR d'Hinkley Point (21 milliards), rachat de la division réacteurs d'Areva (qui, avec des pertes récurrentes, est en très grande difficulté), contribution revue à la hausse au centre d'enfouissement Cigéo de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), projets de renouvellement du parc nucléaire français (30 à 40 nouveaux réacteurs, de type EPR simplifié, pour 200 milliards d'euros, pour lesquels le groupe envisage des co-investisseurs, comme ENGIE)...

Qui plus est, le marché de l'énergie ne lui est guère favorable : suppression des tarifs réglementés de vente « jaune » et « vert », annonce d'une mise en concurrence des concessions hydroélectriques, chute des prix de gros de l'énergie, retards du chantier de l'EPR de Flamanville...

Après avoir alerté l'État, son principal actionnaire, sur sa santé financière et la difficulté à financer de nouveaux investissements, EDF a obtenu de lui verser les dividendes sous forme d'actions, épargnant ainsi sa trésorerie et ses capacités de financement. Une augmentation de capital a été annoncée, à hauteur de 4 milliards d'euros, aux trois-quarts assumée par l'État.

L'EPR BRITANNIQUE SUSCITE DES INTERROGATIONS

Le projet « d'Hinkley Point » suscite encore de nombreuses interrogations. En février, le directeur financier d'EDF a démissionné, jugeant ce projet irréalisable financièrement pour EDF dans le contexte actuel, d'autant plus qu'il ne s'appuyait pas sur un retour d'expérience complet des EPR. Cette position a ensuite été relayée en interne par plusieurs organisations de salariés.



EPR de Flamanville

FIN DES TARIFS « JAUNE » ET « VERT »

Prévue par la loi NOME de décembre 2010, la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Quelque 468 000 sites, ayant une puissance de raccordement supérieure à 36 kVA, étaient concernés. Début janvier, 145 000 sites n'avaient pas fait jouer la concurrence et ont été automatiquement « basculés » vers une offre transitoire, supérieure de 5 % environ aux anciens tarifs. Le mouvement s'est ensuite accéléré : fin mai 2016, indiquait la Commission de régulation de l'énergie (CRE), il restait environ 30 000 sites encore alimentés en électricité avec cette offre transitoire. Par ordonnance du 10 février 2016, le gouvernement a confié à la CRE le soin de conduire un appel d'offres pour désigner, dans différentes zones géographiques, les fournisseurs chargés d'assurer la continuité de fourniture après expiration de l'offre transitoire, à un prix de marché dissuasif (environ 20 % plus élevé que les anciens TRV).

Amplifié par des prix de marché au plus bas, le mouvement d'érosion des « tarifs bleus » se poursuit, avec 3 846 000 sites résidentiels ayant quitté les tarifs réglementés au 31 mars 2016, sur un total de près de 32 millions.

LA FACTURE DES MÉNAGES S'ALOURDIT

Malgré des prix de marché au plus bas, la facture des consommateurs domestiques a continué de s'alourdir en 2015, sous l'effet conjugué d'une hausse :

- du TURPE* (0,4 % le 1^{er} août),
- des tarifs réglementés bleus (+ 2,5 % pour les particuliers, également en août) et de la CSPE (+ 16 % le 1^{er} janvier 2016, passant de 19,5 à 22,5 € le mégawattheure) et des rattrapages tarifaires. Ceux-ci font suite à la décision du Conseil d'État d'annuler à la mi-juin des arrêtés gouvernementaux qui avaient prévu une hausse jugée insuffisante de ces tarifs pour la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015, au motif de préserver le pouvoir d'achat).

C'est désormais la CRE qui fixe l'évolution une fois par an des tarifs réglementés de l'électricité, en prenant en compte notamment l'évolution des prix sur le marché de gros : ceux-ci ayant diminué depuis plusieurs mois, elle a proposé, au 1^{er} août 2016, une baisse de 0,5 %. Il s'agirait du premier repli des tarifs depuis 2003, a souligné le régulateur.



ERDF DEVIENT ENEDIS

Après avoir changé son logo en juin 2015, ERDF a dû entamer une réflexion pour modifier également son nom. La CRE estimait en effet que ce nom était trop proche de celui de sa maison-mère, EDF, entraînant une confusion dans l'esprit des consommateurs, préjudiciable à la concurrence. En mai 2016, ERDF a officialisé sa transformation en ENEDIS, contraction d'énergie et distribution.



GLOSSAIRE

TURPE : Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

LE DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY EN ÎLE-DE-FRANCE

35 millions de compteurs doivent être remplacés d'ici 2021 par des compteurs « communicants » Linky, pour un coût évalué à cinq milliards d'euros (financé par le TURPE). Ces compteurs permettent de réaliser des opérations à distance (mise en service, résiliation, changement de puissance) et relèvent les données de consommation en temps réel. Ces données étant accessibles aux consommateurs et fournisseurs, elles devraient se traduire par une diversification des offres tarifaires, avec des paliers à 1 kVA, contre 3 kVA aujourd'hui, et une horo-saisonnalité renforcée (redéfinition des heures creuses et pleines).

Six millions de compteurs seront remplacés en Île-de-France d'ici 2021. Dans une première phase, ENEDIS en prévoit 528 000, dont plus de 85 000 concernent le territoire du SIPPEREC.

À plusieurs reprises, le SIPPEREC a fait part aux pouvoirs publics et au régulateur de ses interrogations sur le dispositif Linky, arguant notamment de son coût élevé et du peu de bénéfices attendus pour les consommateurs.

Mi 2016, la première phase de déploiement se heurtait déjà à quelques difficultés. Des associations de consommateurs souhaitent obtenir des réponses à des questions comme l'éventuel risque sanitaire lié aux ondes, l'impact financier du déploiement, la protection des données transmises et la possibilité pour l'utilisateur de refuser cette installation.



LES SERVICES PUBLICS DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Autorité concédante, le SIPPEREC contrôle le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par ENEDIS/EDF. Le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension et désormais de rénovation des colonnes montantes.

Le syndicat participe à l'investissement des collectivités en faveur de la transition énergétique en subventionnant des travaux de maîtrise de l'énergie pour l'éclairage public, de rénovation énergétique dans les bâtiments, l'achat de bornes de recharge et de véhicules électriques ou hybrides. Il propose différents services aux collectivités, en particulier pour maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique des nouveaux bâtiments. Le syndicat gère et contrôle la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et la redevance d'occupation du domaine public. Enfin, il aide financièrement les centres communaux d'action sociale (CCAS) dans leurs actions de lutte contre la précarité énergétique.



LA COMMISSION « CONCESSION DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ »

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Christian FAUTRÉ, Premier Vice-président, Premier Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne
Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau, Délégué de Sceaux

COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, Délégué de Dugny • **André DELUCHAT**, Délégué de Chevilly-Larue
Jean-Jacques GRESSIER, Délégué de Joinville-le-Pont • **José GUNTZBURGER**, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE, Déléguée de Châtillon • **Maryse LEMMET**, Déléguée d'Antony
Patrick LEROY, Délégué de Rungis • **Rachid MAIZA**, Délégué de La Courneuve
Patrick RATTER, Délégué de Valenton • **Marc SUJOL**, Délégué des Pavillons-sous-Bois
Dominique VERGNE, Délégué du Perreux-sur-Marne



PROLONGATION DU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ENEDIS ET EDF POUR FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Tout au long de l'année 2015 et jusqu'à début 2016, le SIPPEREC a poursuivi ses discussions avec ENEDIS pour la distribution d'électricité et EDF, pour la fourniture. Objectif : moderniser le cahier des charges de la concession dont le contrat expirait en 2019, tout en mettant fin aux contentieux existants. Ces négociations ont abouti à un accord qui prolonge le contrat jusqu'en 2029, préserve son équilibre et ouvre de nouvelles pistes pour favoriser la transition énergétique.

Cet accord comporte plusieurs avancées permettant de sécuriser les flux financiers dont bénéficie la concession avec un impact patrimonial limité.

Les provisions pour renouvellement du précédent contrat sont conservées et les investissements sont garantis. Une part des travaux sous maîtrise d'ouvrage constitue des biens de reprise. Plusieurs taux de subvention sont significativement relevés (enfouissement torsadé, maîtrise de l'énergie pour les bâtiments et éclairage public). Un fonds « transition énergétique » est créé et des travaux de rénovation des colonnes montantes (antérieures à 1995) peuvent maintenant être réalisés par le SIPPEREC...

L'ACCORD MET FIN AUX CONTENTIEUX

En vertu de cet accord, les contentieux entre les concessionnaires et le SIPPEREC sont soldés. La prolongation du contrat, qui lie désormais les partenaires pour 14 ans, permet de donner de la visibilité aux parties prenantes et met fin à une période d'incertitudes dans un contexte énergétique mouvant. Il garantit aux communes à la fois d'importants investissements dans les réseaux et la préservation de leurs ressources. Il donne également plus de souplesse au SIPPEREC pour financer les actions des communes membres.

Le contrat est prolongé jusqu'en 2029. En maintenant un « ticket de sortie » (indemnité due par ENEDIS) significatif, il permet à l'autorité concédante de rester maîtresse de ses choix, au terme du contrat, quel que soit le contexte juridique et économique.

L'accord permet également d'intégrer dans le contrat la commune de Valentigney qui a adhéré en 2014 au SIPPEREC. Il devrait en être de même prochainement pour Villiers-sur-Marne, qui a rejoint le syndicat en 2016.



Jeudi 14 avril 2016, signature de l'avenant au contrat de concession de la distribution et de la fourniture d'électricité.

“

Cet accord avec les concessionnaires EDF et ENEDIS permet de sécuriser les financements nécessaires pour la qualité du réseau électrique sur près de 15 ans et ouvre de nouvelles perspectives en faveur de la transition énergétique.

Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC

”

LE SIPPEREC A CONSENTI DES EFFORTS SIGNIFICATIFS

Le solde actuel des provisions pour renouvellement d'un montant de 382 millions d'euros est maintenu mais il n'y aura plus de nouvelles dotations aux provisions. Les travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS, à savoir l'enfouissement du fil nu, sont poursuivis mais traités désormais comptablement en tant qu'investissements du concessionnaire et non du concédant. Les travaux concernés représentent un montant annuel de l'ordre de 6 M€ sur la période 2016 - 2021.

LES INVESTISSEMENTS SONT SOUMIS AU VOTE DU COMITÉ

Les investissements, réalisés au titre du schéma directeur d'investissement, désormais adossé au contrat, seront au minimum de **369 millions d'euros** d'ici 2029. Des programmes annuels et pluriannuels d'investissements (PPI de quatre ans) seront déterminés et soumis à l'accord du Comité syndical. Le premier programme couvrant la période 2016 - 2019 s'élève à 118 millions d'euros. La bonne réalisation des programmes pluriannuels est garantie par des **engagements financiers d'ENEDIS et une clause de séquestre** (7 % du montant des travaux non réalisés avec un plafond de 3 millions).

À chaque PPI, le diagnostic technique du réseau est actualisé. Le rythme d'investissement d'ENEDIS est suivi de près par le SIPPEREC, l'objectif prévisionnel affiché dans le schéma directeur étant de parvenir à un temps de coupure maximal de 25 minutes chaque année.

Les objectifs du schéma directeur	Montant investi par ENEDIS 369,5 M €	Dont sur 2016 – 2019 (1 ^{er} PPI) 118 M €
Objectif 1 : Sur perte totale d'un poste source, être en capacité de reprendre 40 % des clients basse tension par manœuvres télécommandées en moins d'une heure.	78 M €	40 M €
Objectif 2 : Renouveler 965 km du réseau câble papier imprégné (CPI) moyenne tension (HTA) actuel, dont 300 km de programme ciblé de fiabilisation.	115,5 M €	18 M €
Objectif 3 : Risque crue / diminuer de 90 % les clients coupés non inondés au scénario 1.0 2014.	22 M €	2 M €
Objectif 4 : Renouveler 350 km du réseau BT souterrain « incidentogène ».	88 M €	18 M €
Objectif 5 : Renouveler les équipements de 1 100 postes de transformation HTA / BT.	28 M €	8 M €
Objectif 6 : Enfouir la totalité des réseaux BT aériens en fil nu et achever le programme initié depuis 2011.	38 M €	32 M €

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS SÉCURISÉES

Les redevances de concession sont maintenues, y compris la redevance d'occupation du domaine public (9 millions par an, au bénéfice des communes). La prolongation de 10 ans du contrat a pour effet d'augmenter les redevances de contrôle (R1) de 10 %, et d'investissement (R2) de 20 %. De fait, les flux financiers sont sécurisés à la hausse. L'accord entraîne une augmentation de 2,3 millions par an de 2016 à 2028 et de 0,8 million en 2029, soit un total de **31,2 millions d'euros**, qui seront réinvestis pour subventionner les travaux des communes.

DE NOUVEAUX FINANCEMENTS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Un fonds dédié à la transition énergétique est créé, pour aider les collectivités à mener des opérations de rénovation thermique dans les bâtiments communaux, de construction de bornes de recharge, d'achats de véhicules électriques ou hybrides ou pour financer un éclairage public « basse consommation ». Des expérimentations de « smart grids » seront également financées.



À SAVOIR

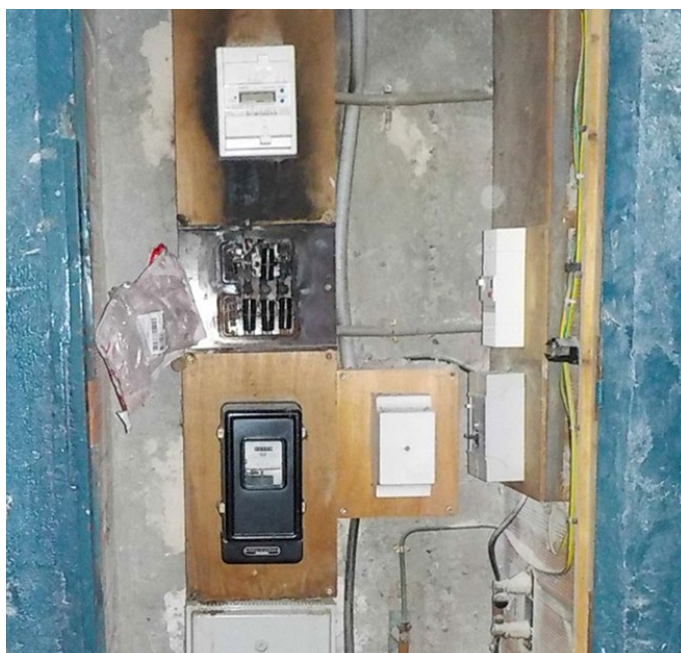
La maîtrise d'ouvrage du syndicat est désormais étendue à la rénovation des colonnes montantes en vue de leur intégration au patrimoine de la concession.

Le SIPPEREC est désormais maître d'ouvrage de la remise à neuf des colonnes montantes antérieures à 1995, à hauteur d'un maximum de 500 colonnes par an. Les colonnes montantes rénovées sont intégrées à la concession, et ENEDIS en assure alors l'entretien et le renouvellement.

Un rapport national attendu sur les colonnes montantes

Il existe environ 80 000 colonnes montantes sur le territoire du SIPPEREC. Souvent vétustes, ces équipements font l'objet d'un long débat juridique. ENEDIS considère qu'elles ne relèvent pas du réseau concédé car elles ont été mises en service avant la signature du contrat de concession en 1994. De son côté, le Médiateur national de l'énergie considère que les colonnes montantes sont présumées appartenir au réseau de distribution, les textes de 1946 organisant leur transfert. Un rapport gouvernemental proposera des pistes pour le financement.

La rénovation de l'ensemble des colonnes montantes en France est estimée à plusieurs milliards d'euros.



AVANT :
Exemple de coffret de coupure de colonne, dont les pièces sous tension sont directement accessibles, et sur laquelle un départ d'incendie s'est présenté.



APRÈS :
Exemple d'une colonne montante rénovée.

DES COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITÉ PLUS COMPLETS

Plusieurs contentieux visant la remise par ENEDIS et EDF de comptes rendus annuels d'activité (CRAC) incomplets ont été soldés par l'accord. Les éléments financiers qu'ils contenaient s'appuyaient sur des clés de répartition au lieu d'être restitués à la maille de la concession, ceci en dépit d'une décision du Conseil d'État le 18 décembre 2013. La loi de transition énergétique et le décret d'application du 21 avril 2016 ont déterminé les éléments qui doivent être transmis dans ces CRAC. L'accord SIPPEREC-ENEDIS-EDF stipule que les éléments fournis au syndicat devront être *a minima* équivalents à ceux fixés par le décret.

LES POINTS DE VIGILANCE

Si l'accord signé comprend des avancées notables, plusieurs sujets mériteront d'être suivis de près lors de leur mise en œuvre. Ainsi, **le schéma directeur des investissements** ne s'appuie ni sur un inventaire des installations ni sur un diagnostic de vétusté et d'obsolescence. Par ailleurs, ENEDIS impose une **remise à neuf** des colonnes montantes, et non une simple remise aux normes, ce qui se traduira dans certains cas par des coûts d'intervention plus élevés.

L'ACCORD AVEC EDF SUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

Le contrat de concession visant également la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (en-dessous de 36 kVA) un accord avec EDF a été aussi conclu, prolongeant la concession de dix ans.

Dans ce cadre, le fonds solidarité précarité et efficacité énergétique (FSPEE) est maintenu (400 000 € par an). EDF s'engage à mener des démarches proactives vis-à-vis des clients mal tarifés, bénéficiant du tarif de première nécessité, signalés par les CCAS. Le SIPPEREC plaide pour une généralisation de cette démarche, nombre de ménages souffrant d'une tarification inadaptée.



Pour le contrat de concession

- Prolongation du contrat de concession de 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- Mise en œuvre d'un schéma directeur d'investissements de 369 millions d'euros comportant des engagements du concessionnaire, en contrepartie de l'abandon des dotations aux provisions pour le renouvellement des ouvrages de la concession. Ce schéma est soumis chaque année à l'approbation du Comité syndical et est garanti par un séquestre ;
- Maintien de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) reversée aux communes (9 M € par an) jusqu'au terme du contrat ;
- Relèvement de 10 % de la redevance de fonctionnement R1 ainsi que la forfaitisation de la part relative à l'éclairage public de la redevance d'investissement R2 et son augmentation de 20 % ;
- Engagement d'EDF de proposer un conseil volontariste aux usagers en précarité dont le tarif n'est pas adapté aux besoins.

Pour la convention de partenariat

- Traitement de la fraction du fonds finançant les travaux sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS (6 M € par an pour l'enfouissement du fil nu) comme financements du concessionnaire ;
- Augmentation du taux de subvention en matière d'éclairage public de 20 à 30 % et assouplissement des conditions de versement ;
- Financement d'actions en matière de transition énergétique intégrant, outre l'éclairage public, le financement des véhicules électriques et bornes de recharge ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- Possibilité de financer la rénovation de 500 colonnes montantes par an sous maîtrise d'ouvrage du syndicat ;
- Maintien de 90 % de l'enveloppe du Fonds Solidarité Précarité et Efficacité Énergétique financé par EDF et de l'essentiel des actions du fonds, soit 400 000 €.

LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le réseau de distribution est la partie du réseau électrique qui dessert les consommateurs. Il s'agit des lignes à basse et moyenne tension qui intègrent les compteurs, propriétés du SIPPEREC, pour le compte des collectivités adhérentes. L'exploitation est concédée au gestionnaire du réseau de distribution ENEDIS à travers un contrat de concession entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995, prolongé jusqu'en 2029.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ?

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

L'électricité est un bien essentiel pour les particuliers et les entreprises, dont l'accès, la qualité et le prix jouent un rôle primordial dans le développement du territoire. Une bonne connaissance des éléments techniques et financiers des concessions est indispensable au bon fonctionnement du service public local de distribution. Le SIPPEREC a en charge le contrôle de l'activité d'ENEDIS et, à partir de 2016 de la Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne : développement et maintien du patrimoine, qualité de l'électricité distribuée et économie de la concession.



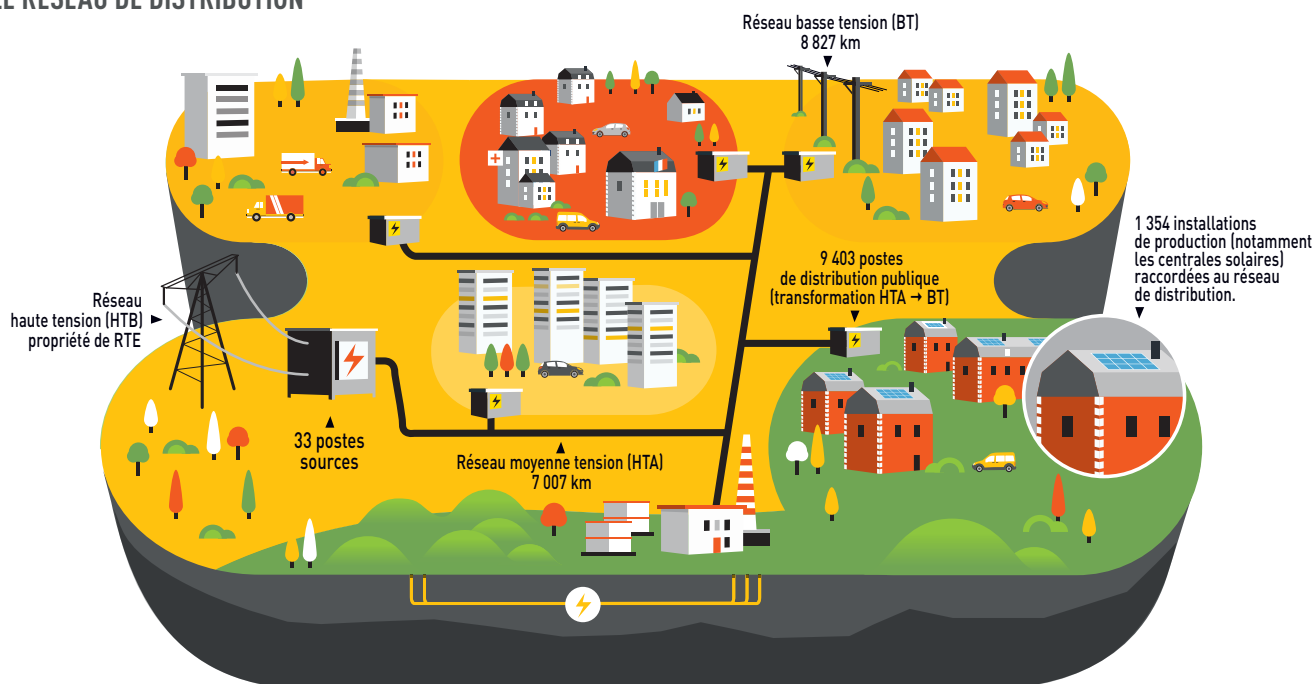
À SAVOIR

Début 2016, le périmètre de la concession s'est élargi avec l'adhésion de la commune de Villiers-sur-Marne. Cette ville présente la particularité d'être desservie à la fois par ENEDIS et par une entreprise locale de distribution : la Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne.

LE RÔLE DU CONCESSIONNAIRE

ENEDIS gère le réseau d'électricité : il en assure l'extension, le renouvellement et l'entretien. Le concessionnaire dessert tous les particuliers, entreprises et administrations. Il doit assurer la continuité du service public. Il rend compte de son activité au SIPPEREC au cours de réunions mensuelles, dans le compte rendu annuel d'activité ou lors de contrôles diligentés par le syndicat.

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION



LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION DU SIPPEREC

1 793 103 usagers raccordés (+ 0,8 %)
dont 84 % sont restés aux tarifs réglementés de vente

16 583 GWh acheminés (+ 0,4 %)

1 354 installations de production raccordées (+ 5 %)

15 778 km de réseau dont 7 007 km de réseau
moyenne tension HTA (100 % souterrain)

8 827 km de réseau basse tension (BT)

Il reste encore **828 km** de réseau basse tension en aérien
(soit 9,3 % du réseau BT) selon les données fournies par ENEDIS

9 403 postes de transformation HTA/BT (+ 1 %)

33 postes sources

Durée moyenne de coupure (critère B) :

35,7 minutes sur la concession du SIPPEREC
(hors Valenton)

27,7 minutes sur la concession de Valenton

Investissements **128 845 k€**

Recettes d'acheminement **594 906 k€** (+ 0,4 %)

Valorisation : **1,98 milliard d'euros**



La concession du SIPPEREC est la plus importante de France par le nombre de clients et la consommation (5 %). Elle représente :

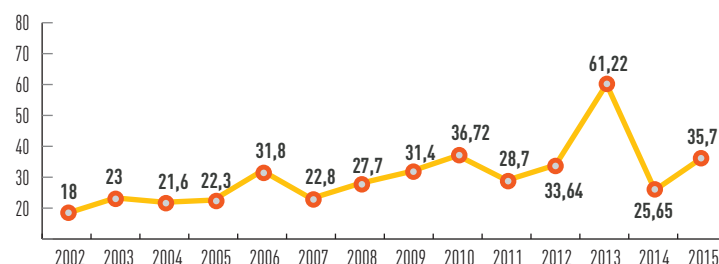
4,5 % du chiffre
d'affaires d'ENEDIS

4 % du poids des ouvrages
dans l'actif brut d'ENEDIS

UNE DÉGRADATION DE LA QUALITÉ

L'année 2015 est marquée par une nette baisse de la qualité avec un temps de coupure (appelé aussi critère B) qui a augmenté de 10,2 minutes passant de 25,5 minutes à 35,7 minutes. Ce chiffre est à comparer aux 13 minutes de temps de coupure sur Paris. On dénombre de nombreux incidents dans les postes sources principalement dans les Hauts-de-Seine. Ainsi l'incident de Châtillon a coupé près de 100 000 clients pendant plusieurs heures. L'augmentation des incidents sur le réseau basse tension touche plus les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS DE LA CONCESSION DU SIPPEREC (EN MINUTES)



Le temps moyen de coupure est de 42,3 minutes dans les Hauts-de-Seine, 36,3 minutes en Seine-Saint-Denis et 26,4 dans le Val-de-Marne.

Par contre, sur le périmètre de la concession de Valenton, on constate une amélioration de la qualité, le temps de coupure (critère B) passe de 36,6 minutes à 27,7 minutes en 2015.



À SAVOIR

Plus de 25 245 clients ont été coupés plus de 6 heures consécutives sur la concession du SIPPEREC (+ 1,4 %).



La distribution d'électricité

LE FONDS DE PARTENARIAT : DES AIDES FINANCIÈRES EN SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Directement lié au contrat de concession du SIPPEREC, le fonds de partenariat a vocation à financer l'enfouissement des réseaux électriques et aider les communes à agir sur leur patrimoine en faveur de la transition énergétique.

LES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS EN 2015

SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DES COLLECTIVITÉS OU DU SIPPEREC :

- enfouissement des réseaux électriques ;
- amélioration esthétique du réseau de distribution publique d'électricité, des branchements d'alimentation des clients et des postes de transformation ;
- opérations à finalité de maîtrise de l'énergie et de développement durable sur les logements sociaux, les bâtiments communaux et l'éclairage public.

SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE ENEDIS, À LA DEMANDE DU SIPPEREC :

- disparition du réseau en fil nu ;
- équipement des postes de distribution de télécommandes pour améliorer la qualité.

22,5 MILLIONS D'EUROS DE SUBVENTIONS ONT ÉTÉ VOTÉS EN 2015, FINANÇANT 322 DOSSIERS NOTAMMENT :

- la résorption du réseau en fil nu sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS à hauteur de 11,1 millions d'euros (49,2 %) ;
- des études et travaux d'enfouissement des réseaux de distribution sous maîtrise d'ouvrage des collectivités à hauteur de 10,5 millions d'euros (46,6 %) ;
- des travaux de maîtrise de l'énergie pour l'éclairage public et les bâtiments à hauteur de 878 254 € (3,9 %) ;
- le renouvellement des télécommandes sur le réseau moyenne tension à hauteur de 62 500 d'euros (0,3 %).

TÉLÉCOMMANDES DE POSTES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

Depuis 2011, le SIPPEREC et ENEDIS améliorent la qualité des postes de distribution publique. Le programme 2015 a été mené à bien. 62 500 € y ont été alloués via le fonds de partenariat, couvrant la moitié des dépenses.



22,5 millions d'euros
de subventions du fonds
de partenariat votées en 2015,
pour 322 dossiers (+28,2 %).

16,6 millions d'euros versés
en 2015 sur les travaux réalisés
dont **16 millions d'euros**
pour les travaux d'enfouissement.



À SAVOIR

Depuis le début de l'actuel contrat de concession, 257,6 millions d'euros ont été reversés aux communes pour financer des travaux liés à l'électricité, principalement des travaux d'enfouissement de réseaux, d'amélioration de l'éclairage public ou de maîtrise de l'énergie.

LE NOUVEAU DISPOSITIF DE SUBVENTION APPLICABLE DEPUIS AVRIL 2016

ENFOUISSEMENT

	TAUX MAXIMUM*
Études et travaux sur l'enfouissement du réseau de distribution d'électricité	Prise en charge à 100 % par le SIPPEREC
Enfouissement coordonné avec le réseau d'éclairage public	50 % pour la partie réseau d'éclairage public 100 % pour la partie réseau électrique

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

	TAUX MAXIMUM*
Études (maîtrise d'œuvre)	30 %
Travaux d'éclairage public**	30 %
Travaux bâtiments communaux	30 %

BORNES ET VÉHICULES ÉLECTRIQUES

	TAUX MAXIMUM*
Diagnostic de votre flotte de véhicules	60 %
Implantation de bornes de recharge	60 %
Achat de véhicules électriques ou hybrides rechargeables	30 %

COLONNES MONTANTES

	TAUX MAXIMUM*
Rénovation des colonnes montantes (antérieures à 1995)	65 %

* Les taux maximum peuvent être plafonnés

** Cumulable avec les travaux de rénovation du réseau EP lors de travaux coordonnés avec l'enfouissement ou le renouvellement du réseau d'électricité

LES SUBVENTIONS ASSOUPLIES POUR LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Les subventions relatives aux opérations de maîtrise de l'énergie concernent les bâtiments et les logements sous réserve qu'elles soient éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE). L'obtention des certificats n'est plus exigée pour le versement de la subvention, seule la preuve de l'éligibilité des opérations aux CEE est nécessaire.



La distribution d'électricité / Le fonds de partenariat

L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX, MODE D'EMPLOI

Pour accompagner les politiques municipales d'enfouissement des réseaux aériens (en fil nu et torsadé), le SIPPEREC apporte son concours via un très important programme de subventions et assure – en coordination avec ENEDIS – la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques.

DE NOUVELLES VILLES SANS RÉSEAU AÉRIENS

Le programme pluriannuel de travaux engagé en 2012 à **Chevilly-Larue** est désormais terminé. Le SIPPEREC a procédé à l'enfouissement de 4,5 km de réseaux électriques pour un montant de **2,7 millions d'euros**.

À **Drancy**, le programme se poursuit, avec 9,3 km déposés. D'autres réseaux sont concernés (télécommunications, éclairage, vidéoprotection), pour un plan qui s'élève à **8,4 millions d'euros** et le réseau d'électricité devrait être entièrement enfoui d'ici 2017. Des programmes similaires ont été décidés par d'autres communes, comme par exemple à **Gennevilliers** et **L'Île-Saint-Denis** : dans ces deux communes, les lignes électriques aériennes seront supprimées d'ici 2019.

CHIFFRES CLÉS 2015

33 km de réseaux en fil nu enfouis par ENEDIS.

37 km de réseaux en fil torsadé enfouis sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC.

13 communes sans réseau aérien sur le domaine public : Arcueil, Boulogne-Billancourt, Charenton-le-Pont, Chevilly-Larue, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Rungis, Saint-Mandé, Thiais et Vincennes.

52 communes ont engagé un programme pluriannuel pour enfouir leur réseau électrique.

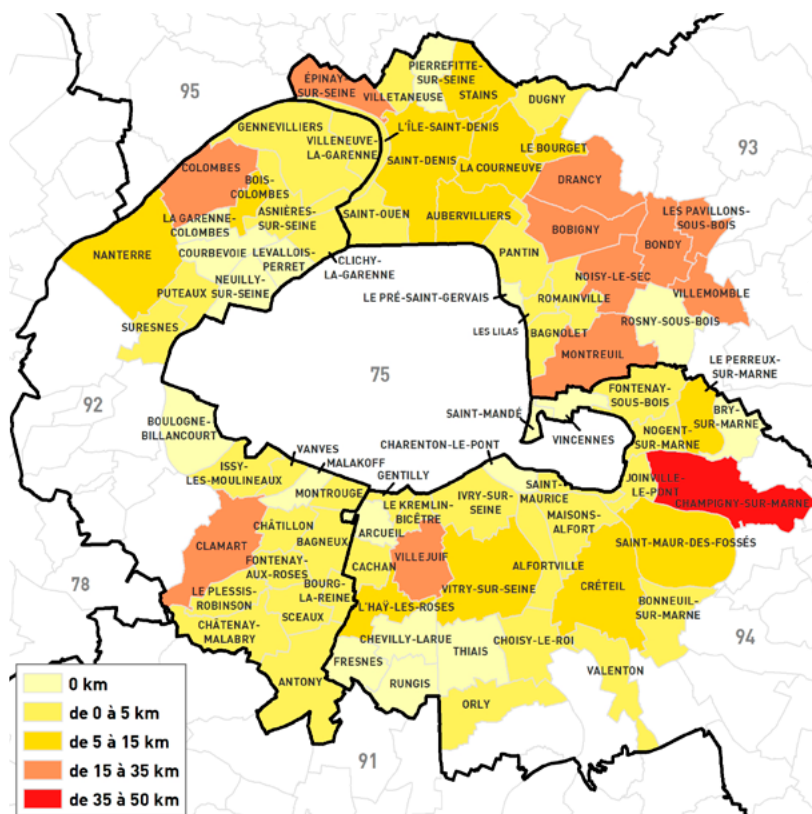


À SAVOIR

Au début de l'actuel contrat de concession en 1995, il restait environ 2 000 km de réseaux aériens de distribution publique d'électricité dont 1 050 km en fil torsadé et 950 km en fil nu (réseau toiture et sur supports).

Depuis 2011, plus de 400 km de réseaux de distribution électrique sur poteaux ont été enfouis. Les efforts conjugués des communes et du syndicat ont permis d'en enfouir plus de 250 km.

Il en reste à ce jour environ 537 km dont 129 km en fil nu et 408 km en torsadé.



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX PAR ENEDIS : À SURVEILLER

En 2015, **33,3 millions d'euros ont été engagés par le fonds de partenariat pour l'enfouissement**. Une somme inférieure au prévisionnel, en raison du retard pris par ENEDIS dans ses programmes d'enfouissement. Si ce retard est à relativiser car de nombreuses opérations sont programmées, il est à observer que les programmes votés depuis 2012 n'ont jamais été entièrement réalisés par ENEDIS.

Le montant des financements liés aux opérations d'enfouissement sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC a, quant à lui, progressé sensiblement : **+ 1,6 million d'euros par rapport à 2014**. Toutefois, la réalisation de la dépose du réseau en fil nu sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS demeure inférieure par rapport au programme prévisionnel, avec un ralentissement en 2015 par rapport à 2014. En conséquence, les fonds affectés à cette opération n'ont pas été intégralement dépensés, même si beaucoup d'opérations ont été programmées.

TROIS BONNES RAISONS D'ENFOUIR LES RÉSEAUX

1

SÉCURITÉ

Par son obsolescence, le réseau aérien, en particulier en fil nu, peut s'avérer dangereux : chute, courts-circuits, incidents notamment lors de l'élagage des arbres.

La diminution du nombre de poteaux et supports va dans le sens du respect des normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) en facilitant la circulation sur les trottoirs.

2

ESTHÉTIQUE

Amélioration de l'espace public :

- embellissement du cadre urbain ;
- aménagement des trottoirs ;
- facilitation de la circulation (piétons et PMR).

3

TECHNIQUE

Optimisation de la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau :

- neuf ;
- souterrain ;
- à l'abri des intempéries.

→ Diminution des temps de coupures et des zones incidentogènes.



À SAVOIR

Possibilité de financer désormais 50 % du montant HT des travaux de génie civil liés à l'éclairage public dans le cas de travaux coordonnés avec l'enfouissement du réseau électrique.

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR LES COLLECTIVITÉS

- L'enfouissement des réseaux électriques réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS ou du SIPPEREC est pris en charge financièrement à 100 %.
- En cas d'enfouissement coordonné des réseaux de communications et d'éclairage public, les opérateurs télécoms contribuent à hauteur de 5 % environ, le reste étant à la charge de la commune.
- La ville peut bénéficier d'un préfinancement par le SIPPEREC pour accélérer l'enfouissement des autres réseaux.

ENFOUISSEMENT COORDONNÉ : TROIS POSSIBILITÉS

- **Soit la ville décide d'enfouir les réseaux télécoms et d'éclairage public sur ses fonds propres.**
- **Soit la ville décide d'utiliser la solution de préfinancement** proposée par le SIPPEREC pour enfouir de façon coordonnée ses réseaux de communications. Le remboursement des emprunts souscrits est alors assuré par une partie des recettes de taxes et redevances reversées à la commune par le syndicat au titre de la concession électricité.
- **Soit la ville décide de laisser tout ou partie des autres réseaux en aérien**, le SIPPEREC et ENEDIS engageant les travaux d'enfouissement des seuls réseaux électriques. Dans ce cas il n'y a aucune participation financière demandée à la ville.



Les travaux d'enfouissement à Drancy

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

L'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence est effective depuis le 1^{er} juillet 2007. Les consommateurs peuvent garder l'offre aux tarifs réglementés de vente (tarifs fixés par La Commission de régulation de l'énergie et que seul EDF peut proposer) ou opter pour une offre de marché dont le prix est fixé par le fournisseur (EDF ou un opérateur alternatif) dans le contrat. Une nouvelle étape a été franchie au 1^{er} janvier 2016 avec la disparition des tarifs réglementés pour les puissances supérieures à 36 kVA. Le périmètre de la concession a été modifié en conséquence : il ne comprend plus que les clients restés au tarif réglementé de vente « bleu ».

QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ?

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente est un service public placé sous la responsabilité des collectivités locales. Contrôlant l'activité du fournisseur d'électricité EDF, le SIPPEREC est autorité concédante, pour le compte de 1 521 151 usagers (-2,7 %), dont 166 808 bénéficient du Tarif de première nécessité (TPN) à fin 2015.

Le SIPPEREC a mis en place, avec EDF, dans le cadre de la convention de partenariat, un Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), qui aide les communes à mener des actions préventives et curatives auprès de publics en précarité énergétique.

LE RÔLE DES CONCESSIONNAIRES

Concessionnaires du service public de fourniture, EDF et la CEV pour Villiers-sur-Marne livrent de l'électricité aux tarifs réglementés de vente « bleus » (particuliers et professionnels, pour des puissances raccordées jusqu'à 36 kVA). Ils délivrent également le tarif social dit « Tarif de première nécessité » (TPN), en concurrence avec les autres fournisseurs d'énergie.

Les sites dont la puissance raccordée est supérieure à 36 kVA (tarif jaune et vert) ont obligation de souscrire une offre à prix de marché depuis le 1^{er} janvier 2016. Tous les sites concernés sont donc sortis du périmètre de la concession à cette date : une évolution importante.



1 793 103 usagers
raccordés au réseau

1 521 151 usagers aux tarifs
réglementés de vente (TRV)

1 503 241 clients
au **tarif bleu**
soit une baisse de 2,2 %

166 808 clients
bénéficient du tarif de première
nécessité en augmentation de 12 %,
soit 11 % des clients au tarif bleu.

15 257 clients
au **tarif jaune**
soit une baisse de 30 %

2 653 clients
au **tarif vert**
soit une baisse de 36,6 %

277 533 sites
ont opté pour des offres
à prix de marché



12,7 TWh consommés,
soit une baisse de 8,6 %



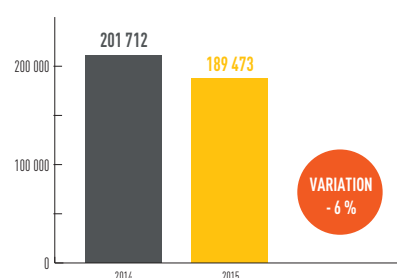
1 194 970 k€ de recettes
(tarifs réglementés bleu, jaune, vert)
soit une baisse 5,8 %

L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE EDF

CONSEILS TARIFAIRES

Pour effectuer un conseil tarifaire, EDF utilise un outil de diagnostic construit à partir de l'analyse de clients « types ». Sur la base des informations transmises par le client, EDF conseille le tarif et l'option les plus adaptés à sa situation lors d'une mise en service ou dans la relation courante (exemple : modification contractuelle).

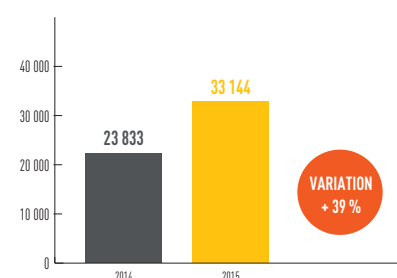
Nombre de conseils tarifaires



ACCOMPAGNEMENT ÉNERGIE

Ce conseil dispensé par EDF permet d'apporter gratuitement une solution personnalisée à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité.

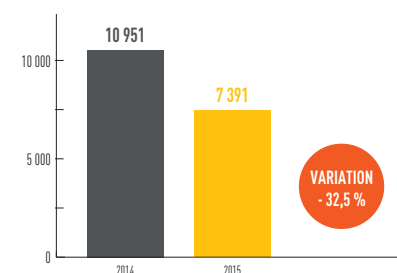
Nombre de services « accompagnement énergie »



RÉDUCTIONS DE PUISSANCE

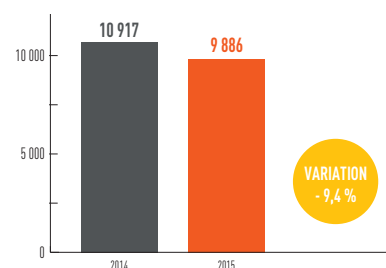
EDF utilise le SMI ou Service Minimum, qui réduit la puissance (entre 1 et 3 kVA selon les cas) pour les clients n'ayant pas réglé leur facture ou ayant fait l'objet d'un déplacement pour impayé.

Nombre de réductions de puissance effectuées pendant la période hivernale



COUPURES D'ÉLECTRICITÉ POUR IMPAYÉS

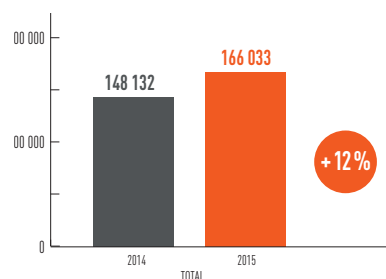
Nombre de coupures effectives réalisées par le gestionnaire de réseau à la demande des fournisseurs



TARIF DE PREMIÈRE NECESSITÉ

Après plusieurs années de très forte hausse, le nombre de bénéficiaires continue de croître mais plus modestement. Ce nombre total représente quand même 11 % des clients au tarif réglementé de la concession.

Nombre de clients bénéficiaires du TPN



FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

L'année est marquée par une baisse de 12 % du nombre de dossiers aidés par le Fonds de solidarité logement (FSL). Si le montant moyen de l'aide reste constant à 134 €, le nombre de dossiers et le montant des aides par département sont en nette baisse. C'est toujours le Val-de-Marne qui connaît le plus grand nombre de dossiers aidés avec 11 684 dossiers, contre 6 247 en Seine-Saint-Denis et 1 531 dans les Hauts-de-Seine.

	2014	2015
Nombre de dossiers aidés	22 063	19 462
Montant total attribué, en M €	2,93	2,61
Montant de l'aide par dossier, en €	133	134

La fourniture d'électricité

L'ACTION DU SIPPEREC

LE FONDS SOCIAL PRÉCARITÉ
ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (FSPEE)

Le FSPEE s'attache à résorber la précarité énergétique par des actions préventives et curatives.

En 2015, le SIPPEREC a accordé 532 686 € de subvention, somme supérieure à la dotation annuelle (443 252 €) qui s'explique par la possibilité de reporter partiellement les crédits non consommés lors des années précédentes.

Les aides vont principalement au paiement des factures d'électricité, aux achats d'ampoules basse consommation, aux diagnostics thermiques et à la rénovation énergétique.

532 686 €

**Montant de l'enveloppe
du FSPEE en 2015**

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES

60 villes ont sollicité le versement total ou partiel de cette aide en 2015 pour un montant de 270 398 € (contre 210 335 € en 2014) soit une hausse de 28 %.

FINANCEMENT D'AMPOULES BASSE
CONSOMMATION ET LED

Dans le cadre d'actions de sensibilisation six CCAS* (Bonneuil-sur-Marne, l'Haÿ-les-Roses, Malakoff, Romainville, Rosny-sous-Bois et Vincennes) ont bénéficié de l'aide à l'achat d'ampoules basse consommation et LED pour 2015 pour un montant total de 6 721 €.



Expo elec'onomy

PRÉVENTION ET SOLIDARITÉ

Le SIPPEREC mène de nombreuses opérations pour lutter contre la précarité énergétique et aider les usagers à maîtriser leur consommation.

Le syndicat diffuse notamment un guide consacré *aux droits des consommateurs en matière d'électricité*, coédité avec EDF. Il permet de répondre aux questions des personnes en situation de précarité afin d'éviter les interruptions de service.

Un autre guide est également distribué : *Élec'onomy* délivre de nombreux conseils pour maîtriser et réduire sa consommation, décrypter sa facture, acheter des appareils électroménagers...



Les différents outils édités par le SIPPEREC afin de lutter contre la précarité énergétique.

GLOSSAIRE

*CCAS : Centre communal d'action sociale

DIAGNOSTICS ET RÉHABILITATIONS THERMIQUES

Sept familles en situation de précarité énergétique ont souhaité bénéficier d'un diagnostic thermique sur les villes de Drancy, Montreuil, Pierrefitte, Saint-Ouen et Suresnes.

En 2015, l'association Solidarités nouvelles pour le logement (SNL) a inauguré trois nouveaux logements d'insertion à Issy-les-Moulineaux. Le début de ce projet remonte à 2011 et les travaux ont commencé fin 2014. Ces logements certifiés « Bâtiment Basse Consommation » disposent d'un chauffage solaire thermique. Le SIPPEREC a participé au financement de ce projet avec d'autres partenaires publics et privés.

Plusieurs autres projets en cours se traduiront par une amélioration significative du confort thermique, qu'il s'agisse de bâtiments communaux (Courbevoie, Le Perreux et Villejuif) ou de logements sociaux (OPH de Malakoff, FREHA à Pantin, SOLIHA Est Parisien à Drancy et PACT de l'Est Parisien sur Montreuil et Saint-Ouen).



400 000 € DISPONIBLES POUR PRÉVENIR LA PRÉCARITÉ

Le nouvel avenant signé en avril 2016 a permis de conserver une dotation annuelle fixée à 400 000 € par an. À compter de 2016, cette dotation sera indexée sur le chiffre d'affaires de la concession de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés. Le report des montants du fonds non utilisés ne sera désormais plus possible.

Les actions conservées sont :

- l'aide au paiement des factures d'électricité des foyers en difficulté ;
- l'achat d'ampoules basse consommation par le SIPPEREC ou par les CCAS dans le cadre d'actions de sensibilisation menées par les CCAS ou les villes en direction des familles en précarité énergétique ;
- le financement de diagnostics thermiques pour les clients démunis ;
- l'aide à la rénovation énergétique ou à la réhabilitation des logements de foyers en situation de précarité ;
- la participation à la publication de documents de sensibilisation aux économies d'énergie à destination des personnes en précarité.



Inauguration de trois logements d'insertion à Issy-les-Moulineaux par l'association SNL qui a bénéficié d'une aide du FSPEE.

DES SERVICES POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

En complément de son rôle d'autorité concédante, le SIPPEREC propose de nombreux services pour aider les collectivités à maîtriser leurs budgets et sécuriser leurs recettes.

LA MAÎTRISE DES COÛTS DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Depuis 2009, la collectivité en charge de l'urbanisme supporte 60 % du coût de raccordement au réseau d'électricité. Le SIPPEREC propose aux collectivités concernées un conseil et un accompagnement pour examiner les propositions techniques et financières (PTF) et les devis adressés par ENEDIS pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique.

L'ASSISTANCE DU SIPPEREC

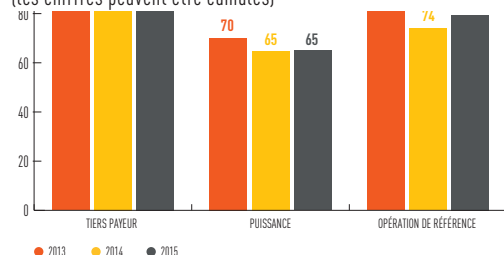
Lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, ENEDIS peut être amené à demander une contribution aux collectivités pour le raccordement du projet au réseau électrique. Le SIPPEREC analyse ensuite cette proposition selon quatre critères : la nature du tiers payeur, la puissance, la conformité de la proposition d'ENEDIS à l'opération de référence et le respect du barème. Des missions complémentaires sont instituées à la demande des villes comme la participation aux réunions avec le concessionnaire et l'analyse des capacités supplémentaires de raccordement au réseau électrique au regard des projets d'aménagement.

Les coûts de renforcement du réseau pour le raccordement des nouveaux utilisateurs sont couverts par le Tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité (TURPE). Ainsi, seules les extensions au sens « allongement » du réseau sont à la charge de la collectivité.

DES CONTRÔLES PROBANTS AVEC D'IMPORTANTES ÉCONOMIES POUR LES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC analyse chaque proposition et adresse aux collectivités un avis motivé. Une expertise d'autant plus importante que le barème de raccordement a augmenté et pèse sur les budgets communaux. L'analyse des devis par le SIPPEREC conduit à observer d'importants écarts. En vérifiant si la collectivité en charge de l'urbanisme était le bon tiers payeur, le SIPPEREC a fait réaliser des économies significatives aux collectivités qui lui ont confié cette mission.

Taux de non-conformité constatés sur l'ensemble des PTF analysées
(les chiffres peuvent être cumulés)



Un taux de conformité très faible

En 2015, le syndicat a analysé 126 devis ou PTF. Le taux de conformité reste très faible (4 %), et le montant très élevé (montant moyen de 9 347 €, en hausse par rapport à 2014 : 8 554 €), en raison d'une nouvelle hausse des prestations (hors projets exceptionnels). Pour les villes, l'économie potentielle reste très significative (8 095 € en moyenne par opération).

L'intervention du SIPPEREC auprès d'une ville des Hauts-de-Seine a permis d'obtenir, lors d'une réunion tripartite avec ENEDIS, l'annulation de dix propositions techniques et financières pour des opérations non imputables à la collectivité d'un montant total de 119 000 €. Pour cinq autres propositions d'ENEDIS, les chiffrages ont été revus à la baisse.

Les causes de non-conformité étaient multiples : calcul de puissance erroné, opération différente de l'opération de référence, erreur sur la longueur de réseau considérée, erreur sur la situation du projet sur la carte par les services ENEDIS, branchement simple possible sans modifier le réseau, etc.



CHIFFRES CLÉS

46 collectivités, dont Paris, bénéficient du service raccordement proposé par le SIPPEREC.

126 propositions de raccordement analysées en 2015 avec un taux de conformité de 4 %.

Plus de **1 100 propositions** techniques et financières analysées par le SIPPEREC depuis 2009.



À SAVOIR

Hausse des prix de raccordement

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a autorisé ENEDIS à augmenter ses tarifs en octobre 2015. Les coûts liés aux raccordements ont augmenté de 20 à 30 %.



LE PARTENARIAT SIPPEREC/SIGEIF POUR LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Depuis début 2015, le SIPPEREC et le SIGEIF proposent aux collectivités et bailleurs sociaux de se regrouper pour fédérer leurs travaux de maîtrise d'énergie et atteindre le seuil nécessaire pour vendre les CEE au meilleur prix sur le marché. À ce jour, 165 acteurs publics bénéficient de ce dispositif.

LES CEE, UNE AIDE FINANCIÈRE SOUS CONDITIONS

Le dispositif des CEE permet de valoriser financièrement des travaux dont l'objectif est de réduire durablement les consommations d'énergie (travaux d'isolation et de rénovation dans les bâtiments publics, opérations de modernisation de l'éclairage public, etc.). Une part des CEE est désormais dévolue à des opérations de lutte contre la précarité énergétique.

SIPPEREC/SIGEIF : UN DISPOSITIF COMMUN SÉCURISÉ

Le SIPPEREC et le SIGEIF proposent aux collectivités et aux bailleurs sociaux de les accompagner et de se regrouper pour fédérer leurs travaux afin d'atteindre plus facilement le seuil de dépôt de dossiers. Les deux syndicats disposent d'une plateforme commune pour faciliter le montage des dossiers et le suivi des demandes. Il est notamment possible d'y faire des simulations afin de connaître le montant potentiel de la vente des CEE.

KWH CUMAC : EXPLICATION

Les CEE sont calculés en kilowattheures cumac (cumulés sur la durée de vie de l'équipement concerné et actualisés pour prendre en compte la diminution de son efficacité) définissant les économies réalisées dans le temps.

LES OPÉRATIONS QUI OUVRONT DROIT AUX CEE

Un catalogue **d'opérations standardisées** d'économies d'énergie définit les opérations qui peuvent bénéficier des CEE. Ces opérations sont répertoriées sous forme de **fiches d'opérations standardisées*** qui permettent de calculer rapidement et de façon forfaitaire le nombre de kWh cumac suite aux travaux.

Les actions les plus valorisées dans le tertiaire concernent l'installation de chaudières collectives à haute performance énergétique, les opérations d'isolation dans le bâtiment (façades, fenêtres, toitures) et l'efficacité de l'éclairage public.

De nouveaux CEE ciblent la réduction de la précarité énergétique. Y figurent notamment des « programmes d'information, de formation et d'innovation » à destination des ménages en situation de précarité, dont le programme SLIME (Services locaux pour la maîtrise de l'énergie) porté par le CLER (Comité de liaison des énergies renouvelables).



À SAVOIR

La convention proposée par le SIPPEREC et le SIGEIF permet de valoriser à la fois les CEE classiques et les CEE précarité.

165

collectivités et OPH
ont confié la collecte
et la valorisation de leurs CEE
au SIPPEREC/SIGEIF



* Les fiches sont accessibles sur www.developpement-durable.gouv.fr/-Fiches-d-operations-standardisees-.html



+ D'INFOS

Consultez les fiches pratiques CEE et CEE précarité énergétique. Simulez vos économies et déposez vos CEE en ligne sur la plate forme dédiée : www.cee-sipperec-segeif.fr

LA PROCÉDURE D'OUVERTURE DE DROITS AUX CEE



GLOSSAIRE

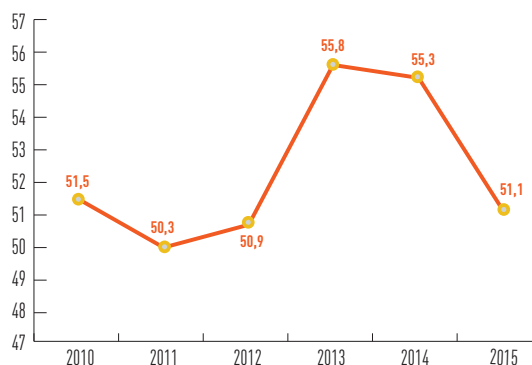
PNCEE : Pôle national des certificats d'économie d'énergie

LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Afin de préserver les finances communales, le SIPPEREC collecte, contrôle et reverse aux communes la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Calculée sur les quantités d'électricité consommées, cette taxe est une recette importante pour les communes. 51,1 millions d'euros ont été reversés aux communes par le syndicat après collecte et contrôle au titre des consommations de l'année 2015.

Reversement de la TCCFE par année



CONTRÔLE D'EDF ET ENERCOOP

Le SIPPEREC a procédé au contrôle de deux fournisseurs, EDF et Enercoop.

Dans le cas d'EDF, seuls 24 points de livraison (à Dugny, Joinville-le-Pont et Villeneuve-la-Garenne) ont été contrôlés, pour un objectif initial de 23 000. Le contrôle conclut à l'absence d'anomalies mais le très faible échantillon ne permet pas d'assurer la fiabilité des informations. On peut regretter qu'EDF ne soit pas en capacité d'adresser au syndicat des requêtes fiables.

De son côté, Enercoop, qui a appliqué le coefficient multiplicateur de manière uniforme, présente des factures qui permettent de reconstituer le montant de la TCCFE et dispose de bases de données conformes.



À SAVOIR

Nouveau mode de révision du coefficient

La loi de finances rectificative de 2014 a simplifié le mode de révision du coefficient, qui n'est plus actualisé chaque année – seul le tarif national sera fixé chaque année par le gouvernement. Les communes du SIPPEREC ont conservé le coefficient de 8,5.

PRODUIRE LOCALEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, C'EST AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

À la demande de ses adhérents, le SIPPEREC développe des moyens de production à partir d'énergies renouvelables. De nombreuses réalisations (centrales photovoltaïques, réseaux de chaleur de géothermie, etc.) ont déjà vu le jour. Le syndicat dispose également d'une Société d'économie mixte (SEM) entièrement dédiée aux énergies vertes : la SEM SIPEnR.

De la réalisation au financement des projets, l'expertise du SIPPEREC est reconnue par les villes et les partenaires institutionnels (Région Île-de-France, AGEMO*, ADEME*...), ce qui fait de lui le premier partenaire public des collectivités d'Île-de-France pour la production d'énergies renouvelables.



La Région Île-de-France consomme bien plus d'énergie qu'elle n'en produit : elle importe 90 % de son électricité. Les énergies renouvelables sont encore marginales, couvrant à peine 5 % de la consommation énergétique des Franciliens. Pour y remédier, la Région Île-de-France a fixé un objectif de couverture de 11 % des consommations d'énergies grâce au développement des énergies renouvelables d'ici à 2020 (45 % en 2050). Défini dans le schéma régional climat air énergie (SRCAE), cet objectif repose sur une forte implication des collectivités locales.

AIDER LES COLLECTIVITÉS À PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La compétence (optionnelle) « développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC vise en priorité le solaire photovoltaïque, la méthanisation et la chaleur renouvelable (géothermie). De l'étude d'opportunité à la production, en passant par les financements, le SIPPEREC donne aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre les solutions qui leur conviennent. Elles peuvent aussi, après inventaire et analyse, confier des moyens de production existants en exploitation au syndicat.

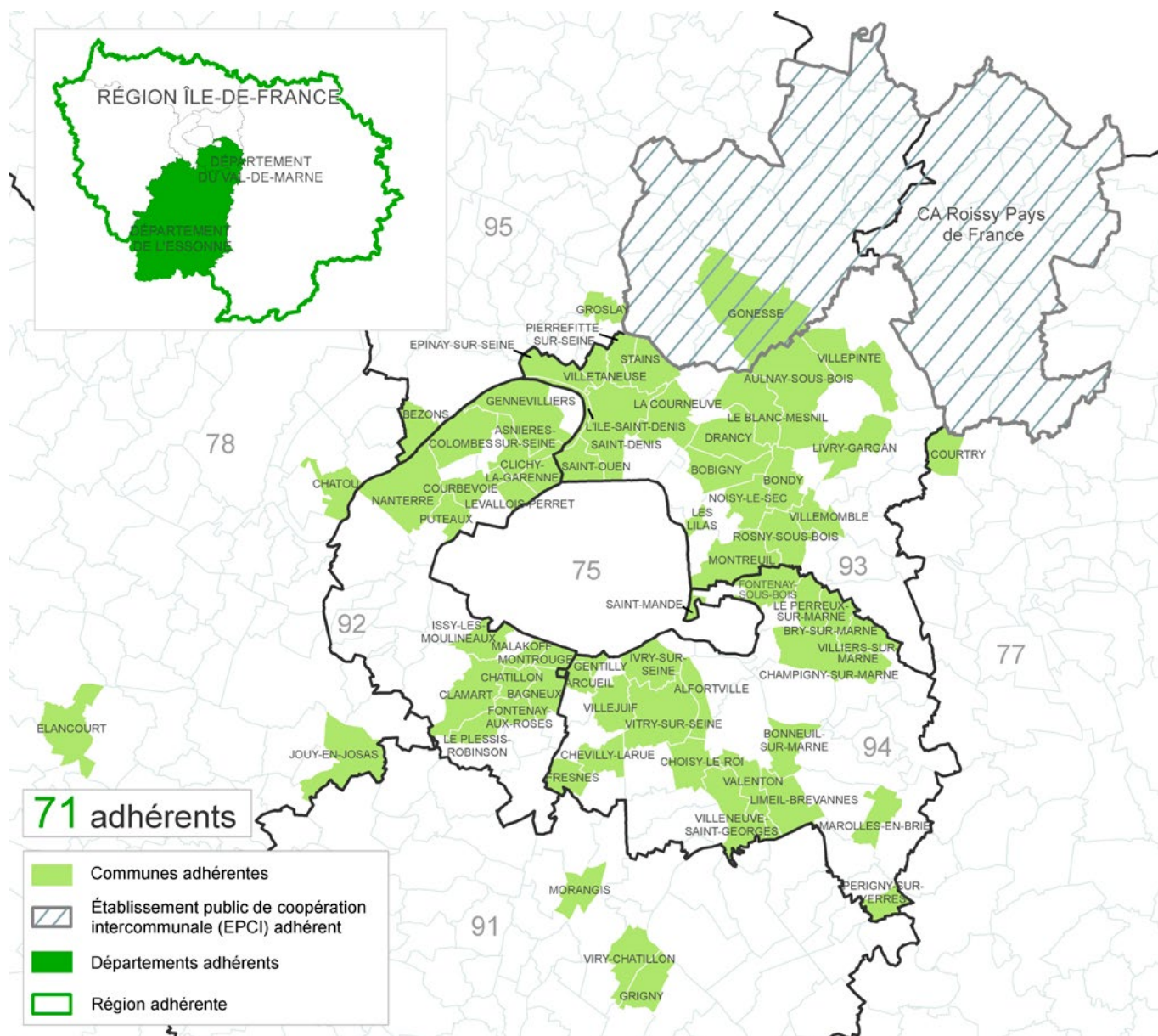
GLOSSAIRE

AGEMO : Association des maîtres d'ouvrage publics en géothermie

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

71

collectivités adhérentes à la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables », dont désormais la Région Île-de-France et les villes d'Alfortville, Aulnay-sous-Bois, Bondy, Châtillon, Chatou, Gonesse, Le Plessis-Robinson, Levallois-Perret, Les Lilas, Limeil-Brévannes, Villiers-sur-Marne.



LA COMMISSION MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Patrice CALMEJANE, Vice-président, Délégué de Villemomble, a remplacé Jacques DELOBELLE en avril 2015
Gaylord LE CHEQUER, Vice-président, Délégué de Montreuil

COMPOSÉE DE :

Michel BECQUET, Délégué de Morangis • **Sabine BRUNET-DINE**, Déléguée de Fresnes
David CHAULET, Délégué de Pierrefitte-sur-Seine • **Pierre CULOT**, Délégué de Clichy-la-Garenne
Sophie DESCHIENS, Déléguée de Levallois-Perret • **Karim EL BACHTANY**, Délégué de Colombes
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses • **Karim HAMRANI**, Délégué de Noisy-Le-Sec
Jean-François JACQ, Délégué de Périgny-sur-Yerres • **Maryse LEMMET**, Déléguée d'Antony
Patrick LEROY, Délégué de Rungis • **Christiane RANSAY**, Déléguée d'Arcueil
Jean-Pierre ROMPILLON, Délégué de Villeneuve-le-Roi • **Frédéric SITBON**, Délégué d'Asnières-sur-Seine
Dominique TINEL, Délégué de Saint-Mandé



LA COMMISSION GÉOTHERMIE

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Jacques BOUVARD, Vice-président, Délégué de Rosny-sous-Bois
Gaylord LE CHEQUER, Vice-président, Délégué de Montreuil

COMPOSÉE DE :

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Jean-François JACQ, Délégué de Périgny-sur-Yerres
Rachid MAIZA, Délégué de La Courneuve

QUATRE NOUVEAUX RÉSEAUX DE GÉOTHERMIE EN ÎLE-DE-FRANCE

Lancées en 2013, les opérations de géothermie profonde ont poursuivi leur développement, avec deux réseaux en cours de construction et deux autres désormais en fonctionnement. À terme, 41 500 foyers bénéficieront de chaleur renouvelable à prix maîtrisé.

LE SIPPEREC, ACTEUR DU RENOUVEAU DE LA GÉOTHERMIE

Précurseur d'une vaste relance de la géothermie en Île-de-France, le SIPPEREC pilote le développement de quatre réseaux distribuant plus de 50 % de chaleur géothermique (eau chaude puisée dans l'aquifère du Dogger à 1 800 m), pour le compte de neuf villes. Trois de ces réseaux sont exploités en délégation de service public, le quatrième par une société publique locale (SPL). Le SIPPEREC procède au montage technique et financier des opérations, puis en assure le suivi, des travaux jusqu'au contrôle du contrat, en liaison avec les villes qui lui ont délégué leur compétence.

Il s'appuie sur l'expertise de l'AGEMO* et bénéficie du soutien de la Région et de l'ADEME, dans la mesure où le schéma régional climat air énergie (SRCAE) a fixé l'objectif de doubler le nombre de réseaux de chaleur alimentés par la géothermie en Île-de-France d'ici 2020.

CHALEUR RENOUVELABLE ET TVA RÉDUITE

À l'enjeu environnemental s'ajoute un enjeu social, notamment pour les logements collectifs : en distribuant plus de 50 % de chaleur renouvelable (60 % sur les réseaux de chaleur Bagéops, YGéo et ArGéo), les réseaux géothermiques garantissent aux consommateurs un taux de TVA réduit à 5,5 % et un prix de la chaleur stable dans la durée. Ces réseaux desservent d'ailleurs en large partie des logements sociaux (plus de 75 % à Bagneux par exemple), apportant ainsi une réponse durable aux enjeux de précarité énergétique.

UN RÉSEAU DÉJÀ EN SERVICE

Les travaux de construction des trois premiers réseaux ont porté leurs fruits. À Arcueil/ Gentilly (ArGéo), le réseau est entré en service pour la saison de chauffe 2015/2016.

À Bagneux/Châtillon et à Rosny-sous-Bois/Noisy-le-Sec/Montreuil, la mise en service est prévue pour la saison de chauffe 2016/2017.

À Grigny et Viry-Châtillon, une société publique locale (SPL) a été créée pour piloter le projet. Le démarrage des travaux de forage est prévu pour l'été 2016 en vue d'une mise en service pour la saison de chauffe 2017/2018.



À SAVOIR

Une étude prometteuse dans l'Essonne

Afin d'évaluer le potentiel géothermique de l'Essonne, le SIPPEREC a conduit en 2015 une étude d'opportunité, en lien avec le conseil départemental. Cette étude fait suite à deux autres études de potentiel réalisées les années précédentes en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. En Essonne, 24 réseaux de chaleur ont été identifiés, 6 d'entre eux ayant recours à la géothermie. Dans ces réseaux, à peine 30 % de la chaleur distribuée est d'origine renouvelable. De nombreuses opportunités ont été identifiées pour convertir les réseaux existants aux énergies renouvelables et créer de nouveaux réseaux de chauffage urbain vertueux dans le Nord de l'Essonne.

GLOSSAIRE

AGEMO : Association des maîtres d'ouvrage publics en géothermie

4
RÉSEAUX DE CHALEUR
GÉOTHERMIQUES

Plus de 420 GWh/an
de production de chaleur
renouvelable à terme

Soit l'équivalent
de la consommation
de **41 500 FOYERS**

60 700 tonnes
de CO₂ évitées
chaque année

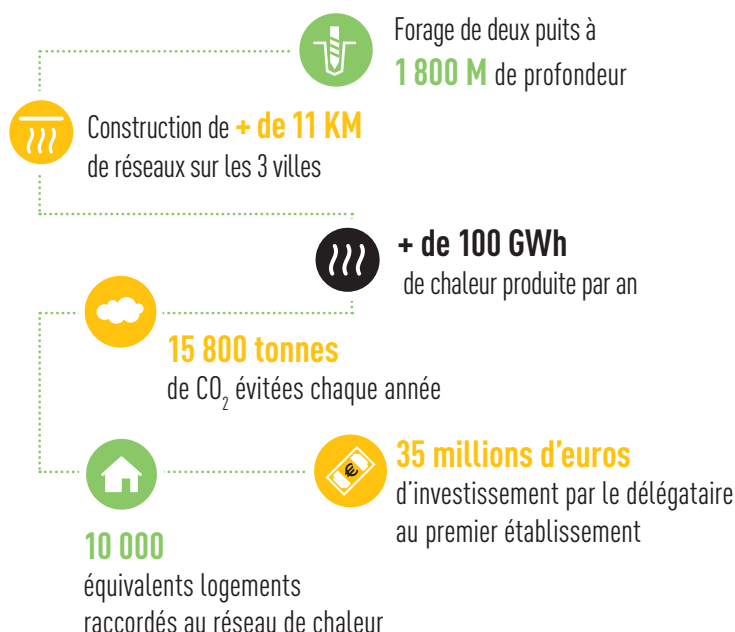
YGÉO : LE RÉSEAU DE CHALEUR DE ROSNY-SOUS-BOIS, NOISY-LE-SEC ET MONTREUIL

Confié par une délégation de service public à Cofely Réseaux (groupe ENGIE), le réseau YGéo est actuellement en cours de construction. La centrale sera prochainement raccordée en vue d'une mise en service pour la saison de chauffe 2016/2017.

UNE COMMERCIALISATION ACTIVE

Représentant un investissement de 35 millions d'euros, les travaux d'YGéo ont été lancés au premier trimestre 2015. Le forage a été conduit de mars à juin et le déploiement du réseau a commencé en octobre. Il devrait se terminer à l'automne 2016, date prévisionnelle de mise en service.

Une subvention d'un montant de 6,5 millions d'euros a été accordée par l'ADEME et la Région Île-de-France via le fonds chaleur. La commercialisation se poursuit, avec des résultats très satisfaisants : 70 % des prospects ont répondu favorablement, représentant plus de 73 GWh annuels de consommation.



DE NOUVEAUX QUARTIERS RACCORDÉS À LA GÉOTHERMIE

YGéo a prévu le raccordement de l'éco-quartier de la Mare Huguet situé à Rosny-sous-Bois au réseau de chaleur géothermique. Depuis mai 2015, deux bâtiments sont alimentés en chaleur, dans l'attente de l'arrivée de la géothermie en octobre 2016. De même, le raccordement au réseau YGéo des futurs bâtiments et équipements publics de la ZAC Boissière-Acacia à Montreuil et de la ZAC Coteaux Beauclair à Rosny-sous-Bois est d'ores et déjà prévu, permettant ainsi d'apporter une solution respectueuse de l'environnement pour la fourniture de chaleur nécessaire au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire dans ces nouveaux quartiers.



LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION GÉOTHERMIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS, NOISY-LE-SEC ET MONTREUIL

PRÉSIDÉ PAR :

Patrice CALMEJANE,
Vice-président, délégué de Villemomble

COMPOSÉ DE :

Jean-Pierre BOYER, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois
André DELUCHAT, Maire-adjoint de Chevilly-Larue
Jean-Paul FAUCONNET, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois
Bernard GIRALT, Maire-adjoint de Noisy-le-Sec
Jean-Jacques GRESSIER, Maire-adjoint de Joinville-le-Pont
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Karim HAMRANI, Maire-adjoint de Noisy-le-Sec
Marie-Rose HARENGER, Maire-adjointe de Noisy-le-Sec
Pierre MANGON, Conseiller municipal de Rosny-sous-Bois
Alain MILLOTTE, Conseiller municipal de Montrouge
Pierre POINSIGNON, Conseiller municipal de Rosny-sous-Bois
Julien RAGAZ, Conseiller municipal de Noisy-le-Sec



Travaux de terrassement de nuit à Rosny-sous-Bois.



+ D'INFOS SUR

www.ygeo.reseau-chaleur.fr



VIDÉO

Découvrez
le projet YGéo
en vidéo



<http://lc.cx/s12>

ARGÉO, LE RÉSEAU D'ARCUEIL ET DE GENTILLY

Confié par une délégation de service public à Cofely Réseaux (groupe ENGIE), le réseau ArGéo a été inauguré le 20 novembre 2015 et dessert actuellement 7 500 foyers sur les communes d'Arcueil et de Gentilly. À terme, il alimentera l'équivalent de 10 000 logements en eau chaude et chauffage.

UN RÉSEAU DE CHALEUR REMARQUABLE

Ce réseau de chaleur est la première création de géothermie profonde au Dogger en Île-de-France depuis plus de trente ans. Il comprend 12 km de canalisations, deux puits de forage à 1 800 mètres de profondeur et 100 points de livraison. D'une puissance de 10 MW, sa centrale géothermique assure 60 % des besoins en énergie, évitant le rejet dans l'atmosphère de 14 600 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent des émissions annuelles de 8 000 véhicules.

UN PROJET STRUCTURANT ET EN DÉVELOPPEMENT

En complément du réseau ArGéo construit en propre, le concessionnaire a acquis d'autres réseaux, notamment celui de la ZAC Lénine et de la ZAC le Cirque. Le réseau de la ZAC Joliot-Curie a quant à lui été mis à disposition à titre gratuit. En 2015, ArGéo s'est inscrit dans l'ambitieux projet de renouvellement urbain du quartier du Chaperon Vert, commun à Arcueil et Gentilly, en raccordant ce quartier et la ZAC Lénine.

UNE COMMERCIALISATION ACTIVE

En 2015, quelque 78 GWh de contrats ont été signés, l'objectif 2017 étant de l'ordre de 100 GWh. La commercialisation progresse avec plusieurs contrats signés début 2016 (ZAC Joliot-Curie et porte de Gentilly, lycée Val-de-Bièvre), pour plus de 3 GWh/an, et plus de 6 GWh pour des dossiers signés hors premier établissement. D'autres sont en cours de négociation.



Inauguration du réseau de chaleur géothermique d'Arcueil et de Gentilly le 20 novembre 2015 en présence de Christian Métairie, Premier Maire-adjoint d'Arcueil, Daniel Brevillier, Maire d'Arcueil, Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC, Frédéric Martin, Directeur général adjoint d'ENGIE Energie Services, Patricia Tordjmann, Maire de Gentilly, Jean-Marie Chaumeil, Directeur adjoint de l'ADEME Île-de-France, Fatah Aggoune, Maire-adjoint de Gentilly, Jean-Jacques Bridey, Président de l'AGEMO.



Forage de deux puits
de géothermie à

1 800 M

de profondeur



Construction de
13 KM de réseaux
sur les deux villes



100 GWh
de chaleur
produite par an



48 MW
puissance thermique
totale du réseau



14 600 TONNES
de CO₂ évitées
chaque année



7 500
foyers déjà alimentés
en chauffage
et en eau chaude



32 millions d'euros
investis par le délégataire



À SAVOIR

Le réseau de chaleur géothermique permet à la moitié des habitants des communes d'Arcueil et de Gentilly de bénéficier d'une chaleur de faible empreinte environnementale à un prix maîtrisé dans le temps.



+ D'INFOS SUR

www.arcueil-gentilly.reseau-chaleur.fr



VIDÉO

Découvrez la vidéo
de l'inauguration
du réseau de chaleur
ArGéo



<http://lc.cx/s12>



LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION GÉOTHERMIQUE D'ARCUEIL / GENTILLY

PRÉSIDIÉ PAR :

Yasmine **BOUDJENAH**, Déléguée de Bagneux

COMPOSÉ DE :

Fatah **AGGOUNE**, Vice-président, délégué de Gentilly

Samuel **BESNARD**, Membre du Bureau, Délégué de Cachan

Lucie **DAUVERGNE**, Maire-adjointe d'Arcueil

José **GUNTZBURGER**, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Nadine **HERRATI**, Maire-adjointe de Gentilly

Christian **MÉTAIRIE**, Premier Maire-adjoint d'Arcueil

L'intérieur de la centrale de géothermie à Arcueil

BAGÉOPS : LE RÉSEAU DE BAGNEUX ET CHÂTILLON

Confié à Dalkia (groupe EDF) par une délégation de service public, le réseau Bagéops est actuellement en fin de construction. La centrale sera prochainement raccordée en vue d'une mise en service pour la saison de chauffe 2016/2017.

BAGÉOPS : UN RÉSEAU BIENTÔT EN SERVICE

Le forage des deux puits géothermiques s'est terminé en mars 2015. Au total, ce sont 5,8 km qui ont été déployés fin 2015 (réseau principal et premiers raccordements). Deux nouvelles phases ont été réalisées en 2016 : la construction des antennes secondaires et la poursuite des raccordements.

En parallèle, la commercialisation se poursuit activement. En février 2016, Bagéops comptait 36,2 MW de contrats signés, soit 80 % de la cible finale (45 MW).

La mise en service est programmée pour la saison de chauffe 2016/2017.

EXTENSION DU RÉSEAU VERS CHÂTILLON

Depuis juillet 2016, le réseau s'étend à Châtillon grâce à la reprise de Cocharec (2 km de réseau alimentés en gaz et cogénération, pour un volume annuel de 12,8 GWh). L'intégration de ce réseau se traduira par une baisse significative des tarifs pour les foyers desservis à Châtillon (en moyenne de 21 %). L'impact économique sera également positif pour les habitants de Bagneux. À terme, ce raccordement pourrait se traduire par de nouvelles extensions à Châtillon (jusqu'à 5,2 GWh supplémentaires) et permettra également d'alimenter de nouveaux bâtiments à Bagneux.

CLASSEMENT DU RÉSEAU

Le SIPPEREC a finalisé le classement du réseau Bagéops, suite à la délibération du comité du 24 mars 2016. Applicable aux réseaux alimentés à plus de 50 % en chaleur renouvelable, ce classement rend obligatoire le raccordement de nouvelles constructions et de bâtiments rénovés dans un périmètre de développement prioritaire, qui correspond à celui de la ville de Bagneux.



VIDÉO

Découvrez le projet
Bagéops en vidéo



<http://lc.cx/s12>



Construction de
11,4 KM de réseaux



Forage de deux puits
à **1 800 M**
de profondeur



95 GWh
de chaleur
produite par an



15 300 TONNES
de CO₂ évitées
chaque année



9 500 équivalents
logements raccordés
au réseau de chaleur



34 millions €
investis par
le délégataire



LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION
GÉOTHERMIQUE DE BAGNEUX

PRÉSIDÉ PAR :

Fatah AGGOUNE, Vice-président, délégué de Gentilly

COMPOSÉ DE :

Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux

Jackie BOULAY, Déléguée de Châtillon

Jacques BOUVARD, Vice-président,
Délégué de Rosny-sous-Bois

Sidi DIMBAGA, Maire-adjoint de Bagneux

Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE, Déléguée de Châtillon

Pascale MEKER, Maire-adjointe de Bagneux

Alain MILLOTTE, Délégué de Montrouge

Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau,
Délégué de Sceaux

Philippe RIO, Membre du Bureau, Délégué de Grigny

Bruno TUDER, Maire-adjoint de Bagneux



+ D'INFOS SUR www.bageops.fr



Construction de la centrale de géothermie à Bagneux

LE RÉSEAU DE GRIGNY-VIRY : LANCEMENT DU FORAGE IMMINENT

Les villes de Grigny et Viry-Châtillon ont créé, avec l'aide du SIPPEREC, la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) Grigny-Viry pour financer, construire et exploiter le réseau de chaleur alimenté par la géothermie. L'objectif : mettre en place un service public de chauffage urbain pour maîtriser durablement les coûts de la chaleur et lutter contre la précarité énergétique.

UN PROJET AMBITIEUX, DURABLE ET SOLIDAIRE

Ce réseau comptera un doublet géothermal (2 puits) sur la commune de Grigny. Il desservira dans un premier temps Grigny 2, deuxième copropriété d'Europe par sa taille inscrite dans une Opération d'intérêt national (OIN), le centre-ville de Grigny ainsi que la zone du Plateau à Viry-Châtillon.

Le forage est prévu pour le second semestre 2016 en vue d'une mise en service du réseau pour la saison de chauffe 2017/2018.

L'année 2015 a permis de structurer l'organisation administrative de la SEER. De nombreuses réunions de toutes les parties prenantes pour la réalisation du projet se sont déroulées. Les dossiers de subventions, de financement et d'autorisations nécessaires ont été déposés.

L'ADEME et la Région Île-de-France ont confirmé l'intérêt du projet et leur participation financière via une subvention du fonds chaleur de 8,9 M€ qui couvre 31 % des investissements. Le Fonds d'Investissement de Soutien (FIS) de l'État participera également à hauteur de 9 %. La Caisse des Dépôts et Consignations a donné un avis favorable de principe pour financer le projet à hauteur de 50 à 60 %. Le solde sera apporté par d'autres institutions bancaires. Le Conseil départemental de l'Essonne a confirmé son accord pour apporter sa garantie d'emprunt.



Le comité d'administration de la SEER Grigny-Viry s'est déroulé le 16 mars 2016, en présence de José Guntzburger, Délégué de Fontenay-aux-Roses, Serge Gaubier, Délégué de Grigny, Jean-Pierre Riotton, Membre du Bureau du SIPPEREC et Délégué de Sceaux, Vincent Phatippou, Délégué de Chevilly-Larue, Jacques Bouvard, Vice-président du SIPPEREC et Délégué de Rosny-sous-Bois, Jean-Marie Villain, Vice-président de la SEER Grigny-Viry et Maire de Viry-Châtillon, Thérèse Leroux, Présidente de la SEER Grigny-Viry, Maire de Villiers-sur-Orge, Philippe Rio, Vice-président de la SEER Grigny-Viry, Maire de Grigny et Martine Flamant, Directrice générale de la SEER Grigny-Viry.

“

La SEER est un outil efficace pour maîtriser durablement les coûts de la chaleur et agir localement contre le réchauffement climatique en diminuant par cinq les émissions de carbone. Ce projet de géothermie est socialement utile et écologiquement responsable. Il contribue fortement au redressement de la copropriété dégradée de Grigny 2 et, plus largement, au devenir du quartier de la Grande Borne.

Thérèse LEROUX,
Présidente de la SEER Grigny-Viry
Maire de Villiers-sur-Orge,
Vice-présidente de Cœur d'Essonne agglomération
Vice-présidente du SIPPEREC

”



Forage d'un doublet (2 puits)
à **1 600 M** de profondeur



Un réseau de chaleur
de **11 KM**



15 000 TONNES
de CO₂ évitées chaque année



97 GWh
de chaleur produite par an



10 000
équivalents logements
raccordés au réseau de chaleur



29,1 millions d'euros
investis par le délégataire



Vue aérienne de Grigny 2, deuxième copropriété d'Europe par sa taille

L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL - OPÉRATION DE REQUALIFICATION DES COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES (ORCOD IN)

Plusieurs réunions du comité de pilotage se sont tenues sous la Présidence de Monsieur le Préfet de l'Essonne. Cette instance a permis :

- d'inscrire le projet de géothermie comme le projet structurant et urgent notamment pour la copropriété Grigny 2 ;
- d'élaborer un dossier conjoint de plan de sauvegarde pour obtenir une labellisation au titre de l'ANAH* et de la Région.

Dès lors, des travaux d'investissement initialement envisagés dans le projet de la SEER ont pu être intégrés dans le plan de sauvegarde. Cela a permis de réduire les investissements à 29,1 M € et de financer l'ensemble des travaux (estimés à 9 M €) avec un taux de subvention de 95 % environ. Le dispositif permet ainsi de réduire le prix du MWh.

Le lancement officiel de la mission de préfiguration de l'ORCOD IN a été effectué lors du comité de pilotage du 3 septembre 2015 sous la Présidence de Monsieur Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et de Madame Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité. Un protocole d'accord a été signé par tous les partenaires concernés à cette occasion.

Une requête a été déposée début 2016 auprès du juge portant sur l'accord pour le raccordement à la géothermie et pour la cession de la chaufferie, des sous-stations et des réseaux.



REPRÉSENTANTS DU SIPPEREC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE GRIGNY – VIRY-CHÂTILLON

Thérèse LEROUX, Présidente de la SEER Grigny Viry,
Vice-présidente et Déléguée de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne,
Vice-présidente du SIPPEREC, elle a remplacé Jacques DELOBELLE en juillet 2015
Fatah AGGOUNE, Vice-président SIPPEREC et délégué de Gentilly
Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux
Jacques BOUVARD, Vice-président SIPPEREC et Délégué de Rosny-sous-Bois
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Vincent PHALIPPOU, Délégué de Chevilly-Larue
Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau du SIPPEREC et Délégué de Sceaux

GLOSSAIRE

ANAH : Agence nationale de l'habitat

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC conduit des projets « clés en main » pour les collectivités d'Île-de-France qui souhaitent produire localement de l'électricité d'origine solaire photovoltaïque ou reprend en gestion leurs installations existantes.

Le SIPPEREC exploite aujourd'hui **64 centrales photovoltaïques**, dont une en autoconsommation, dans **31 villes**, ce qui représente une puissance installée de **2,4 mégawatts crête (MWc)** pour une production annuelle de **2,12 GWh**, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de **750 foyers**. Au total, cela correspond à **191 tonnes de CO₂ évitées par an**.

64 centrales solaires raccordées au réseau,  représentant la consommation de **750** foyers

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LORS DE PROJETS D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Dans le cadre de constructions neuves ou d'opérations de réhabilitation, le SIPPEREC propose d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'installations photovoltaïques et de les aider sur les aspects administratifs et techniques :

- dimensionnement du projet et réalisation de la demande de raccordement ;
- accompagnement lors des études, de la passation des marchés et de l'exécution des travaux ;
- participation aux réunions de lancement et de chantier ;
- assistance lors de la mise en service de l'installation.

Le SIPPEREC assiste les collectivités tout au long de leurs projets de façon à ce que les futures installations puissent répondre au mieux aux différents objectifs fixés et aux normes en vigueur. Le SIPPEREC propose ensuite à la collectivité d'assurer l'exploitation et la gestion des centrales construites.



Groupe scolaire Justin Oudin à Issy-les-Moulineaux.
Puissance installée : 21 kWc, production d'électricité :
20 400 kWh par an, quantité de CO₂ évitée : 1,8 tonnes par an.



+ D'INFOS

En juin 2016, la Région Île-de-France a adhéré à la compétence énergies renouvelables du SIPPEREC pour exploiter les installations photovoltaïques situées sur les lycées de la région et les accompagner dans le cadre de futurs projets.



DES OUTILS DÉDIÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le SIPPEREC a créé la SEM SIPEnR pour développer des projets et investir dans les énergies renouvelables. Il est aussi actionnaire de la SEM Énergies POSIT'IF, créée par la Région Île-de-France, qui se consacre principalement à la rénovation thermique des copropriétés.

LA SEM SIPEnR

Présidée par Jacques Bouvard, Vice-président du SIPPEREC, la SEM SIPEnR est gérée par un conseil d'administration, comprenant sept administrateurs et cinq censeurs, accompagné d'un comité d'investissement.

En 2015, le SIPPEREC a cédé 3 000 actions à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), pour un montant de 300 000 €. En outre, pour faire face aux projets portés par la SEM SIPEnR, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital de 1,7 millions d'euros, portant le capital social à **3,2 millions d'euros**. À l'issue de ces opérations, le SIPPEREC détient 67 % du capital social. La CDC est le deuxième actionnaire, avec 21 % du capital, rejoignant l'AGEMO, Énergie partagée, SAGECHAU et plusieurs autres SEM à vocation identique, créées par des syndicats d'énergie : SEM SERGIES, ENERSIEIL et SOLEIL.

PRISE DE PARTICIPATION DANS LE PARC ÉOLIEN D'AVESSAC

La SEM SIPEnR a investi 700 000 € et est ainsi devenue actionnaire du premier parc éolien 100 % collectif et citoyen, aux côtés de la SEM SERGIES, de l'association Éoliennes en Pays de Vilaine et du fonds d'investissement Énergie partagée. Le parc, comprenant 5 éoliennes de 2 MW chacune, est en cours de construction à Auessac, en Loire-Atlantique, avec une mise en service prévisionnelle début 2017. La production attendue est de **24 672 GWh par an**.



De gauche à droite : Arnaud BRUNEL, Directeur général de la SEM SIPEnR, Erwan BOUMARD, Directeur Énergie Partagée Investissement, Emmanuel JULIEN, Président du Directoire de la SEM Sergies et Alain RIDARD, Président de l'association Éoliennes en Pays de Vilaine.



- SIPPEREC 67 %
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS 21 %
- ENERSIEIL 7 %
Société anonyme d'économie mixte locale ENERSIEIL créée en 2012 par le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire
- AGEMO 1 %
Association des maîtres d'ouvrage en géothermie
- SEM SAGECHAU 1 %
Société alfortvillaise pour la gestion du chauffage urbain
- ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT 1 %
Le mouvement Énergie partagée accompagne et finance les projets citoyens de production locale d'énergies renouvelables
- SEM SOLEIL 1 %
Société d'économie mixte, SOLIDARITÉ ÉNERGIE INNOVATION LOIRE créée en 2012 par le Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire
- SEM SERGIES 1 %
Société d'économie mixte locale SERGIES créée en 2001 par le Syndicat des énergies de la Vienne (SIEEDV)

“

Notre SEM est rentrée en phase opérationnelle afin de rendre concrète la transition énergétique.

Jacques Bouvard
Président de la SEM SIPEnR



”

LES APPELS D'OFFRES ET PROJETS EN COURS

La SEM SIPEnR négocie des droits à construire pour des **centrales solaires** et se prépare également à répondre aux appels d'offres photovoltaïques portés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

ÉOLIEN, MÉTHANISATION : DE NOMBREUX PROJETS EN PERSPECTIVE

Dans ses projets figurent aussi deux parcs éoliens (un en Île-de-France et un en Normandie) et un centre de méthanisation en Essonne, le biométhane ayant vocation à être injecté dans le réseau public de distribution de gaz, et plusieurs réseaux de chaleur. Ainsi, la SEM est notamment partenaire d'un opérateur pour la réponse à un appel d'offres relatif au chauffage urbain à partir de chaleur renouvelable. En outre, dans le cadre d'un plan de sauvegarde, la SEM est assistant à maîtrise d'ouvrage pour le raccordement de la copropriété Grigny 2 à un réseau de géothermie, assorti de travaux visant une meilleure maîtrise des charges relatives aux fluides.

UNE SEM DEDIEE AUX PROJETS « VERTS »

- En cohérence avec la loi de transition énergétique pour une croissance verte ainsi que le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), la SEM accompagne différents acteurs (collectivités, bailleurs, aménageurs...) dans leurs projets en énergies renouvelables.
- Les énergies nouvelles offrent de nombreuses opportunités d'investissements durables, innovants et créateurs d'emplois non délocalisables.
- La SEM SIPEnR s'appuie sur l'expérience de ses actionnaires pour développer et financer des projets dans les énergies renouvelables.
- Structure souple, avec des profils d'investissements adaptables, la SEM SIPEnR peut porter intégralement les projets, en conduire le développement, le portage financier, les travaux et l'exploitation ou encore assurer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.



À SAVOIR

SEM Énergies POSIT'IF :

Le SIPPAREC est actionnaire de la SEM Énergies POSIT'IF. Créée par la région Île-de-France, cette SEM assure la rénovation énergétique de logements très mal isolés dans les copropriétés du parc privé.

Pour faciliter le montage financier de ces opérations, Énergies POSIT'IF recourt au tiers financement. Encouragé par la loi de transition énergétique, ce mécanisme consiste à verser les fonds nécessaires aux travaux. Le résultat des économies d'énergie réalisées, permet ensuite le remboursement.

En 2015, des travaux ont été engagés à Meudon-la-Forêt, dans la résidence « Verrières Joli Mai » (904 logements), avec un projet de rénovation global couplant isolation du bâti et optimisation de la distribution de chauffage et de la ventilation. Le coût des travaux est estimé à 5,6 millions d'euros. Il s'agit de parvenir à une économie d'énergie de 30 %.



LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Depuis 2004, le SIPPEREC coordonne un groupement de commandes pour aider les communes et établissements publics d'Île-de-France à maîtriser leurs coûts, et mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie et de développement durable. La disparition des tarifs réglementés « jaunes » et « verts » en 2016 a conduit de nombreux établissements publics à adhérer et place le groupement de commandes parmi les premiers acheteurs publics français.

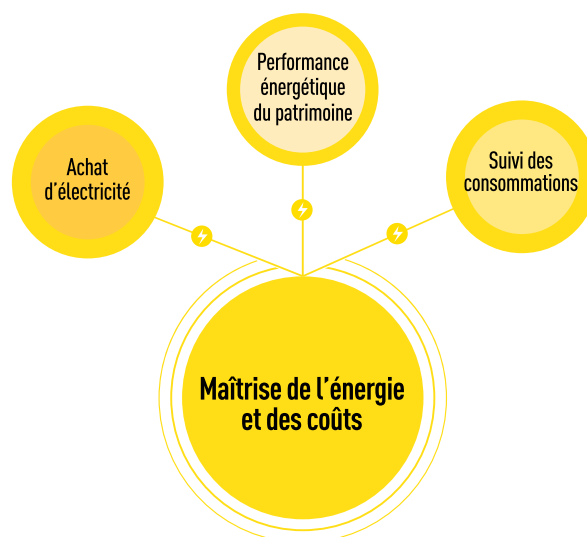
LE SIPPEREC, UN DES PREMIERS ACHETEURS PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

La fin des tarifs réglementés d'électricité appliqués aux sites ayant souscrit une puissance supérieure à 36 kVA (anciens tarifs « jaunes » et « verts ») a renforcé le groupement de commandes avec l'adhésion de plus de 300 établissements et collectivités depuis 2014. Le groupement compte désormais **545 adhérents** soit un total de **43 000 points de livraison d'électricité**, représentant plus de **2 TWh annuels de consommation et 250 millions d'euros de dépense par an**. Ces volumes positionnent le SIPPEREC comme un des principaux acheteurs publics d'électricité en France.

PLUS DE 23,5 MILLIONS D'EUROS ÉCONOMISÉS PAR LES ADHÉRENTS

Les économies générées en 2016 seront de l'ordre de **23,5 millions d'euros** grâce à l'ensemble des marchés de fourniture d'électricité attribués à ce jour : marchés bleus bâtiments, marchés bleus éclairage public, et marchés jaunes et verts.





Les trois leviers de la maîtrise de l'énergie et des coûts.

UN SERVICE EXPERT ET SUR MESURE POUR L'ACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ

Dès 2012, le SIPPEREC a développé une stratégie qui permet de capitaliser l'expérience nécessaire pour faire face à la disparition des tarifs réglementés de vente.

En 2015, le groupement de commandes a attribué d'importants marchés de fourniture d'électricité, pour le compte de ses 545 adhérents. Au total, avec douze marchés attribués entre février et juillet 2015, quatre fournisseurs ont été retenus : EDF, ENGIE, Direct Énergie et le groupement Alterna / Terralis.

En 2016, un nouvel appel d'offre a été publié pour relancer le marché « bleu éclairage public ».

Le groupement prend aussi en compte la spécificité de certaines activités ou contrats de ses adhérents, dans une logique de « sur mesure ». Il a développé au fil des années une communication efficace, proche des adhérents : réunions, lettres d'information, web conférences mensuelles, portail dédié, logiciel Calypteo de suivi et analyse des consommations...

DES OUTILS D'ANALYSE ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Parallèlement, le groupement met à disposition de ses adhérents des prestations d'expertise, de conseil et d'accompagnement au travers de trois marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique et environnementale du patrimoine et de l'éclairage public.

Les marchés liés au patrimoine ont été renouvelés en 2015 pour quatre ans. Ils permettent à chaque adhérent de faciliter leurs actions d'identification des gisements d'économies d'énergie.

En outre, les appels d'offres du SIPPEREC s'appuient sur un logiciel en ligne de suivi et d'analyse des consommations. Il permet aujourd'hui de disposer d'une très importante base de données, l'outil intégrant chaque mois les consommations et dépenses d'électricité et de gaz (pour les adhérents du groupement de commandes gaz du SIGEIF).

Le marché attribué en 2012 a été relancé fin 2015 en collaboration avec le SIGEIF. Ainsi, les adhérents communs aux deux groupements retrouveront leurs données de facturation d'électricité et de gaz dans l'outil.

545 adhérents

La Région Île-de-France

250 communes

6 conseils départementaux

13 communautés d'agglomération

105 établissements publics

170 collèges



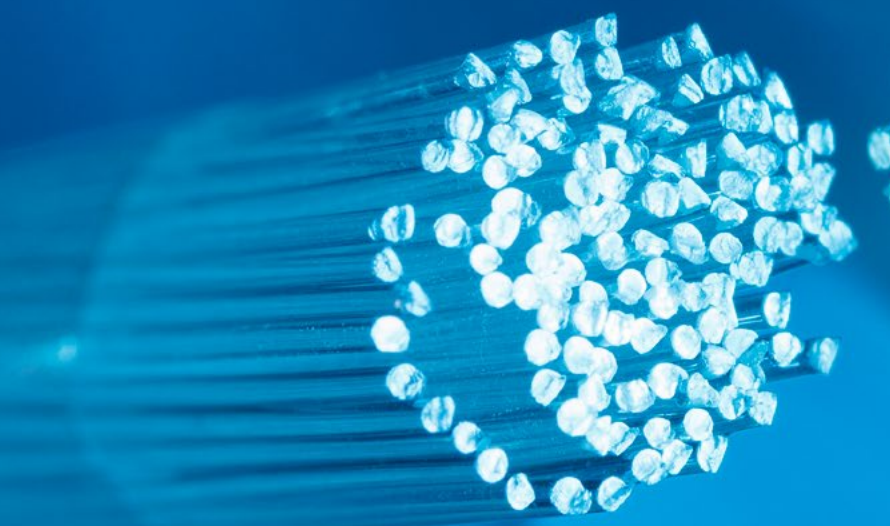
43 000 points de livraison



2 TWh de consommation annuelle

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET FAVORISER L'INNOVATION

- 62 L'actualité des communications électroniques
- 66 Aménager le territoire en haut débit
- 70 Les réseaux câblés
- 72 Le réseau IRISÉ
- 73 Le réseau OPALYS
- 74 Le réseau SÉQUANTIC
- 76 Le réseau THD Europ'Essonne
- 78 Des services pour accompagner les collectivités
- 79 Le groupement de commandes services de communications électroniques
- 80 Le groupement de commandes systèmes d'information géographique et données

**90**

adhérents
à la compétence télécoms

**4 200** km

de réseaux d'initiative publique constitués
en tout ou partie de fibre optique dont
536 500 prises desservies par le câble.

**17**

contrats de délégation de service public (DSP)
dont **13** contrats pour les réseaux câblés auxquels
s'ajoutent les contrats IRISÉ, OPALYS, SÉQUANTIC
et EUROP'ESSONNE.



COMMUNICATIONS

Pour aider les collectivités territoriales à mener une politique d'aménagement numérique et répondre aux besoins de tous, le SIPPEREC exerce une compétence optionnelle «réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle». À ce titre, il est autorisé concédante de 17 réseaux, de collecte ou de desserte, constitués en tout ou partie de fibre optique.

Le SIPPEREC agit en faveur d'un égal accès des territoires au très haut débit, basé sur une péréquation entre quartiers très denses et moins denses. Le syndicat défend la mise en place d'un cadre réglementaire prenant en compte les disparités des territoires pour concourir à un véritable service public du très haut débit.

L'ACTUALITÉ DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

En 2015, le très haut débit continue de progresser au plan national mais reste inégalement distribué. Si la gestion des données est bien perçue comme un enjeu stratégique, elle n'est guère optimisée dans les administrations, faute d'outils adaptés et de coopération active.

LA CONSOLIDATION DU SECTEUR N'EST PAS TERMINÉE

Faut-il trois ou quatre opérateurs ? En 2014, le rachat de SFR par Numericable avait lancé la consolidation du secteur des télécoms. En 2015, Bouygues Telecom et Orange ont négocié pendant plusieurs mois en vue d'un rapprochement. Selon les deux opérateurs, l'accord aurait permis de rééquilibrer le marché, recevant de fait l'assentiment de Free et SFR. L'État, détenteur de 23 % du capital d'Orange, avait d'ailleurs donné son accord. Le projet a échoué en avril 2016 mais la question du nombre optimal d'opérateurs reste d'actualité. Le secteur n'est pas à l'abri d'une nouvelle consolidation.

ORANGE DÉPLOIERA DE LA FIBRE DANS LES ZONES CÂBLÉES

Conséquence de l'absorption de SFR par Numericable, le paysage du FTTH* se redessine. L'Autorité de la concurrence a ainsi enjoint SFR/Numericable de séparer certaines de ses activités, essentiellement pour autoriser Orange à déployer de la fibre en zone câblée, où SFR/Numericable n'investira pas pour déployer de la fibre, le réseau câblé Numericable étant déjà présent. Auparavant, il avait été prévu de procéder entre opérateurs à des échanges de communes à fibrer (zones AMII*). Les négociations ayant échoué, l'Autorité a pris « acte de la levée de la clause d'exclusivité » empêchant Orange d'investir dans les zones précédemment dévolues à SFR. Puis, en juillet, elle a approuvé les offres de référence de Numericable visant à permettre l'accès aux réseaux câblés des opérateurs tiers, pour faciliter la concurrence. Ces offres s'appliquant dans le cadre des contrats de concession, le SIPPEREC a demandé qu'elles lui soient transmises.

LA FIBRE EN ZONES DENSES ET MOINS DENSES

Le déploiement de fibre optique répond à des obligations différentes selon la densité de population. Dans les zones très denses, le libre jeu de la concurrence prévaut. Dans les zones moins denses, concernées par des intentions d'investissement des opérateurs privés, un primo-investisseur est désigné et les opérateurs doivent chercher à mutualiser leurs investissements à l'échelle d'un quartier ou de plusieurs communes (en rural). Dans ces zones, les collectivités peuvent créer des réseaux d'initiative publique en articulation avec des opérateurs privés.



À SAVOIR

L'AMII correspond à une consultation organisée en 2011 dans le cadre du programme national « très haut débit ». Cet appel visait à recueillir les intentions d'investissement des opérateurs privés en matière de déploiements de réseaux FTTH à horizon de cinq ans, en dehors des zones très denses.

GLOSSAIRE

FTTH : « Fiber to the home » en anglais signifie « fibre jusqu'à l'abonné ». C'est un moyen d'accès à Internet à très haut débit dans lequel la fibre optique est déployée jusqu'au domicile de l'abonné. Il s'agit d'une solution dans laquelle la fibre est utilisée de bout en bout.

AMII : Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement.

LOI NOTRe – MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Au titre des nouvelles compétences en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, la loi NOTRe confie à la Métropole du Grand Paris la mission d'établir un schéma métropolitain d'aménagement numérique à compter du 1^{er} janvier 2017. L'élaboration de ce schéma devra prendre en compte l'apport des réseaux d'initiative publique du SIPPAREC qui contribuent de façon importante à la desserte très haut débit du territoire, en direction du grand public, des entreprises et des sites publics.

UN PLAN NATIONAL TRÈS HAUT DÉBIT JUGÉ « IRRÉALISTE »

Deux sénateurs ont dressé un bilan sévère du plan national très haut débit, qualifiant de « très hypothétique, sinon totalement irréaliste » l'objectif de couverture totale du territoire en 2022. Patrick Chaize, par ailleurs Président de l'AVICCA*, et Hervé Maurey observent que l'État, en se limitant à un « rôle de cofinanceur et de coordinateur technique (...), n'assure aucune fonction d'aménageur et n'apporte pas l'expertise nécessaire aux collectivités territoriales ». Il laisse ainsi le champ libre aux opérateurs qui privilégient les zones denses, renforçant de fait de profondes inégalités territoriales. Dans leurs conclusions, les sénateurs préconisent notamment de renforcer le soutien aux déploiements menés par les collectivités territoriales et leurs délégataires.

FIBRE OPTIQUE : RENFORCEMENT DE L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR

D'après l'arrêté du 1^{er} mars 2016, l'information du consommateur sur les caractéristiques des offres d'accès à l'Internet en situation fixe filaire est renforcée. Les opérateurs sont tenus de communiquer aux consommateurs des informations sur la différenciation du câble et de la fibre optique jusqu'à l'abonné. Cet arrêté prend effet le 1^{er} juin 2016 pour les messages publicitaires et le 1^{er} mars 2017 pour les documents commerciaux. Son application sera contrôlée par la DGCCRF*.

LOIS « MACRON » ET « RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE »

Plusieurs dispositions de la « loi Macron » (7 août 2015) concernent les communications électroniques. La plus significative est celle facilitant l'installation de fibre optique dans les copropriétés, sans attendre les décisions d'une assemblée générale, cette disposition devant être renforcée dans le projet de loi République numérique. La loi détermine aussi un statut de « zone fibrée » dans les communes où le déploiement et la mutualisation de la fibre optique sont les plus avancés. Enfin, elle encourage la migration de la boucle locale en cuivre vers la fibre, avec une hausse des tarifs à compter de 2017.

À l'automne, un projet de loi République numérique a été lancé avec, fait nouveau, une « concertation citoyenne » en ligne, visant à recueillir les avis et propositions des internautes. Débattu au premier semestre 2016, ce texte entend créer un « service public de la donnée » et crée un statut pour les « données d'intérêt général » (transports, énergie, tourisme, santé...). Les délégataires seraient ainsi tenus de fournir en open data certaines des informations collectées dans le cadre de leurs missions. Le texte encadre l'ouverture des données du secteur de l'énergie et crée également un « droit à l'oubli » pour les mineurs, une « liberté de panorama » (pour photographier des monuments protégés), ou encore, le « maintien d'une connexion à Internet pour les foyers les plus fragilisés ».

Figurent aussi le traitement égal et non discriminatoire du trafic Internet et le droit de tout utilisateur, de diffuser et d'accéder aux informations et contenus de son choix. La loi comprend diverses mesures en faveur du très haut débit (généralisation des conventions entre collectivités et opérateurs, possibilité de regrouper des syndicats mixtes ouverts, reconnaissance des droits irrévocables d'usage (IRU) comme investissements...) et la transparence des données de la couverture 3G et 4G. Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à résorber toutes les zones blanches d'ici mi-2017, en prenant en charge la construction des pylônes nécessaires pour équiper les « 300 communes non couvertes par la 2G en centre-bourg ».

L'ARCEP* sera dotée d'un pouvoir de perquisition et ses pouvoirs de sanction seront renforcés.

GLOSSAIRE

ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

AVICCA : Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel.

DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

LA DONNÉE AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

Dans son premier rapport, intitulé « Mettre les données au service de la transformation de l'action publique », Henri Verdier, Administrateur général des données, a relancé le débat de leur gouvernance. Il invite notamment à réfléchir à l'important potentiel « data » des administrations, souvent inexploité et au manque de circulation des données. Il plaide pour une collaboration accrue des acteurs publics et les invite à faire évoluer les architectures de leurs systèmes d'information pour qu'ils s'adaptent au partage des données.

TRÈS HAUT DÉBIT FIXE ET MOBILE

Le très haut débit continue de progresser, selon l'ARCEP*. Au 31 mars 2016, le nombre total de logements éligibles aux offres à très haut débit (supérieur ou égal à 30 Mbit/s) toutes technologies confondues, s'élève à environ 14,8 millions de logements dont 9,3 millions de situent en dehors des zones très denses.

5,9 millions de foyers sont éligibles aux offres à très haut débit en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), soit une hausse de + 37 % en un an.

On compte aussi 8,8 millions de logements éligibles via une terminaison coaxiale (câble) dont 7,3 millions éligibles à des offres à très haut débit supérieur à 100 Mbits/s.

Le nombre d'abonnés au FTTH au dernier trimestre 2015 est de 1,4 million. Il est à observer que les réseaux FTTH se développent à présent de manière significative dans les zones moins denses.

En novembre 2015, l'ARCEP a attribué les « fréquences en or », issues de la TNT, à Free, Orange, SFR et Bouygues, pour 2,8 milliards d'euros. Ces fréquences basses (700 Mhz) devraient permettre une couverture élargie et une bonne pénétration des bâtiments.

Début 2016, lors de ses vœux, Sébastien Soriano, nouveau président de l'ARCEP, a affirmé de nouvelles priorités. « La concurrence est désormais effective, il convient de donner de la sécurité aux opérateurs et de favoriser l'investissement dans les infrastructures (en privilégiant la mutualisation, y compris pour la téléphonie mobile), les territoires connectés, l'internet ouvert et l'innovation. »

TARIFICATION DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE

En 2015, le régulateur a publié les lignes directrices pour la tarification des réseaux d'initiative publique (RIP). Il accompagnera les collectivités dans l'établissement de leurs grilles tarifaires, pour construire un marché national du très haut débit le plus homogène possible. Dans la consultation publique préalable, le SIPPEREC a souhaité que cette régulation prenne en considération le cadre juridique spécifique des RIP, et laisse aux collectivités des marges de manœuvre conformes au principe de libre administration. Le syndicat a également fait valoir la nécessité d'une souplesse tarifaire pour garantir un accès non discriminatoire au marché des RIP. Ces propositions, soutenues par de nombreuses collectivités et acteurs du secteur, ont été entendues par l'ARCEP, qui a modifié les tarifs à la baisse.

LES COLLECTIVITÉS SONT BIEN PROPRIÉTAIRES DES INFRASTRUCTURES DE GÉNIE CIVIL CONSTRUITES AVANT 1997

En décembre, confortant la position de plusieurs juridictions administratives (de la Cour administrative d'appel de Bordeaux en 2006 à la Cour administrative d'appel de Nantes en 2015), le Conseil d'État a confirmé que les collectivités pouvaient affirmer leur propriété des infrastructures de génie civil abritant des réseaux de communications électroniques construites avant 1997, si elles les avaient financées ou en avaient été maîtres d'ouvrage.



À SAVOIR

Le SIPPEREC participe activement aux travaux du GRACO (Groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs) et à ceux de l'AVICCA (Association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel) dont Serge Franceschi, Vice-président du SIPPEREC assure aussi la vice-présidence.

GLOSSAIRE

ARCEP : L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) est une autorité administrative indépendante chargée de réguler le secteur des télécommunications en France.



AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN TRÈS HAUT DÉBIT

Depuis 1997, en proposant aux collectivités sa compétence optionnelle « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », le SIPPEREC développe un patrimoine public de communications électroniques, performant et à coût maîtrisé, au service des citoyens, administrations et entreprises.

RESÉAUX, ACHATS PUBLICS, GESTION DU SOUS-SOL... LE SIPPEREC, PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC gère 17 délégations de service public de réseaux constitués en tout ou partie de fibre optique, couvrant plus de 4 200 km. Ces réseaux représentent en cumulé une valorisation d'actifs de 421,2 millions d'euros et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 64,4 millions d'euros.

Le SIPPEREC apporte également son appui aux communes pour la gestion opérationnelle et prévisionnelle de leur sous-sol.

Dans un secteur où l'évolution législative et réglementaire est permanente, le SIPPEREC joue aussi un rôle de veille et de conseil auprès des communes adhérentes.



COMMISSION « COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES »

CO-PRÉSIDENTÉ PAR :

Jacques BOUVARD, Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois
Gilles GAUCHE-CAZALIS, Vice-président, Maire-adjoint de Nanterre

COMPOSÉE DE :

Silvia CAPANEMA-SCHMIDT, Déléguée de Saint-Denis
Pierre CULOT, délégué de Clichy-la-Garenne
Bernard DESBANS, Délégué d'Élancourt
Patrick DONATH, Délégué de Bourg-la-Reine
Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes
Jean-Jacques GRESSION, Délégué de Joinville-le-Pont
Youssef JIAR, Délégué de Villepinte
Ghania LATEB, Déléguée du Kremlin-Bicêtre
Pierre MARTEAU, Délégué de la Communauté Paris Saclay
François PELLETANT, Délégué de la Communauté Paris Saclay
Frédéric SITBON, Délégué d'Asnières-sur-Seine
Dominique VERGNE, Délégué du Perreux-sur-Marne
Arnold VOILLEMIN, Délégué de Livry-Gargan



421,2 millions
d'euros d'actifs



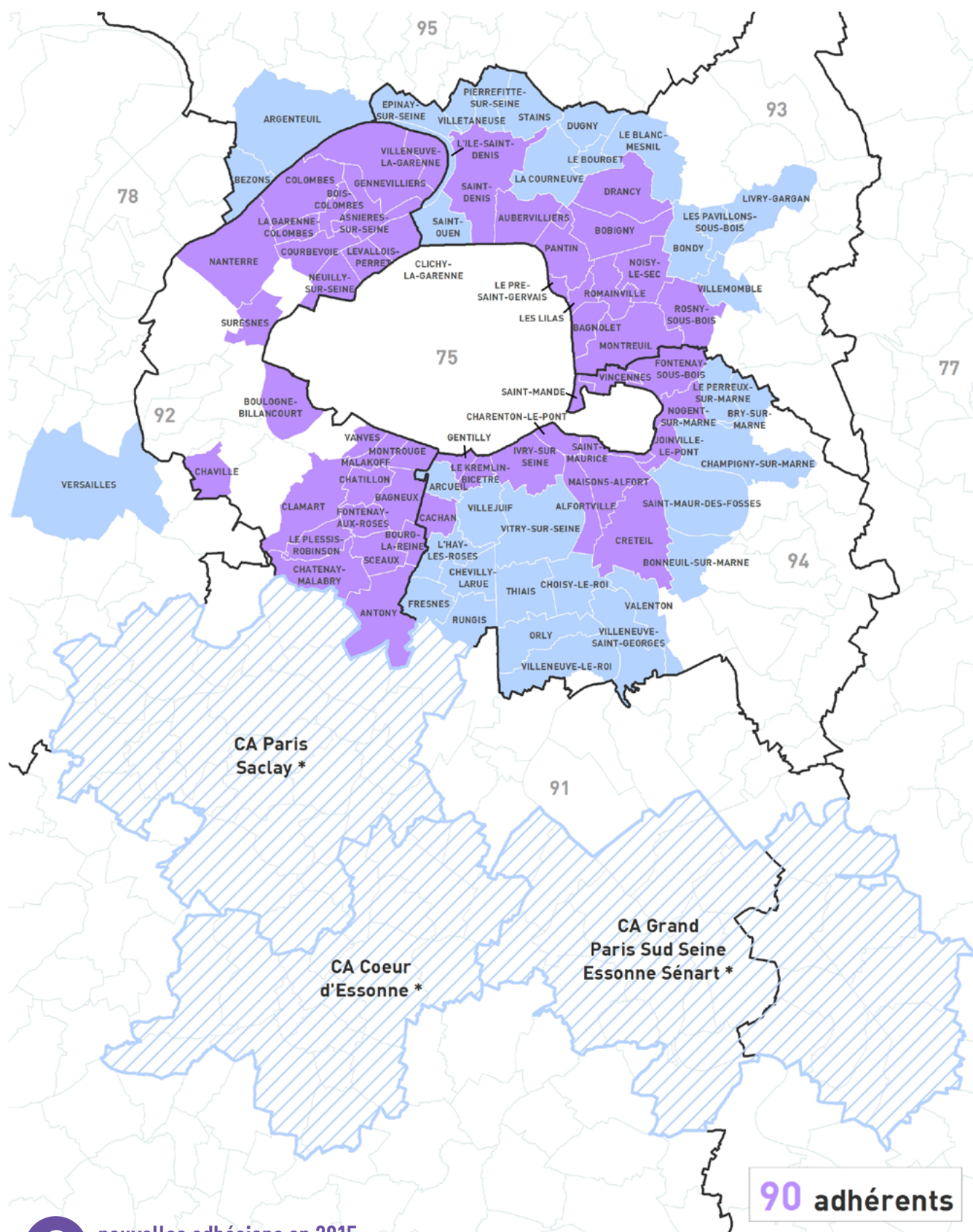
64,4 millions
d'euros de chiffre
d'affaires annuel

17

**réseaux de
communications
électroniques dont :**

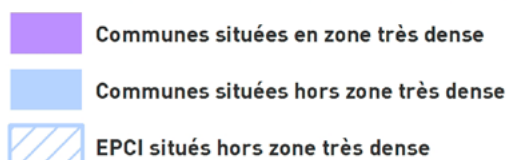
**4 200 km de réseaux
d'initiative publique**
constitués en tout
ou partie de fibre optique

537 321 foyers
desservis par le câble



* EPCI adhérents pour les territoires des anciennes communautés d'agglomérations (CA) :

- Paris Saclay : territoire d'Europe Essonne
- Cœur d'Essonne : territoire du Val d'Orge
- Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart : territoire des Lacs de l'Essonne



LE SIPPEREC ACTEUR MAJEUR DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

En un peu plus de quinze ans, le SIPPEREC a déployé, avec un investissement public réduit au minimum, des réseaux très haut débit complémentaires dans 119 communes.

Plus de 4,1 millions d'habitants, soit 1/3 de la population francilienne, sont concernés par les réseaux très haut débit du SIPPEREC.

Ces réseaux ont permis l'émergence puis la quasi-généralisation d'offres à très haut débit. Ainsi, IRISÉ, infrastructure de fibre optique de collecte et raccordement, connecte plus de 300 établissements publics et 437 grands comptes entreprises. Ce réseau est en outre devenu un élément-clé de la couverture mobile 3G et 4G, avec le raccordement en fibre optique des points hauts des opérateurs. De même, le déploiement du réseau Europ'Essonne (réseau FTTH - FTTO*) progresse significativement, permettant un raccordement en fibre à la fois des foyers et des entreprises dans 14 communes, en complémentarité avec les zones où interviennent les opérateurs privés. Quant au réseau SÉQUANTIC, réseau de fibre optique orienté majoritairement vers les entreprises, il a favorisé l'émergence d'offres avec des débits diversifiés.

Enfin, le recours à des « plaques » intercommunales pour créer des réseaux câblés, qui ont tous été modernisés ces dernières années, permet aujourd'hui de desservir les foyers avec des offres « quadruple play », de l'ordre de 100 Mbits/s. S'y ajoute, conformément à la loi, l'ouverture de ces réseaux à la concurrence, avec des offres de location de fourreaux ou de services de gros (connectivité optique, opérateur d'immeuble, bande passante...).

Contrainte par l'évolution du cadre réglementaire, le développement d'OPALYS, réseau de fibre à l'abonné raccordant 36 447 logements, est stationnaire depuis plusieurs années. Néanmoins, le rachat de SFR par Numericable a permis de relancer le dialogue, avec pour objectif de poursuivre la couverture en fibre optique des 13 communes concernées, dont le territoire est très largement situé en zones de basse densité.

Communes en ZONE TRÈS DENSE (ZTD)

La mutualisation de la fibre entre opérateurs se fait **par immeuble**

106

COMMUNES EN FRANCE EN ZTD dont

53

COMMUNES sur le territoire du SIPPEREC

Communes en ZONE MOINS DENSE (ZMD)

La mutualisation de la fibre entre opérateurs se fait **par quartier**

66

COMMUNES sur le territoire du SIPPEREC

GLOSSAIRE

FTTH : « Fiber to the home » en anglais signifie « fibre jusqu'à l'abonné ». C'est un moyen d'accès à internet à très haut débit dans lequel la fibre optique se termine au domicile de l'abonné. Il s'agit d'une solution dans laquelle la fibre est utilisée de bout en bout.

FTTO : « Fiber to the office » en anglais. Le FTTO est l'architecture optique déployée pour raccorder les sites d'entreprises et établissements publics. L'architecture des liens optiques FTTO est totalement distincte des liens optiques FTTH. Il s'agit de câbles optiques dédiés, ils permettent aux opérateurs de proposer à leurs clients des offres de services différenciés.

UN AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE COHÉRENT ET CONSTRUIT DANS LA DURÉE

Depuis 1999, le SIPPEREC a procédé méthodiquement à l'aménagement numérique du territoire des communes d'Île-de-France adhérant à sa compétence optionnelle, en veillant à intégrer le secteur public, les entreprises et les particuliers.

Le recours systématique à la délégation de service public a permis de préserver les finances communales, la très grande majorité des réseaux ayant été développée uniquement avec le financement des concessionnaires. Les subventions parfois accordées sont systématiquement liées à des situations d'enclavement numérique et au contrôle du respect des engagements pris. Par son action au plus près des besoins des villes et de leur tissu économique, le syndicat a permis le développement d'une réelle concurrence, avec des services adaptés, compétitifs et innovants, tout en garantissant l'équité de traitement, principe fondateur du service public. Les actions du SIPPEREC en matière de haut et très haut débit, depuis 1999, ont eu pour objectifs constants :

- de contribuer à la constitution d'un patrimoine d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques permettant aux communes de fonder leur stratégie de développement économique, améliorer leurs services aux administrés, et maîtriser leurs propres coûts de télécommunications,
- d'accroître ainsi la couverture du territoire en haut débit et très haut débit et la rendre plus homogène, notamment entre zones denses et moins denses,
- tout en s'inscrivant dans un environnement stratégique et réglementaire qui, en 15 ans, a vu :
 - les acteurs évoluer d'une situation en pleine dynamique d'ouverture concurrentielle à une situation de reconsolidation et de resserrement du secteur « grand public » autour de deux ou trois opérateurs nationaux intégrés ;
 - le marché des entreprises prendre de plus en plus d'ampleur au fur et à mesure de la croissance de la demande en débits et en services à des tarifs compétitifs ;
 - l'émergence et le développement des objets connectés en lien avec les applications de la « ville intelligente » : monitoring urbain (eau, assainissement, éclairage public, vidéoprotection, transports...), de la gestion de l'environnement (risques naturels, pollution, bruits...), de l'efficacité énergétique (bâtiments publics, smart-grids...).

LES RÉSEAUX SIPPEREC

DES RÉSEAUX TRÈS HAUT DÉBIT DÉPLOYÉS DANS TOUS LES TYPES DE ZONES :

- 60 % du territoire du SIPPEREC est situé en zone très dense.
- Des réseaux publics initiés antérieurement au Plan France Très Haut Débit et à l'Appel à Manifestations d'Intérêt d'Investissements (AMII).
- Une articulation recherchée avec les déploiements des opérateurs privés en vue de garantir la complétude des déploiements en très haut débit.

DES RÉSEAUX DIVERSIFIÉS RÉPONDANT À DIFFÉRENTS TYPES D'USAGES :

- Des réseaux très haut débit qui s'adressent à la fois aux opérateurs de détail (OPALYS, SÉQUANTIC, Europ'Essonne) et aux utilisateurs finaux (réseaux câblés).
- L'arrivée de nouveaux opérateurs (Coriolis/Canal+) devrait permettre de dynamiser la commercialisation de services auprès du grand public.
- Un marché de services pour les professionnels (entreprises, sites publics) dynamique et en avance sur les prévisions des délégataires.

DES RÉSEAUX TOUS BÉNÉFICIAIRES EN TERME DE MARGE :

Fin 2015, le chiffre d'affaires cumulé des délégations de service public (DSP) du SIPPEREC s'établissait à 64,5 M € et leur excédent brut à 30,6 M €. Un taux de marge moyen de 47 %.

LES ENJEUX ACTUELS

- Permettre aux communes de peser sur la stratégie d'aménagement numérique de leur territoire en conservant la maîtrise et la propriété publique des réseaux construits à l'initiative du syndicat.
- Assurer la complétude de la desserte des communes sur lesquelles les réseaux SIPPEREC sont déployés en obtenant, en particulier, que soit assurée la couverture des zones pavillonnaires.
- Obtenir que les opérateurs nationaux soient utilisateurs des réseaux d'initiative publique pour répondre aux attentes des usagers et assurer leur équilibre économique.
- Attirer l'attention du régulateur sur la situation spécifique des zones de basse densité dans les zones urbaines concernant les possibilités de financement des réseaux d'initiative publique (RIP).
- Prendre en compte la spécificité des délégants de RIP en Île-de-France dans les réflexions de la Métropole du Grand Paris.

LES RÉSEAUX CÂBLÉS

Le SIPPEREC est autorité concédante pour 13 délégations de service public de réseaux câblés de communications électroniques regroupant 43 communes. Confiées à NC Numericable, ces concessions desservent plus de 536 500 foyers qui bénéficient d'offres à plus de 100 Mb/s.

Aujourd'hui le syndicat est l'autorité concédante de 13 concessions de réseaux câblés, sur un périmètre de 43 communes :

- 15 villes pour la Plaque Nord
- 17 villes pour la Plaque Sud
- 11 réseaux transférés au syndicat

Tous les réseaux ont été modernisés et proposent du très haut débit (100 Mb/s) :

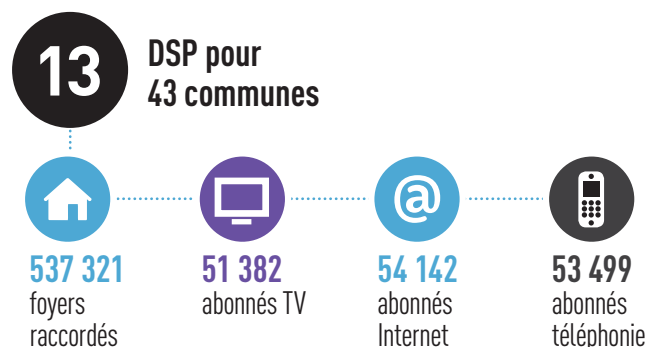
- Avenants de modernisation pour la Plaque Sud et les réseaux transférés du Val-de-Marne en 2011 et 2012.
- Avenants de modernisation pour la Plaque Nord fin 2013.
- Fin 2015, modernisation des réseaux de Bezons et Colombes par le délégataire sur fonds propres.

PLAQUES NORD ET SUD : DES RÉSEAUX MODERNISÉS POUR GÉNÉRALISER L'ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT

Avec la fibre optique, le câble est l'autre réseau d'accès au très haut débit. Le SIPPEREC a mobilisé le concessionnaire, ainsi que des acteurs publics (Département du Val-de-Marne...) pour financer la modernisation de réseaux construits dans les années 2000, et parfois auparavant. Après plusieurs années de travaux, cette modernisation est désormais achevée. En outre, les réseaux concédés à Numericable sont ouverts à la concurrence, permettant l'arrivée de nouveaux services et des prix attractifs.

Avec l'élargissement de la plaque nord à trois communes (Epinay-sur-Seine, Montreuil et Rosny-sous-Bois), combiné à une prolongation du contrat jusqu'en décembre 2023, Numericable a procédé, sans subvention publique, à une modernisation du réseau, garantissant l'accès au très haut débit.

Les travaux ont été menés rapidement, le concessionnaire livrant les **129 497 prises** en mars 2014. La modernisation des 67 659 prises des trois villes nouvellement intégrées a été également accomplie : **en mars 2016, un tiers des communes de Seine-Saint-Denis, soit 200 000 foyers, avaient accès au THD.**



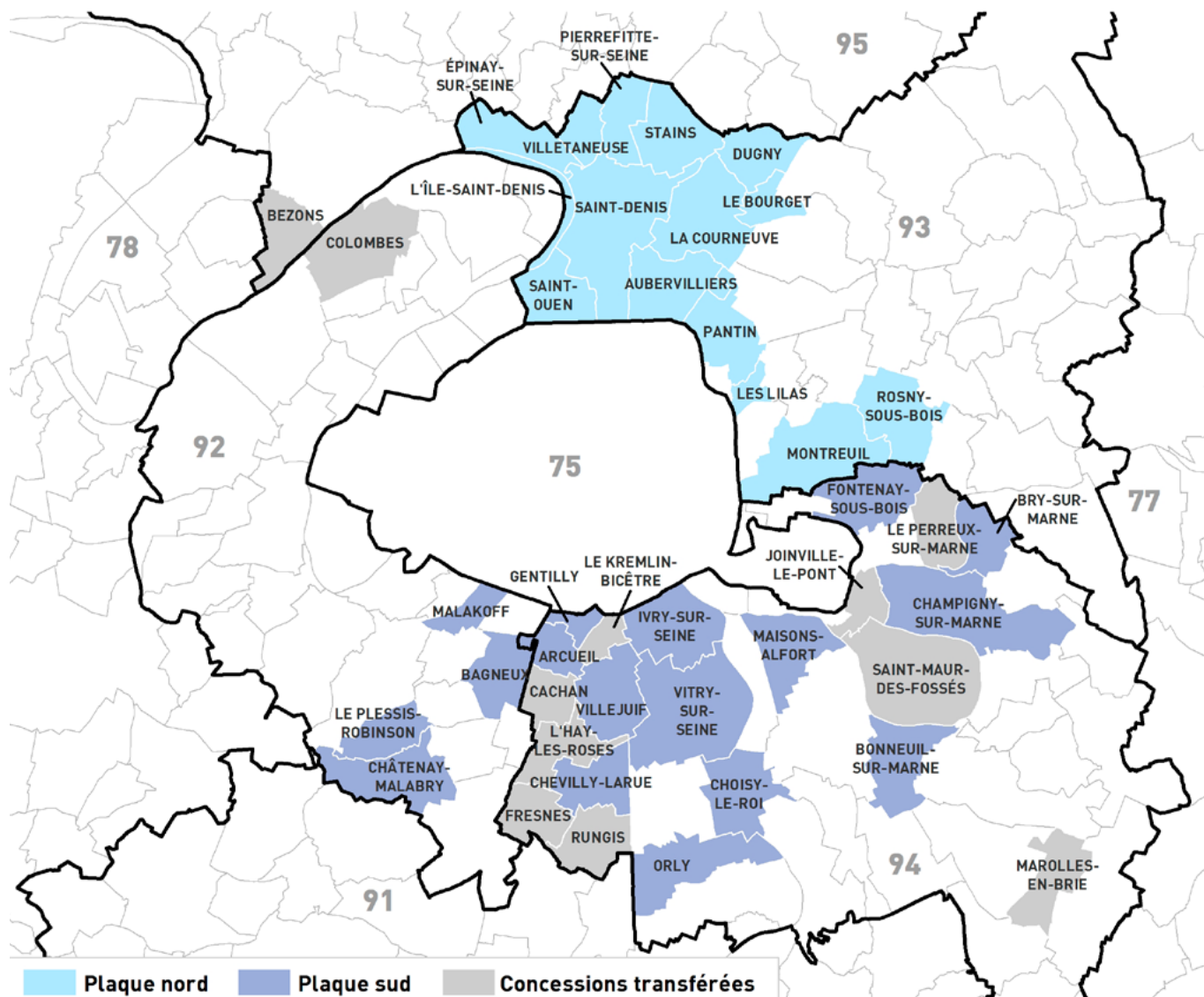
LES AUTRES RÉSEAUX CONCÉDÉS

En complément des « plaques » nord et sud, plusieurs villes ont confié au SIPPEREC la reprise de leurs réseaux, son expertise garantissant une optimisation des délégations de service public. Le Syndicat en est désormais autorité concédante en contrôlant l'activité du concessionnaire et en rendant compte régulièrement aux villes concernées. Ces réseaux peuvent être intégrés à des « plaques » existantes, à des fins d'optimisation géographique et économique : ainsi Epinay-sur-Seine, Montreuil et Rosny-sous-Bois ont rejoint la plaque nord qui regroupe désormais 15 communes.

Onze autres villes (Bezons, Cachan, Colombes, Fresnes, Le Kremlin-Bicêtre, Le Perreux-sur-Marne, L'Haÿ-les-Roses, Marolles-en-Brie, Rungis, Saint-Maur-des-Fossés et Joinville-le-Pont) ont transféré leurs réseaux câblés au SIPPEREC, pour un total de 122 897 prises.

Là aussi, le SIPPEREC s'attache à conduire la modernisation de ces réseaux :

- À Rungis, 92,43 % du territoire disposait déjà d'offres à très haut débit. Un avenant a été signé pour moderniser les 377 prises manquantes, avec une participation financière de la ville. Les travaux sont en cours.
- La modernisation est également achevée à Cachan, Fresnes, au Kremlin-Bicêtre et au Perreux-sur-Marne.
- À Colombes, le réseau est désormais ouvert aux autres opérateurs. Adopté en juin 2015, un avenant a défini les conditions d'accès avec une redevance de mise à disposition de fourreaux par Numericable.



COMMISSION « RÉSEAUX CÂBLÉS »

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Christian FAUTRE, 1^{er} Vice-président, Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne

Jacques BOUARD, Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, Délégué de Dugny • **Éric AUVRAY**, Délégué de Villetaneuse • **Sylvain BERRIOS**, Délégué de Saint-Maur-des-Fossés
Benoît BLOT, Délégué du Plessis-Robinson • **Yasmine BOUDJENAH**, Déléguée de Bagneux • **Sabine BRUNET-DINE**, Déléguée de Fresnes
Silvia CAPANEMA-SCHMIDT, Déléguée de Saint-Denis • **Gaëlle CERF**, Déléguée de Saint-Ouen • **David CHAULET**, Délégué de Pierrefitte-sur-Seine
Jean-François CHAZOTTES, Délégué d'Orly • **Michel CIBOT**, Délégué de Malakoff • **Anthony DAGUET**, Délégué d'Aubervilliers
Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR, Délégué de Fontenay-sous-Bois • **André DELUCHAT**, Délégué de Chevilly-Larue • **Patrick DOUET**, Délégué de Bonneuil-sur-Marne
François DUCELLIER, Délégué de Villejuif • **Karim EL BACHTANY**, Délégué de Colombes • **Jacques GODARD**, Délégué du Bourget
Ali ID ELOUALI, Délégué de Choisy-le-Roi • **Patrick KONIECZNY**, Délégué d'Épinay-sur-Seine • **Gahnia LATEB**, Déléguée du Kremlin-Bicêtre
Patrick LEROY, Délégué de Rungis • **Rachid MAIZA**, Délégué de La Courneuve • **Albertino RAMAEL**, Délégué de Vitry-sur-Seine
Christiane RANSAY, Déléguée d'Arcueil • **Pierre RENAULD**, Délégué de Bezons • **Didier SEGAL-SAUREL**, Délégué de Pantin
Carl SEGAUD, Délégué de Châtenay-Malabry • **Fabienne TESSIER-KERGOSIEN**, Déléguée de Stains • **Florence TORRECILLA**, Déléguée de Marolles-en-Brie
Pierre VACANT, Délégué de L'Île-Saint-Denis • **Dominique VERGNE**, Délégué du Perreux-sur-Marne • **Manuel ZACKLAD**, Délégué des Lilas
Romain ZAVALLONE, délégué d'Ivry-sur-Seine

LE RÉSEAU IRISÉ

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau de fibre optique de collecte et de raccordement de grands comptes entreprises. La concession est attribuée jusqu'en 2019 à IRISÉ. Le déploiement d'OPALYS et de SÉQUANTIC, mais également celui du réseau d'initiative publique (RIP) du Val-de-Marne, s'appuie largement sur IRISÉ, véritable autoroute du très haut débit.

UN RÉSEAU CONCÉDÉ DE 645 KM

Le réseau s'étend sur plus de 951,6 km, dont les deux tiers (645 km) relèvent du territoire de la concession. Les déploiements nouveaux réalisés en 2015 sur le territoire de la concession concernent exclusivement les deux communes de Saint-Denis et des Lilas.

Le taux moyen d'occupation sur l'infrastructure constaté au 31 décembre 2015 s'établit à 36 %, soit une progression par rapport au chiffre observé en 2014 (29 %).

À signaler également pour l'exercice 2014, l'adhésion des 3 communes de Bourg-la-Reine, Châtillon et Joinville-le-Pont à la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle » du syndicat. La convention de concession « IRISÉ » s'applique de plein droit à ces trois communes, dont le territoire est traversé par l'infrastructure IRISÉ.

Le total des investissements réalisés par la société IRISÉ au 31 décembre 2015 s'élève à 67,3 M€, dont 54,4 M€ sur le périmètre de la concession. En 2015, le délégataire a donc réalisé un investissement à hauteur de 913 k€ (soit une diminution de 67 % par rapport à 2014), dont 710 k€ réalisés sur le périmètre de la concession.

NOUVELLES DISPOSITIONS TARIFAIRES

En complément des services IRUs* et locations qui restent les produits les plus demandés, de nouvelles dispositions tarifaires ont été approuvées, tenant compte des besoins exprimés par les utilisateurs. Ainsi, nombre d'administrations ou d'entreprises comptent plusieurs sites, qui nécessitent des connexions sécurisées et des applications partagées, sans que le trafic généré impose de recourir à des liaisons louées. À ses clients, IRISÉ propose désormais des offres LAN to LAN (liaison Ethernet entre sites, LAN : local area network), à des tarifs attractifs, assortis de débits très évolutifs, entre 2 Mbits et 1 Gbit/s.

GLOSSAIRE

IRU : droit d'usage irrévocable

RÉSEAU IRISÉ : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

IRISÉ (SFR Collectivités)

OBJET

Établissement et exploitation d'une infrastructure métropolitaine de fibre optique

PÉRIMÈTRE

Communes adhérentes à la compétence télécoms

SERVICES

Connectivité optique : fibre noire
Bande passante (services Lan to Lan)

CARACTÉRISTIQUES

645 km de fibre optique déployés



LE RÉSEAU OPALYS

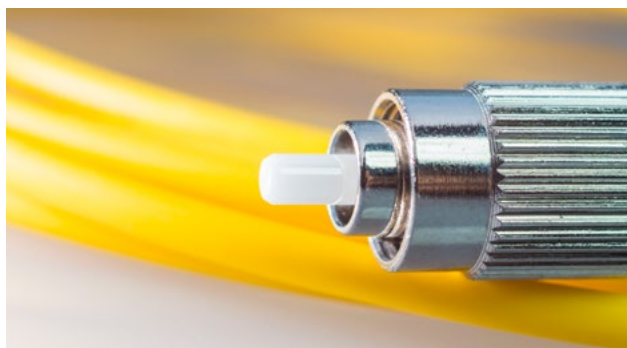
Le SIPPEREC est autorité concédante d'OPALYS, un réseau de desserte en fibre optique jusqu'à l'abonné.

2 900 NOUVEAUX RACCORDEMENTS

En dehors de Villeneuve-le-Roi, ville dans laquelle Orange n'est pas encore présent, les trois opérateurs Orange, Free et SFR ont co-investi dans l'équipement en fibre optique des immeubles de la totalité des 13 communes desservies par OPALYS.

Le nombre de logements raccordés continue de progresser régulièrement (avec 18 812 raccordements sur 36 449 logements) le taux de réalisation s'élève à 52 %. Le taux d'activation s'élève à 34 %.

Les raccordements paliers ont significativement progressé. Parmi les 2 329 nouveaux raccordements de logement, 49 % ont été effectués par ORANGE et 51 % par SFR.



COMMISSION « OPALYS »

CO-PRÉSIDENTE PAR :

Stéphane SALINI, Vice-président, Conseiller municipal de Drancy
Gilles GAUCHE-CAZALIS, Vice-président, Maire-adjoint de Nanterre

COMPOSÉE DE :

Richard DELL'AGNOLA, Délégué de Thiais
Stéphane DE PAOLI, Délégué de Bobigny
Karim HAMRANI, Délégué de Noisy-le-Sec
Christophe IPPOLITO, Délégué de Nogent-sur-Marne
Sajjad KHOKHAR, Délégué de Bagnole
Bruno LOTTI, Délégué de Romainville
Jean-Marc MERRIAUX, Délégué du Pré-Saint-Gervais
Philippe RANQUET, Délégué du Blanc-Mesnil
Jean-Pierre ROMPILLON, Délégué de Villeneuve-le-Roi
Arnold VOILLEMIN, Délégué de Livry-Gargan

11

nœuds de raccordement
optique (NRO)



36 449

logements activables



18 812

logements raccordés



À fin 2015, Les investissements
cumulés s'élèvent à

19,9 M€

RÉSEAU OPALYS : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

OPALYS Telecom (SFR Collectivités)

OBJET

Établissement et exploitation d'un réseau de fibre à l'abonné résidentiel (FTTH)

PÉRIMÈTRE

13 communes : Bagnole, Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le-Pré-Saint-Gervais, Livry-Gargan, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Romainville, Thiais, Villemomble, Villeneuve-le-Roi

SERVICES

Liaisons d'accès FTTH, passives et actives : cofinancement (Orange, Free, SFR) location, collecte active (SFR)

LE RÉSEAU SÉQUANTIC

Le SIPPEREC est autorité concédante du réseau de fibre optique orienté en priorité vers les entreprises de type PMI/PME et les sites publics, confié à SÉQUANTIC (groupe TUTOR).

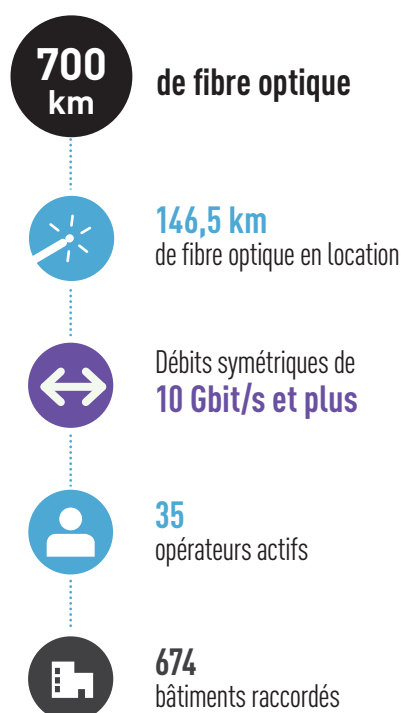
UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE CONFIRMÉE

Réseau de desserte à très haut débit pour les sites professionnels, SÉQUANTIC a poursuivi son développement en 2015 avec un réseau de plus en plus capillaire. 208 nouveaux sites ont été raccordés en 2015 sur un total de 674 sites à la fin de l'année avec une hausse significative des offres activées ou des demandes formulées auprès d'opérateurs. Le chiffre d'affaires est en forte progression. Il s'établit à 3 886 k€ au 31 décembre 2015 contre 2 832 k€ au 31 décembre 2014.

Réseau largement ouvert, SÉQUANTIC accueille les offres de 35 opérateurs. De nouvelles offres ont été déployées, notamment pour la desserte du grand public, et les entreprises. L'offre SÉQUANTIC s'adresse particulièrement aux petites et moyennes entreprises (32 000 entreprises sont concernées), avec une gamme de services et de tarifs très étendue, qui correspond à tous les besoins.

Plus de 50 % des commandes correspondent à des offres dont le débit est supérieur à 30 Mbit/s. Les besoins en bande passante continuent d'évoluer, certains opérateurs demandent des débits supérieurs à 1 Gbit/s.

En 2015, la société mère TUTOR s'est rapprochée de la Caisse des dépôts et des consignations (CDC), afin de créer une société commune d'investissement qui détient à son tour 100 % des titres de la société délégataire SÉQUANTIC Télécom.



Le très haut débit séduit : en avril 2015, la réunion publique concernant la mise en service du réseau à Villers-sur-Orge a réuni plus de 400 personnes.

NOUVELLES EXTENTIONS DANS CINQ COMMUNES

Le réseau continue à se déployer au-delà de son périmètre initial. En décembre 2015, le comité syndical a voté l'extension du réseau dans trois communes nouvellement adhérentes à la compétence télécommunication : Argenteuil, Villeneuve-Saint-Georges et Valenton. S'y ajoute une extension à la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne (Grigny et Viry-Châtillon). Les travaux seront réalisés en 2016.

LE TRÈS HAUT DÉBIT ARRIVE SUR LE TERRITOIRE DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE

En 2015, neuf réunions publiques ont été organisées, mobilisant des centaines d'habitants qui ont manifesté leur vif intérêt pour le THD. Les opérateurs ont pu commercialiser rapidement entre 5 % et 15 % des prises éligibles.

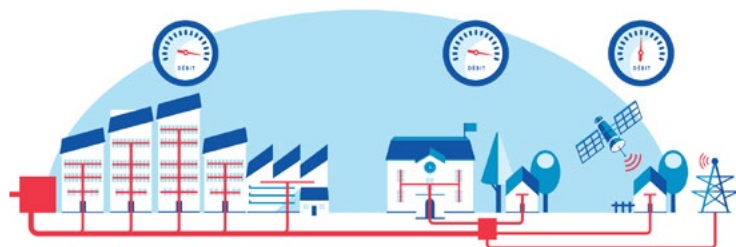
Progression du réseau : les sept points de mutualisation prévus ont été mis en service. Les travaux de déploiement du réseau FTTH ont été finalisés à Fleury-Mérogis, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois. Les travaux de déploiements se poursuivent sur les communes du Plessis-Pâté (50 %), Leuville-sur-Orge (50 %), Longpont-sur-Orge (70 %) et Saint-Michel-sur-Orge (50 %).

DE NOUVELLES OFFRES POUR LES PARTICULIERS AVEC L'OPÉRATEUR CORIOLIS/CANAL PLUS

La venue du nouvel opérateur Coriolis, acteur majeur sur le marché des télécommunications fixes et mobiles, en partenariat avec le groupe Canal Plus, leader de la télévision payante sur les réseaux FTTH, Séquantic et Europ'Essonne, témoigne de l'attrait et de la qualité de ces réseaux publics déployés par TUTOR.

La nouvelle offre « La Fibre Coriolis avec les offres Canal » vient ainsi enrichir le choix des services proposés aux particuliers sur ces réseaux. L'offre sur fibre optique comprend un accès à Internet jusqu'à 1 Gbits/s, ainsi qu'aux bouquets de chaînes de télévision du groupe Canal Plus et à des offres combinant des services de téléphonie mobile de l'opérateur Coriolis.

LA FIBRE JUSQU'À L'ABONNÉ



Les réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH pour Fibre to the Home) permettent de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit, stabilité du signal, symétrie) pour tous les usagers concernés.

RÉSEAU SÉQUANTIC : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE
SÉQUANTIC Telecom

OBJET
Établissement et exploitation d'un réseau fibre jusqu'à l'abonné, en priorité vers les entreprises (FTTO)

PÉRIMÈTRE

- Communes adhérentes à la compétence télécoms et potentiel de 32 000 entreprises raccordables
- Avenant du 21 mai 2013 : desserte de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge

SERVICES
Liaisons d'accès FTTO, passives (fibre noire) et actives (BPE).
Liaisons d'accès FTTH, passives et actives



LE RÉSEAU THD EUROP'ESSONNE

Le SIPPEREC a confié à TUTOR la conception, le déploiement, la gestion ainsi que l'exploitation d'un réseau de collecte et de desserte en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH - FTT0) en direction des sites résidentiels et entreprises de l'ancienne communauté d'agglomération Europ'Essonne. Déployé depuis 2012, le réseau est en phase de commercialisation active, en complément des déploiements réalisés par d'autres opérateurs.

UN RÉSEAU POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES

Ce réseau vise à desservir les communes de la Communauté d'agglomération d'Europ'Essonne (désormais intégrée au territoire de la nouvelle agglomération Paris Saclay créée le 1^{er} janvier 2016), en veillant à sa bonne articulation avec les initiatives privées. Ce réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH - FTT0) s'étend sur les zones d'habitat résidentiel (collectifs et pavillons), les entreprises insérées dans le tissu résidentiel et celles présentes dans les zones d'activité économiques. Il concerne toutes les catégories d'utilisateurs (particuliers, petites et grandes entreprises, établissements publics). Le réseau vise les utilisateurs professionnels (8 000 sites) et les foyers résidentiels (24 000 prises).

Au 31 décembre 2015, TUTOR Europ'Essonne compte 861 raccordements grand public réalisés et 97 raccordements professionnels privés et publics.

La montée en puissance des raccordements grand public s'est poursuivie à la faveur des actions commerciales, de la progression des usages très haut débit et de l'ouverture de futures zones arrière des points de mutualisation.

Depuis janvier 2016, 16 000 foyers de la communauté d'agglomération bénéficient du très haut débit, le réseau étant également ouvert à Chilly-Mazarin.

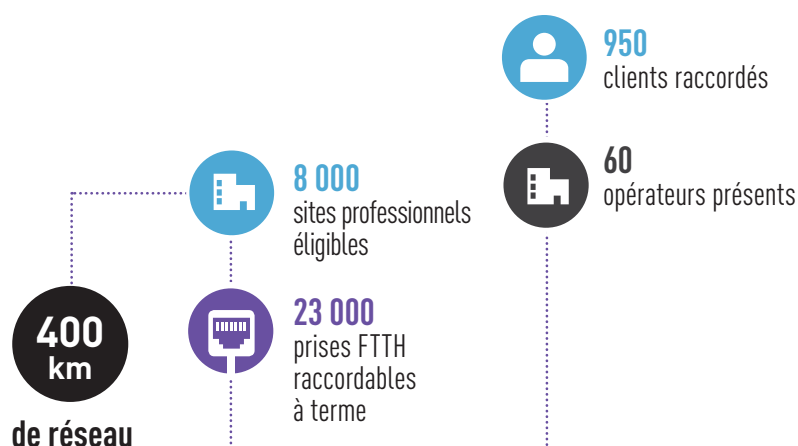
LE DÉPLOIEMENT SE POURSUIT

Le territoire de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne, constitué à l'origine de 10 communes, a évolué au 1^{er} janvier 2013, suite à des modifications intervenues dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale. La communauté d'agglomération accueille depuis cette date 5 communes supplémentaires (Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay et Villejust) tandis que dans le même temps, la ville de Morangis a quitté Europ'Essonne pour rejoindre la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne.

Le déploiement des zones arrières des points de mutualisation des 5 communes de Ballainvilliers, Champlan, Épinay-sur-Orge, La Ville-du-Bois et Saulx-Les-Chartreux est désormais terminé.

Les travaux d'infrastructures des nouveaux points de mutualisation sur les nouvelles communes de Chilly-Mazarin, Longjumeau, Nozay et Villebon sur Yvette se sont déroulés en 2015 et devraient se finir fin 2016.

Courant sur plus de 400 km, le réseau déployé par Europ'Essonne fournit des services passifs et actifs aux collectivités, établissements publics et entreprises, ainsi qu'une offre FTTH pour le grand public.



RÉSEAU THD EUROP' ESSONNE : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

TUTOR EUROP'ESSONNE

OBJET

Établissement et exploitation d'un réseau fibre à l'abonné résidentiel (FTTH) et entreprises (FTTO)

PÉRIMÈTRE

14 communes de l'ancienne communauté d'agglomération Europ'Essonne

SERVICES

Liaisons d'accès FTTH, passives et actives

Liaisons d'accès FTTO passives (fibre noire) et actives



DES SERVICES POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

En complément de son rôle d'autorité concédante pour les réseaux de communications électroniques, le SIPPEREC propose aux collectivités adhérentes des outils afin de favoriser l'arrivée du très haut débit.

LA GESTION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Face à la multiplication des opérateurs de télécommunications et à la difficulté technique du contrôle des réseaux existants, le SIPPEREC a créé dès 1997 un guichet unique pour contrôler et percevoir la redevance d'occupation du domaine public due aux communes par les opérateurs télécoms (RODP Télécom). Ce travail s'accompagne d'un archivage exhaustif des permissions de voirie accordées aux opérateurs et transmises par les collectivités. Il comprend également la fourniture de documents types actualisés dans le cadre d'une veille réglementaire et juridique.

En 2015, le montant total de la redevance s'est établi à 1,9 million d'euros, contre 1,8 million d'euros l'année précédente.

Orange reste le principal opérateur, avec 2 239 km de réseaux aériens, 35 056 km de fourreaux souterrains et 4 130 m² d'emprises au sol. Numericable affiche 4 159 km de réseaux souterrains.

93

communes
bénéficient de ce service
du SIPPEREC



montant de la RODP télécoms collecté :
1,9 million d'euros

LA GESTION DES FOURREAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Outre un rôle de conseil technique et réglementaire lors des études de déploiement de fourreaux de télécommunications, le SIPPEREC propose également d'en assurer la gestion, le contrôle et la maintenance pour le compte des villes. Il met ces fourreaux à disposition de tous les opérateurs de communications électroniques de manière transparente et non discriminatoire.

40

communes
bénéficient
du service
«gestion des
fourreaux».



Pose de réseaux mutualisés à Saint-Denis.

LES DIAGNOSTICS DE TERRITOIRE

Les collectivités peuvent recourir au SIPPEREC pour établir un diagnostic des perspectives et besoins de leurs territoires en matière d'accès au très haut débit. Le SIPPEREC prend à sa charge la coordination des études. La collectivité assure leur financement et met à disposition du prestataire retenu les données cartographiques nécessaires.

LA VEILLE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le SIPPEREC assure une veille permanente du secteur des télécommunications et informe les adhérents via les différents moyens de communication mis en place (petits déjeuners d'information, comptes rendus d'information, site Internet).

LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques (GCSCE) compte 287 adhérents. Il permet à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, de bénéficier de services diversifiés et performants à des prix très compétitifs.

VOIX-DONNÉES-FIXE-MOBILE 7^{ÈME} CONSULTATION : 16 LOTS POUR COUVRIR TOUS LES BESOINS DES ADHÉRENTS

Les marchés ont été scindés en 16 lots, dont 13 « techniques » : mobiles, numéros spéciaux, communications unifiées, « Cloud », internet grand public, internet professionnel, téléphonie fixe à bas et haut débit, information multicanal... Trois sont dédiés à l'accompagnement (gestion et optimisation des télécommunications).

Les gains sont encore une fois très significatifs. En adhérant au groupement, une commune de 35 000 habitants paiera en moyenne ses services d'accès à internet 21 % moins cher, sa téléphonie mobile 30 % moins cher et bénéficiera d'appels illimités, y compris vers les mobiles, depuis ses lignes fixes.

Les nouveaux marchés comportent des offres renforcées comme, par exemple les services en nuage (« Cloud »), et des offres traditionnelles depuis la téléphonie jusqu'aux infrastructures et postes de travail, sans oublier les accès à internet de type professionnel ou pour le grand public. Cette importante gamme de services répond aux besoins les plus largement exprimés.

Le SIPPEREC pilote les marchés et assure un suivi de l'exécution. Afin d'assurer un appui efficient au service de la collectivité, il peut intervenir de façon personnalisée en cas de difficultés, comme lors des migrations techniques et/ou tarifaires.

DES MARCHÉS POUR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Afin de prendre en compte les besoins des collectivités qui n'avaient pas pu délibérer à temps, le SIPPEREC a lancé deux consultations de « rattrapage », Voix-Données Fixe-Mobile et Réseau Fédérateur.

Un nouveau marché « Services et équipement numériques éducatifs (SENE) bis » a été lancé à la fin du mois de juin 2016 pour une attribution à l'automne 2016 pour accompagner le Plan Numérique.

À L'ÉCOUTE DES ADHÉRENTS

En trois ans, le nombre d'adhérents a crû de 40 %, le groupement représentant désormais **287 adhérents** dont 224 communes, 4 Établissements publics territoriaux nouvellement créés, 4 Conseils départementaux et le Conseil régional d'Île-de-France. De plus, avec la réforme territoriale de janvier 2016 et les transferts des marchés entre anciens EPCI et nouveaux établissements publics, de nouvelles collectivités ont aussi eu accès à certaines consultations du GCSCE.

Le groupement de commandes
est composé de :

287
adhérents



la Région Île-de-France et 4 départements,

3 communautés d'agglomération,

1 communauté urbaine et

4 établissements publics territoriaux (EPT),

224 communes,

18 CCAS et 4 caisses des écoles,

17 Offices Publics de l'Habitat (OPH),

1 institut, 3 syndicats informatiques, 1 SIVOM,

1 Maison Départementale des Personnes

Handicapées, 1 Société d'Économie Mixte,

3 syndicats intercommunaux,

le CIG petite couronne.

LE GROUPEMENT DE COMMANDES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DONNÉES

Le groupement de commandes systèmes d'information géographique (SIG) et données compte 57 adhérents. En 2015, le SIPPEREC a préparé de nouvelles consultations pour répondre aux attentes de ses membres et aux exigences réglementaires.

Le groupement offre déjà un large panel de prestations : assistance pour la mise en place d'un SIG, logiciels SIG, collecte, traitement et intégration de données SIG, assistance à la gestion des DT/DICT, prises de vue aériennes, diagnostics de l'amiante et des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les voiries, détection et cartographie des réseaux, topographie, géomètre-expert...

LES MARCHÉS

- Assistance à la gestion des DT/DICT
- Détection, cartographie et marquage/piquetage des réseaux
- Prestations topographiques courantes
- Prestations topographiques foncières (géomètre expert)
- AMO pour la mise en place ou l'évolution d'un SIG ou d'une démarche open data
- AMO pour la mise en œuvre de la réforme DT/DICT
- Acquisition de logiciels SIG et prestations associées
- Prestations de collecte, traitement et intégration données
- Prises de vues aériennes
- Plateforme de diffusion de données SIG
- Diagnostics de la présence d'amiante et d'HAP dans les enrobés de voirie



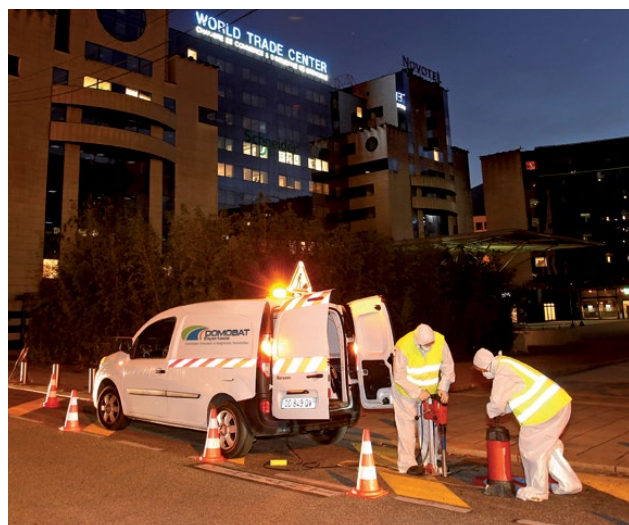
Le SIPPEREC a organisé le 8 décembre 2015 un petit-déjeuner sur le thème «Détection de l'amiante dans les travaux de voirie et cartographie»

AMIANTE : NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

Les dispositions réglementaires concernant la présence d'amiante ou d'HAP dans les enrobés de voirie se sont renforcées et se traduisent par des contraintes fortes pour les collectivités et les opérateurs devant intervenir sur le domaine public. L'objectif est de détecter l'amiante et de procéder à l'éventuel désamiantage des voiries avant travaux si les tests s'avèrent positifs. Le SIPPEREC a décidé de proposer à ses adhérents des marchés spécifiques pour répondre au nouveau cadre réglementaire. Ces marchés visent le diagnostic de la présence d'amiante et d'HAP avec prélèvements et géolocalisation in situ, analyse en laboratoire agréés et remise d'un rapport. Trois lots ont été attribués, par zones géographiques, pour répondre aux besoins des villes.

De nouveaux marchés de diagnostic amiante dans les enrobés de voirie devraient être attribués en 2016, ceux initiés précédemment n'ayant été attribués que pour un an dans la perspective d'évolutions réglementaires.

Les données collectées sont mutualisées dans le SIG afin d'enrichir la connaissance du sous-sol et ne pas réitérer inutilement les opérations de prélèvements et d'analyses.



2 000 KM² ET DES MILLIONS DE DONNÉES

Le groupement de commandes système d'information géographique et données coordonné par le SIPPEREC s'étend sur plus de 2 000 km² en Île-de-France, regroupant d'importants acteurs régionaux (SIAAP, Ville de Paris, Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble, Paris Ouest La Défense...) et s'enrichissant régulièrement de nouveaux services et données. Les adhérents au groupement disposent ainsi d'un important outil d'aide à la décision, pour gérer leur territoire, mais aussi communiquer auprès du public.

- Une plateforme de diffusion des données SIG sera proposée dans le cadre de nouveaux marchés pour permettre aux collectivités de répondre aux enjeux de la diffusion des données géographiques.

LES AVANTAGES POUR LES COLLECTIVITES

L'adhésion permet aux collectivités :

- **de maîtriser les dépenses en mutualisant l'achat** de données et de services associés ;
- **de se décharger de l'organisation des appels d'offres** : recensement des besoins, souplesse des marchés à bons de commandes **sans engagement minimum** ;
- **de bénéficier de l'expertise technique et juridique du groupement**, et des retours d'expériences des autres membres sur des projets similaires ;
- **d'améliorer la gestion interne de la collectivité** grâce à la création d'une base de données centralisée ;
- **de faciliter les relations avec les partenaires** : fiabilité des informations et rapidité d'échange avec les différents opérateurs de réseaux intervenant sur le territoire ;
- **de proposer des services de qualité aux usagers et citoyens** : accès en ligne au cadastre, aux cartes des travaux en cours, présentation des aménagements futurs...

LISTE DES DÉLÉGUÉS

au 22/08/2016

VILLES

ALFORTVILLE

Serge FRANCESCHI

Maire-adjoint

Vice-président du SIPPEREC

*Richard ANANIAN**Maire-adjoint*

ANTONY

Maryse LEMMET

Conseillère municipale

*Étienne CHARRIEAU**Maire-adjoint*

ARCUEIL

Daniel BREUILLER

Maire

Vice-président du SIPPEREC

*Christiane RANSAY**Maire-adjointe*

ARGENTEUIL

Benoît CLAVEL

Conseiller municipal

*Marie-France LE NAGARD**Maire-adjointe*

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Frédéric SITBON

Maire-adjoint

*Thierry Michel ISOARD**Conseiller municipal délégué*

AUBERVILLIERS

Anthony DAGUET

Maire-adjoint

*Antoine WOHLGROTH**Conseiller municipal*

AULNAY-SOUS-BOIS

Fouad EL KOURADI

Maire-adjoint

*Rémy MOZER**Conseiller municipal*

BAGNEUX

Yasmine BOUDJENAH1^{ère} Maire-adjointe*Sidi DIMBAGA**Maire-adjoint*

BAGNOLET

Sajjad KHOKHAR

Maire-adjoint

*Daouda KEITA**Maire-adjoint*

BEZONS

Pierre RENAULD*Gérard CARON**Maire-adjoint*

BOBIGNY

Stéphane de PAOLI

Maire

*Christian BARTHOLME**1^{er} Maire-adjoint*

BOIS-COLOMBES

Sylvie MARIAUD

Maire-adjointe

*Philippe LE GORGEU**Conseiller municipal*

BONDY

Sylvine THOMASSIN

Maire

Vice-présidente du SIPPEREC

*Varravaddha ONG**Conseiller Municipal*

BONNEUIL-SUR-MARNE

Patrick DOUET

Maire

*Denis OZTORUN**1^{er} Maire-adjoint*

BOULOGNE-BILLANCOURT

Anne-Charlotte LORBER

Conseillère municipale

*Nicolas MARGUERAT**Conseiller municipal*

BOURG-LA-REINE

Patrick DONATH

Maire

*Joseph HAYAR**Conseiller municipal*

BRY-SUR-MARNE

Emmanuel GILLES de la LONDE

Maire-adjoint

Vice-président du SIPPEREC

*Jean-Pierre ANTONIO**Maire-adjoint*

CACHAN

Samuel BESNARD

Maire-adjoint

Membre du Bureau du SIPPEREC

*Pierre-Yves ROBIN**Conseiller municipal délégué*

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Christian FAUTRE1^{er} Maire-adjoint

Vice-président du SIPPEREC

*François COCQ**Maire-adjoint*

CHARENTON-LE-PONT

Fabien BENOIT

Conseiller municipal

*Benoît GAILHAC**Maire-adjoint*

CHÂTENAY-MALABRY

Carl SEGAUD

Maire-adjoint

*Jean-Louis GHIGLIONE**Maire-adjoint*

CHÂTILLON

Jackie BOULAY

Maire-adjoint

*Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE**Conseillère municipale*

CHATOU

Jean-Jacques RASSIAL

Maire-adjoint

*Michèle HOUSSIN**Conseillère municipale*

CHAVILLE

Jacques BISSON

Maire-adjoint

*Nathalie NICODEME-SARADJIAN**Conseillère municipale*

CHEVILLY-LARUE

Vincent PHALIPPOU

Conseiller municipal

*André DELUCHAT**Maire-adjoint*

CHOISY-LE-ROI

Ali ID ELOUALI

Maire-adjoint

*Patrice DIGUET**1^{er} Maire-adjoint*

CLAMART

Jean-Patrick GUIMARD

Maire-adjoint

*Mathieu CAUJOLLE**Maire-adjoint*

CLICHY-LA-GARENNE

Pierre CULOT

Maire-adjoint

*Pierre-Marie GOUYGOU-**VEILLEFOSSE**Conseiller municipal délégué*

COLOMBES

Karim EL BACHTANY

Maire-adjoint

*Samuel METIAS**Maire-adjoint*

COURBEVOIE

Jacques KOSSOWSKI

Député-maire

*Marie-Pierre LIMOGÉ**1^{ère} Maire-adjointe*

COURTILLY

Dominique DAVION

Maire-adjoint

*Dominique CIVEYRAC**Conseiller municipal*

CRÉTEIL

Alain DUKAN1^{er} Maire-adjoint*Jean-François DUFEU**Conseiller municipal*

DRANCY

Stéphane SALINI

Conseiller municipal

Vice-président du SIPPEREC

*Farid AMARI**Maire-adjoint*

DUGNY

Michel ADAM

Maire-adjoint

*Thierry PICHOT-MAUFROY**Conseiller municipal**ÉLANCOURT*

Bernard DESBANS

Maire-adjoint

*Anne CAPIAUX**Maire-adjointe*

ÉPINAY-SUR-SEINE

Patrice KONIECZNY1^{er} Maire-adjoint*Mohammed CHERFAOUI**Conseiller municipal délégué*

FONTENAY-AUX-ROSES

José GUNTZBURGER*Dominique LAFON**Maire-adjoint*

FONTENAY-SOUS-BOIS

Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR

Maire-adjoint

*Clémence AVOGNON ZONON**Maire-adjointe*

FRESNES

Sabine BRUNET-DINE

Maire-adjointe

*Régis OBERHAUSER**Conseiller municipal*

GENNEVILLIERS

Olivier MERIOT

Maire-adjoint

*Laurence LENOIR**Maire-adjointe*

GENTILLY

Fatah AGGOUNE

Maire-adjoint

Vice-président du SIPPEREC

*Franck BOMBLED**Conseiller municipal délégué*

GONESSE

Mohammed HAKKOU

Maire-adjoint

*Marie-Annick TORDJMAN**Conseillère municipale*

GRIGNY

Philippe RIO

Maire

Vice-président de la communauté

d'agglomération Grand Paris Sud

Seine Essonne Sénart

Membre du Bureau du SIPPEREC

*Serge GAUBIER**Conseiller municipal*

LÉGENDE

Délégué titulaire*Délégué suppléant*

GROSLAY**Guy DUMONT**

Maire-adjoint

*Christian VAUTHIER**Maire-adjoint***ISSY-LES-MOULINEAUX****Claire SZABO**

Maire-adjointe

*Annie PIOT**Conseillère municipale***IVRY-SUR-SEINE****Romain ZAVALLONE**

Conseiller municipal

*Séverine PETER**Maire-adjointe***JOINVILLE-LE-PONT****Jean-Jacques GRESSION**

Maire-adjoint

*Stephan SILVESTRE**Conseiller municipal***JOUY-EN-JOSAS****Jean-Louis REALE**

Conseiller municipal

*Jean-Jacques LORRIOT***LA COURNEUVE****Rachid MAIZA**

Maire-adjoint

*Yalini SANTHIRARASA**Conseillère municipale***LA GARENNE-COLOMBES****Jean-François DRANSART**

Maire-adjoint

*Geneviève GAILLABAUD**Maire-adjointe***LE BLANC-MESNIL****Philippe RANQUET**

Maire-adjoint

*Thierry MEIGNEN**Maire***LE BOURGET****Jacques GODARD**

Maire-adjoint

*Philippe ROBERT**Conseiller municipal délégué***LE KREMLIN-BICÊTRE****Ghania LATEB**

Conseillère municipale déléguée

*Léna AMOURA**Conseillère municipale***LE PERREUX-SUR-MARNE****Dominique VERGNE**

Maire-adjoint

*Jean CUVILLIER**Conseiller municipal***LE PLESSIS-ROBINSON****Benoît BLOT**

Maire-adjoint

*Frédéric TOUADI**Maire-adjoint***LE PRÉ-SAINT-GERVAIS****Jean-Marc MERRIAUX**

Conseiller municipal

*Éléna ESTEVE**Conseillère municipale***LES LILAS****Manuel ZACKLAD**

Conseiller municipal

*Claude ERMOGENI**1^{er} Maire-adjoint***LES PAVILLONS-SOUS-BOIS****Marc SUJOL**

Maire-adjoint

*Patricia CHABAUD**Conseillère municipale***LEVALLOIS-PERRET****Sophie DESCHIENS**

Maire-adjointe

*Isabelle COVILLE**Maire-adjointe***L'HAÏ-LES-ROSES****Vincent JEANBRUN**

Maire

*Daniel AUBERT**Maire-adjoint***L'ÎLE-SAINT-DENIS****Pierre VACANT***Michel BOURGAIN**Maire***LIMEIL-BRÉVANNES****Serge DALEX**

Maire-adjoint

*Gilles DAUVERGNE**Maire-adjoint***LIVRY-GARGAN****Arnold VOILLEMEN**

Maire-adjoint

*Jean-Sébastien ROUCHET**Conseiller municipal***MAISONS-ALFORT****Thierry BARNOYER**

Maire-adjoint

Vice-président du SIPPPEC

*Joseph NGIJOL**Conseiller municipal***MALAKOFF****Michel CIBOT***Rodéric AARSSE**Maire-adjoint***MAROLLES-EN-BRIE****Florence TORRECILLA**

Conseillère municipale

*Marie-Paule BOILLOT**Maire-adjointe***MONTREUIL****Gaylord LE CHEQUER**

Maire-adjoint

Vice-président du SIPPPEC

*Pierre MONTIER**Conseiller municipal***MONTRouGE****Alain MILLOTTE**

Conseiller municipal

*Clément FORESTIER**Conseiller municipal***MORANGIS****Michel BECQUET**

Conseiller municipal

*Henrique PINTO**Maire-adjoint***NANTERRE****Gilles GAUCHE-CAZALIS**

Maire-adjoint

Vice-président du SIPPPEC

*Zacharia BEN AMAR**Maire-adjoint***NEUILLY-SUR-SEINE****Serge VINENT-GARRO**

Maire-adjoint

*Éric SCHINDLER**Conseiller municipal***NOGENT-SUR-MARNE****Jacques J.P. MARTIN**

Maire

Président du SIPPPEC

*Christophe IPPOLITO**Maire-adjoint***NOISY-LE-SEC****Karim HAMRANI**

Maire-adjoint

*Julien RAGAZ**Conseiller municipal***ORLY****Jean-François CHAZOTTES**1^{er} Maire-adjoint*Geneviève BONNISSEAU**Conseillère municipale***PANTIN****Didier SEGAL-SAUREL**

Conseiller municipal

*Philippe LEBEAU**Conseiller municipal***PARIS****Carine PETIT***François VAUGLIN**Conseiller municipal***PÉRIGNY-SUR-YERRES****Jean-François JACQ**

Conseiller municipal

*Daniel PERRAU**Maire-adjoint***PIERREFITTE-SUR-SEINE****David CHAULET**

Conseiller municipal

*Dominique CARRE**Maire-adjoint***PUTEAUX****Bernard GAHNASSIA**

Maire-adjoint

Vice-président du SIPPPEC

*Moussa GHANEM**Conseiller municipal***ROMAINVILLE****Bruno LOTTI**

Maire-adjoint

*Isabelle BOULAUDAT**Conseillère municipale***ROSNY-SOUS-BOIS****Jacques BOUVARD**

Maire-adjoint

Vice-président du SIPPPEC

*Jean-Pierre BOYER**Maire-adjoint***RUNGIS****Patrick LEROY**

Conseiller municipal délégué

*Patrick ATTARD***SAINT-DENIS****Silvia CAPANEMA SCHMIDT**

Conseillère municipale

*Michel RIBAY**Maire-adjoint***SAINT-MANDÉ****Dominique TINEL**

Conseiller municipal

*Paul DESVAUX**Conseiller municipal***SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS****Sylvain BERRIOS**

Député-maire

*Pierre-Michel DELECROIX**Maire-adjoint*

SAINT-MAURICE**Marie-Béatrice BERTRAND**

Conseillère municipale déléguée

*Michel BUDAKCI**Conseiller municipal***SAINT-OUEN****Gaëlle CERF**

Conseillère municipale

*Didier LEFORESTIER**Conseiller municipal***SCEAUX****Jean-Pierre RIOTTON**

Conseiller municipal

Membre du Bureau du SIPPEREC

*Philippe TASTES**Maire-adjoint***STAINS****Fabienne TESSIER-KERGOSIEN**

Maire-adjointe

*Favella HIMEUR**Conseillère municipale***SURESNES****Amirouche LAIDI**

Maire-adjoint

*Christiane BAUDAT**Conseillère municipale***THIAIS****Richard DELL'AGNOLA**

Maire

*Alain GRINDEL**Maire-adjoint***VALENTON****Patrick RATTER**

Maire-adjoint

*Serge MERCIER**Conseiller municipal***VANVES****Bertrand VOISINE**

Maire-adjoint

Vice-président du SIPPEREC

*Michel DINGREVILLE**Conseiller municipal***VERSAILLES****François LAMBERT**

Conseiller municipal délégué

*Philippe PAIN**Conseiller municipal***VILLEJUIF****François DUCELLIER**

Maire-adjoint

*Joseph MOSTACCI**Conseiller municipal***VILLEMOMBLE****Patrice CALMEJANE**

Maire

Vice-président du SIPPEREC

*Pascale LE DUVEHAT**Maire-adjointe***VILLENEUVE-LA-GARENNE****Alain BORTOLAMEOLLI**1^{er} Maire-adjoint*Frédéric BRAUN**Conseiller municipal***VILLENEUVE-LE-ROI****Jean-Pierre ROMPILLON**

Maire-adjoint

*Roland MAUREL**Conseiller municipal***VILLENEUVE-SAINT-GEORGES****Daniel HENRY**1^{er} Maire-adjoint*Charles KNOPFER**Maire-adjoint***VILLEPINTÉ****Youssef JIAR**

Maire-adjoint

*Claude MARIOT**Conseiller municipal***VILLETANEUSE****Éric AUVRAY**

Conseiller municipal

*Frédéric MALONGA**Maire-adjoint***VILLIERS-SUR-MARNE****Jean-Philippe BEGAT**

Maire-adjoint

*Karim TROUQUET**Conseiller municipal***VINCENNES****Éric BENSOUSSAN**

Maire-adjoint

*Gilles PANNETIER**Maire-adjoint***VIRY-CHÂTILLON****Jean-Marie VILAIN**

Maire

*Jérôme BERANGER**1^{er} Maire-adjoint***VITRY-SUR-SEINE****Albertino RAMAEL**

Conseiller municipal

*Sarah TAILLEBOIS**Maire-adjointe***COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION****CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION****Thérèse LEROUX**

Vice-présidente

Vice-présidente du SIPPEREC

*Philippe LE FOL**Vice-président***COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE****Jean-Noël MOISSET**

Vice-président

*Guy de MIRAS**Conseiller municipal***COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD SEINE****ESSONNE SÉNART****Philippe JUMELLE***Philippe RIO**Vice-président**Maire de Grigny**Membre du Bureau du SIPPEREC***COMMUNAUTÉ PARIS SACLAY****François PELLETANT**

Vice-président

*Pierre MARTEAU**Maire-adjoint***LÉGENDE**

Délégué titulaire

*Délégué suppléant***DÉPARTEMENTS****DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE****Éric MEHLHORN**

Vice-président

*Damien ALLOUCH**Conseiller départemental***DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE****Pascal SAVOLDELLI**

Vice-président

*Daniel GUERIN**Vice-président***LÉGENDE**

Délégué titulaire

*Délégué suppléant***RÉGION****RÉGION ÎLE-DE-FRANCE****Béatrice LECOUTURIER**

Conseillère régionale

*Arnaud LE CLERE**Conseiller régional***LÉGENDE**

Délégué titulaire

Délégué suppléant

.....
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jacques J.P. MARTIN

COMITÉ DE RÉDACTION
**Frédéric Moreau et le service
communication du SIPPEREC**

CONCEPTION-RÉALISATION
sennse • 11889

CRÉDITS PHOTOS
Avec l'aimable participation
des collectivités adhérentes au SIPPEREC,
**SIPPEREC, Jean-Luc VALLET,
ECTM.fr, SHUTTERSTOCK (xxxxxx
Xxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxxxxxxxx),
Wilfrid GREMILLET, EDF, ArGéo, YGéo,
Bagéops, Nicolas VERCELLINO,
SEER GRIGNY-VIRY, SEM SIPENR,
GOOGLE MAPS**

ILLUSTRATIONS
**« Le réseau de distribution »
et « Mission Très Haut Débit »
sennse**

IMPRIMÉ PAR
LA CENTRALE en septembre 2016
.....



SIPPEREC

Tour Lyon Bercy
173 / 175 rue de Bercy
CS 10205
75588 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00
www.sipperec.fr